REPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHATEL

LE CENTENAIRE DE LA REPUBLIQUE

1848-1948



Le portail du Château

LE CENTENAIRE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHATEL

LE CENTENAIRE DE LA REPUBLIQUE

1848 - 1948

AVANT - PROPOS

Publié par décision du Conseil d'Etat, ce livre d'or du premier centenaire de la République et Canton de Neuchâtel, est un hommage au peuple neuchâtelois. Car c'est à lui que revient le mérite et la gloire de l'inoubliable commémoration du jubilé de 1948. Un hebdomadaire romand a pu émettre le jugement suivant sur ces réalisations :... « Le Comité du Centenaire et ses innombrables collaborateurs ont fait œuvre durable, œuvre civique au premier chef. Quand les constructions éphémères auront disparu, un sentiment aura été exalté dans l'âme des Neuchâtelois : l'amour du travail bien fait ».

Il sied de l'affirmer : dans tous les secteurs devant assurer le succès des diverses manifestations — passagères ou durables — du centenaire, une même ambition, joyeuse, contagieuse, tenait lieu de stimulant. L'ardeur collective devenait d'autant plus vive que l'on approchait de l'année faste, avec ses solennelles journées : on voulait du travail bien fait. A la date de départ de l'action des responsables, 1er avril 1946, déjà des initiatives régionales avaient pris naissance. Les Neuchâtelois songeaient à une commémoration grandiose, égale à leur patriotisme, à leur amour de l'indépendance et de la liberté, pleinement conquises depuis un siècle. Le cinquantenaire de 1898 avait laissé des traces profondes et des souvenirs lumineux : il convenait que les fils soient dignes des pères. Un sentiment spontané de compréhension et d'équité a présidé à la répartition des festivités entre les diverses régions du canton. S'employer à faire revivre, en quelque sorte, le cycle du changement de régime politique, répondait à une unanime conception des choses. Cette formule fut incontestablement, de l'avis général, un facteur de réussite. Tandis que l'effort neuchâtelois concentré autour de 1948 prenait toujours davantage d'extension et d'ampleur, le climat du centenaire devenait de plus en plus encourageant et prometteur. L'élan indispensable ayant été pris dans l'entente et la concorde, on était rempli de confiance et d'espérance : le cœur et l'âme étaient à l'unisson. L'événement historique dont on entendait célébrer de façon chaleureuse le centième anniversaire devait revêtir le caractère d'une puissante affirmation neuchâteloise de vigueur et de force du vingt-et-unième Etat confédéré.

Les pages de ce livre d'or constituent un résumé et le bilan de l'œuvre complète accomplie par le peuple neuchâtelois dirigé, dans ce mouvement généreux et national, par un indéfectible attachement au pays de Neuchâtel, à ses institutions démocratiques et à la Patrie Suisse.

Neuchâtel, 20 juillet 1954.

ERNEST BÉGUIN
Président du comité directeur du Centenaire.



Château de Neuchâtel,
la galerie Philippe de Hochberg

LA PRÉPARATION DU JUBILÉ

Les difficultés financières que connut l'Etat de Neuchâtel jusqu'en 1939 et les premières années de la guerre mondiale n'avaient pas permis d'envisager ce que serait la commémoration du centenaire de la république neuchâteloise.

C'est dans son rapport au Grand Conseil à l'appui du projet de budget de l'Etat pour 1944 que le Conseil d'Etat aborde la question pour la première fois. Le gouvernement s'exprime en effet comme suit :

« Nous avons introduit à la section I un poste nouveau « Allocation au fonds du centenaire 10 000 fr. ». Le canton de Neuchâtel célébrera dans cinq ans l'anniversaire du 1er mars 1848 ; il n'est pas trop tôt, pensons-nous, de créer un fonds spécial destiné à couvrir les frais de cette commémoration dont le programme sera préparé ultérieurement par le Conseil d'Etat, quand les circonstances le permettront. »

Dans sa séance du 17 novembre 1943, le Grand Conseil entérine cette proposition [1]) après une intervention du président du Conseil d'Etat, M. Jean-Louis Barrelet, déclarant :

« Le Conseil d'Etat n'a pas jugé utile de mettre de côté une somme inférieure parce que la somme prévue ne sera probablement pas suffisante, mais c'est en tenant compte de la situation de l'Etat qu'il n'a pas prévu

1) Bulletin du Grand Conseil, tome 108, page 354.

davantage. Le Conseil d'Etat réserve d'ailleurs sa position, mais il tient à déclarer que toutes les régions du canton seront appelées à collaborer et à participer aux manifestations qui seront organisées. Notre canton doit pouvoir marquer cette étape de son histoire par une manifestation simple, digne et démocratique. »

Ce fonds du centenaire est mis à contribution pour l'étude de l'organisation des fêtes ainsi que pour certains préparatifs qui exigent de longs délais.

LA COMMISSION DU CENTENAIRE

En date du 1er avril 1946, le Conseil d'Etat adopte un arrêté portant nomination d'une Commission du centenaire pour l'étude et l'organisation des fêtes de 1948. Cette commission est constituée comme suit :

Président :
Ernest Béguin, Neuchâtel.

Vice-présidents :
Auguste Romang, Corcelles ; André Petitpierre, Couvet ; René Fallet, Le Locle ; Julien Dubois, La Chaux-de-Fonds.

Secrétaire général :
Pierre Court, chancelier d'Etat, Neuchâtel.

Membres :
Les membres du Conseil d'Etat ; les anciens conseillers d'Etat ; le préfet des Montagnes ; les députés neuchâtelois aux Chambres fédérales ; le président du Tribunal cantonal ; le recteur de l'Université,

et les citoyens suivants :
Gaston Amez-Droz, Neuchâtel ; Georges Béguin, Neuchâtel ; Jules Biétry, Neuchâtel ; René Braichet, Neuchâtel ; Blaise Clerc, Neuchâtel ; Paul DuBois, Neuchâtel ; Bertrand Grandjean, Neuchâtel ; Hermann Haefliger, Neuchâtel ; Ernest Kaeser, Neuchâtel ; Jean Liniger, Neuchâtel ; Georges Madliger, Neuchâtel ; Alain de Reynier, Neuchâtel ; René Bille, Le Landeron ; Etienne Schwaar, Boudry ; Hermann Hauser, Cortaillod ; Edmond Sunier, Colombier ; Paul Lozeron, Auvernier ; Fritz Bourquin, Peseux ; Victor Hauser, Vaumarcus ; Lucien Marendaz, Môtiers ; Ernest Schroeter, Couvet ; Philippe Jéquier, Fleurier ; René Sutter, Fleurier ; Louis-F. Lambelet, Les Verrières ; Pierre-Auguste Leuba, Cernier ; Charles Wuthier, Cernier ; Sydney de Coulon, Fontainemelon ; François Faessler, Le Locle ; Henri Favre, Le Locle ; Emile Haesler, Le Locle ; Henri Jaquet, Le Locle ; Jean Pellaton, Le Locle ; Léon Guinand, Les Brenets ; Edgar Brunner, La Chaux-du-Milieu ; Charles Borel, La Chaux-de-Fonds ; Frédéric Bourquin, La Chaux-de-Fonds ; Jacques Cornu, La Chaux-de-Fonds ; André Corswant, La Chaux-de-Fonds ; Mgr. Athanase Cottier, La Chaux-de-Fonds ; Raoul Erard, La Chaux-de-Fonds ; Hermann Guinand, La Chaux-de-Fonds ; Numa Humbert, La Chaux-de-Fonds ; Marcel Itten, La Chaux-de-Fonds ; Henri Jaquet, La Chaux-de-Fonds ; François Lischer, La Chaux-de-Fonds ; André Marchand, La Chaux-de-Fonds ; Charles Roulet, La Chaux-de-Fonds ; Gaston Schelling, La Chaux-de-Fonds ; Edouard Schupbach, La Chaux-de-Fonds ; André Vuilleumier, La Chaux-de-Fonds.

L'arrêté précise qu'un comité directeur sera formé des membres du bureau et des présidents des comités qui seront constitués.

Le comité directeur est formé des membres suivants :

COMITÉ DIRECTEUR

Président :
Ernest Béguin, Neuchâtel.

Vice-présidents :
Auguste Romang, Corcelles ; André Petitpierre, Couvet ; René Fallet, Le Locle ; Julien Dubois, La Chaux-de-Fonds.

Secrétaire général :
Pierre Court, Neuchâtel, chancelier d'Etat.

Membres :
Gaston Amez-Droz, Neuchâtel ; Charles Borel, La Chaux-de-Fonds ; Edmond Bourquin, fils, Neuchâtel ; René Braichet, Neuchâtel ; François Faessler, Le Locle ; Bertrand Grandjean, Neuchâtel ; Hermann Guinand, La Chaux-de-Fonds ; Ernest Kaeser, Neuchâtel ; Jean Liniger, Neuchâtel.

Pour la constitution du comité directeur et des comités, la Commission du centenaire pourra s'adjoindre le concours de toutes les personnes dont la collaboration pourra lui être utile.

Le Conseil d'Etat tient deux séances avec les membres du bureau de la commission pour préparer la première séance de la commission. Le Conseil d'Etat annonce qu'il se réserve de présenter lui-même un projet pour l'œuvre sociale à créer.

La première séance de la commission a lieu le 17 mai 1946. Elle est ouverte par M. Léo DuPasquier, président du Conseil d'Etat, qui cède ensuite la présidence à M. Ernest Béguin, président de la commission.

Le bureau propose à la commission de désigner les présidents des comités. Ces présidents et le bureau formeront le comité directeur et c'est ce dernier qui désignera les membres des comités. Afin d'intéresser tous les membres de la commission, ceux-ci seront répartis dans les différents comités qui seront constitués. Chaque comité fera rapport au comité directeur, puis la commission adoptera ses propositions. La commission désigne alors les présidents des divers comités. Le comité directeur tient cinq séances au cours desquelles il entend les rapports des différents comités et fixe ses propositions.

Les conseils communaux sont invités à participer à des réunions de district au cours desquelles le président et le secrétaire général exposent les intentions du comité directeur et désirent connaître les sentiments des diverses régions du canton.

La liaison entre les divers comités et le comité directeur est assurée par le secrétaire général qui assiste à toutes les séances.

Le 1er novembre 1946, la Commission du centenaire tient sa deuxième séance dans la salle du Grand Conseil. M. Ernest Béguin, président de la commission, prononce le discours suivant :

M. le président, MM. les membres du Conseil d'Etat,
MM. les membres de la Commission du centenaire,

Plus de cinq mois se sont écoulés depuis qu'ont été ouverts les travaux de la Commission du centenaire. A titre d'introduction à vos délibérations de cette après-midi, veuillez me permettre de vous faire part de quelques impressions recueillies au cours de la période que l'on pourrait appeler celle de défrichement du sujet que nous aurons à traiter.

La première de ces impressions — qui est même une certitude — c'est l'existence d'une encourageante bonne volonté qui s'est manifestée dans tous les milieux dont le concours a été requis et chez tous ceux qui furent appelés à coopérer à la préparation de l'avant-projet de programme de commémoration du centenaire.

Les propositions dont vous êtes saisis sont l'aboutissement d'un sérieux travail, inspiré de pensées de confiance réciproque, de concorde entre tous les éléments de notre population, ainsi que d'unité neuchâteloise sincère et complète.

Au sein du comité directeur, notamment, chacun a compris la nécessité de former, en vue du centenaire de 1948, une équipe créatrice de quelque chose qui soit le fruit d'une collaboration, non seulement de toutes les parties du pays, mais également de toutes les tendances s'affirmant au sein d'une démocratie éclairée, c'est-à-dire respectueuse des fondements sur lesquels elle repose.

C'est pour associer le pays, dans son ensemble, à la genèse même du programme du centenaire que, dès qu'il fut possible de le faire judicieusement, nous avons pris l'initiative d'adresser un appel à chacun de nos conseils communaux dont nous tenions à connaître les sentiments avant la deuxième séance de la Commission du centenaire. Ces réunions de district à Saint-Blaise, Boudry, Môtiers, Cernier, Le Locle, La Chaux-de-Fonds, ont montré que l'on comprend partout de la même manière ce que doit être le centième anniversaire de notre émancipation et de l'entrée définitive de Neuchâtel dans la Confédération suisse. Cellules de base de la vie publique, nos communes devaient, dès le début, avoir leur mot à dire ; ce message communal, il nous a été agréable de l'entendre ; nous remercions les délégués communaux de nous avoir accueillis avec cordialité et de nous avoir apporté une adhésion de principe que nous sommes heureux de vous communiquer.

Je ne crois pas me tromper en déclarant, d'autre part, que l'esprit du centenaire s'est précisé et qu'il est maintenant le même chez tous les Neuchâtelois. Car il ne doit pas y avoir, à ce propos, entre nous, des conceptions s'opposant ou laissant apparaître des divisions. Tous, nous voulons célébrer, par le rappel des événements de 1848, l'esprit révolutionnaire et populaire qui, descendant des montagnes, a soufflé sur la totalité de la principauté et a fait du canton de Neuchâtel ce qu'il est devenu sous le nouveau régime.

Mais, avec la même unanimité, nous voulons mettre en relief la continuité historique, la persistance nationale du pays de Neuchâtel, à travers les âges, vers la Suisse et la liberté.

Ainsi qu'on l'a écrit, la synthèse de ces deux conceptions est le facteur le plus apte et le plus susceptible de symboliser l'esprit de la grande commémoration.

Résultat d'une action profonde, d'un plan élaboré à la fois avec ténacité et patience, 1848 a marqué, chez nos intrépides ancêtres, une volonté d'adaptation aux circonstances de l'heure et de rupture de tout lien avec l'étranger. Cette preuve des facultés de rénovation constatées chez les patriotes de 1848 s'harmonise fort bien avec leur attachement à la tradition neuchâteloise qui, antérieure à la révolution, en a facilité le succès. Car cette révolution était dans la ligne de notre développement naturel, ayant été préparée par des siècles de formation, de lente et sûre éclosion. Nous rappellerons tout cela pour démon-

trer que si le Neuchâtelois a le goût des conquêtes, comme celles d'il y a cent ans, s'il demeure fidèle à ce besoin de renouvellement, il voue également à l'histoire le culte qui lui est dû. Ainsi, l'esprit du centenaire sera bien celui de tous les Neuchâtelois parce qu'il sera l'union de deux tendances justifiées l'une et l'autre.

Mais 1948 doit être plus encore : ce doit être également un point de départ. Car les qualités d'élan vital qui existaient chez nous en 1848 sont restées bien vivaces en terre neuchâteloise. En commémorant avec enthousiasme nos origines, nous devrons aussi tendre à fortifier l'effort d'amélioration et de perfectionnement dont le 1er mars 1848 constitue une brillante étape. Les fêtes populaires que nous organiserons devront être empreintes de la préoccupation de nous acheminer, dans l'avenir, vers une action toujours plus méthodique et plus audacieuse dans tous les domaines : industriel, commercial, artistique, social, moral, culturel. Et cet élan devra être celui du peuple lui-même puisque c'est du tréfonds du terroir qu'est né le mouvement d'affranchissement et de libération dont nous saurons, en même temps, magnifier les bienfaits et rechercher les enseignements. Employons-nous donc à faire, de l'année du jubilé, une grande date et une grande époque pour le canton de Neuchâtel.

La commission adopte sans longue discussion le rapport de son comité directeur et présente quelques suggestions pour l'œuvre sociale du centenaire. Ce rapport est transmis au Conseil d'Etat qui, en date du 11 février 1947, présente au Grand Conseil un rapport à l'appui d'un projet de décret concernant la commémoration du centenaire de la République. Ce rapport, publié dans le Bulletin du Grand Conseil, tome 112, pages 371 et suivantes, est discuté par le Grand Conseil dans sa séance du 24 février 1947.

Le Conseil d'Etat qui s'était réservé le choix de l'œuvre sociale du centenaire, propose, après avoir pris connaissance du rapport de l'office social neuchâtelois et du préavis d'une commission consultative, la création de deux « maisons des jeunes », l'une à Neuchâtel et l'autre à La Chaux-de-Fonds.

Quant aux dates des manifestations commémoratives, le Conseil d'Etat envisage à l'occasion du 1er mars diverses manifestations, d'un caractère modeste, terminées par une session extraordinaire du Grand Conseil, le jour même du 1er mars. La commémoration du jubilé est prévue aux dates suivantes :

Samedi	3 juillet :	Journée réservée à la jeunesse des écoles.
Dimanche	4 juillet :	Journée des communes ou districts
Dimanche	11 juillet :	Journée officielle aux Montagnes neuchâteloises.
Lundi	12 juillet :	Journée officielle au chef-lieu.

Les deux premières journées sont laissées à l'initiative des communes qui peuvent éventuellement se grouper, les deux dernières étant réservées aux manifestations cantonales.

Pour commémorer dignement ce centenaire, le Conseil d'Etat propose des œuvres de caractère durable :

un *monument* au Locle, berceau de la révolution de 1848, et des monuments de moindre importance dans les autres districts ;

des *publications* populaires sous forme d'une collection de cahiers du centenaire ;

une *médaille* commémorative coulée et un insigne ;

et diverses manifestations de caractère passager :

un *cortège* à Neuchâtel ;

un *festival* à La Chaux-de-Fonds ;

une *exposition* à Neuchâtel, comprenant trois sections : économique, historique et artistique ;

l'organisation de *congrès* avec remise d'un cahier du centenaire ;

une *journée des Neuchâtelois à l'étranger* ;

un prix spécial accordé aux vainqueurs des *joutes sportives.*

Pour la réalisation de ce programme, le Conseil d'Etat prévoit le budget suivant :

	Recettes	Dépenses
Monument	Fr. 35 000.—	Fr. 100 000.—
Publications	48 000.—	90 000.—
Médaille et insignes	20 000.—	6 200.—
Festival	50 000.—	100 000.—
Cortège	—.—	80 000.—
Congrès	—.—	10 000.—
Sports	—.—	30 000.—
Neuchâtelois à l'étranger	—.—	5 000.—
Expositions (part de garantie)	—.—	—.—
Presse et propagande	—.—	90 000.—
Cérémonies du 1er mars	—.—	1 000.—
Divers et imprévu	—.—	40 800.—
	Fr. 153 000.—	Fr. 553 000.—

Total des dépenses	Fr. 553 000.—
Total des recettes	153 000.—
Excédent des dépenses	Fr. 400 000.—

Le poste des « divers et imprévus » comprend les frais de réception.

Le 24 février 1947, le Grand Conseil adopte sans opposition le décret suivant :

LE GRAND CONSEIL
de la République et Canton de Neuchâtel

Sur la proposition du Conseil d'Etat,

décrète :

Article premier. — Le canton de Neuchâtel commémorera en 1948 le centième anniversaire de la proclamation de la République.

Art. 2. — Le centenaire de la République sera commémoré :

a) par la création de deux « maisons des jeunes », l'une à Neuchâtel et l'autre à La Chaux-de-Fonds, dont le statut sera fixé par le Grand Conseil ;

b) par l'exécution du programme contenu dans le rapport du Conseil d'Etat du 11 février 1947.

Art. 3. — La dépense résultant de la création des « maisons des jeunes » sera couverte par une souscription nationale, par les dons des communes et par la participation de l'Etat ; cette dernière est fixée à la somme de 400 000 fr. au maximum.

Art. 4. — Un crédit de 400 000 fr. au maximum est accordé au Conseil d'Etat pour assurer la réalisation du programme contenu dans son rapport du 11 février 1947.

Art. 5. — Le Conseil d'Etat est autorisé à souscrire un montant maximum de 50 000 fr. au capital de garantie de l'exposition du centenaire.

Art. 6. — La somme nécessaire à l'exécution du présent décret sera prélevée dans le « Fonds du centenaire » qui sera alimenté conformément aux décisions que prendra le Grand Conseil.

Art. 7. — Le Conseil d'Etat est chargé de pourvoir, s'il y a lieu, après les formalités du referendum, à la promulgation et à l'exécution du présent décret.

Le 11 avril 1947, en promulguant le décret ci-dessus, le Conseil d'Etat confie l'exécution du programme (art. 2, litt. *b*) au comité directeur avec le concours des différents comités spéciaux qui dépendent de lui et dans lesquels sont répartis les anciens membres de la Commission du centenaire.

COMITÉS

Voici la liste des membres des comités constitués pour assurer la réalisation du programme adopté par le Grand Conseil.

COMITÉ DES FINANCES

Président :
Julien Dubois, président de l'A. D. C., La Chaux-de-Fonds.

Membres :
André Barrelet, Cortaillod ; Georges Béguin, Neuchâtel ; *Secrétaire des verbaux :* Raoul Erard, La Chaux-de-Fonds ; Georges Grandjean, Couvet ; *Secrétaire correspondant :* René Gugger, Neuchâtel ; Edmond Guinand, La Chaux-de-Fonds ; Jean-Pierre Hainard, Neuchâtel ; *Vice-président :* John Kummerli, Neuchâtel ; Claude Junier, Neuchâtel ; *Comptable :* Henri Messerli, Neuchâtel ; Jacques Nardin, Le Locle ; Edgar Nicolet, La Chaux-de-Fonds ; John Perret, Les Ponts-de-Martel ; Charles Roulet, La Chaux-de-Fonds ; Werner Rusch, Saint-Blaise ; *Assesseurs :* René Sutter, Fleurier ; Marcel Weber, Peseux ; Charles Wuthier, Cernier.

COMITÉ DU MONUMENT

Président :
Charles Borel, professeur, La Chaux-de-Fonds.

Membres :
Jules Baillods, La Chaux-de-Fonds ; Alfred Blailé, Neuchâtel ; Antoine Borel, Marin ; Edmond Calame, Auvernier ; Jacques Cornu, La Chaux-de-Fonds ; Théodore Delachaux, Corcelles ; *Secrétaire comptable :* Albert Détraz, Neuchâtel ; Léo DuPasquier, Genève ; Henri Favre, Le Locle ; Maurice Favre, La Chaux-de-Fonds ; Samuel-André Gédet, Dombresson ; Dr Jean Houriet, Neuchâtel ; Tell Jacot, La Chaux-de-Fonds ; Henri Jaquet, Le Locle ; *Vice-président :* Maurice Jeanneret, Neuchâtel ; René Junod, La Chaux-de-Fonds ; Dr Charles Kenel, La Chaux-de-Fonds ; Marcel Krugel, Travers ; Daniel Liniger, Neuchâtel ; Alfred Lombard, Corcelles ; Maurice Matthey, Le Locle ; Arthur Piaget, Neuchâtel ; Maurice Ponnaz, Le Locle ; Paul Rognon, Neuchâtel ; Willy Russ, Neuchâtel ; Paul Seylaz, La Chaux-de-Fonds ; Jean Steiger, La Chaux-de-Fonds ; Louis Thévenaz, Neuchâtel.

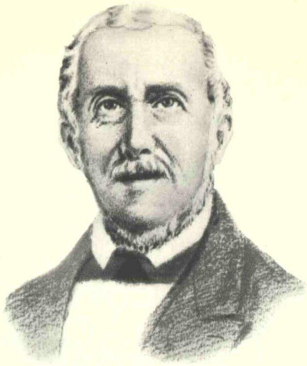
COMITÉ DES PUBLICATIONS

Président et comptable :
Jean Liniger, conseiller communal, Neuchâtel.

Membres :
Jules Baillods, La Chaux-de-Fonds ; Eddy Bauer, Neuchâtel ; Félix Béguin, Neuchâtel ; Léopold Berner, Colombier ; *Secrétaire :* André Bovet, Neuchâtel ; Henri Buhler, La Chaux-de-Fonds ; Alexandre de Chambrier, Bevaix ; Alfred Chapuis, Neuchâtel ; *Vice-président :* Sydney de Coulon, Fontainemelon ; André Corswant, La Chaux-de-Fonds ; Etienne DuBois, Les Verrières ; Marius Fallet, La Chaux-de-Fonds ; Maurice Favre, La Chaux-de-Fonds ; Jean Gabus, Neuchâtel ; Charles Gallandre, Cernier ; Marcel Godet, Neuchâtel ; Pierre Godet, Neuchâtel ; Charly Guyot, Neuchâtel ;



LOUIS-EDOUARD MONTANDON



HENRI GRANDJEAN



GEORGES DUBOIS



AIMÉ HUMBERT

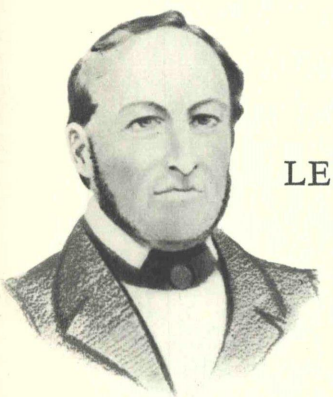


ALEXIS-MARIE PIAGET



ERHARD BOREL

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE 1848



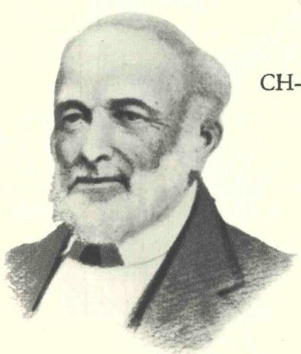
AUGUSTE LEUBA



CH-LS JEANRENAUD-BESSON



LS SANDOZ-MORTHIER



LS BRANDT-STAUFFER



La médaille du Centenaire

Adolphe Ischer, Le Locle ; Henri Jaquet, La Chaux-de-Fonds ; Willy Jeanneret, La Chaux-de-Fonds ; Alfred Lombard, Corcelles ; Louis Loup, Fleurier ; Eric Lugin, Saint-Aubin ; Maurice Neeser, Neuchâtel ; Henri Perret, Le Locle ; Tell Perrin, La Chaux-de-Fonds ; Arthur Piaget, Neuchâtel ; René Robert, Neuchâtel ; Paul-René Rosset, Neuchâtel ; Louis Thévenaz, Neuchâtel ; Jean-Paul Zimmermann, La Chaux-de-Fonds.

COMITÉ DE LA MÉDAILLE

Président :
André Petitpierre, conseiller communal, Couvet.

Membres :
Julien Dubois, La Chaux-de-Fonds ; Pierre Favarger, Neuchâtel ; Maurice Favre, La Chaux-de-Fonds ; Jean-David Hirschy, La Chaux-de-Fonds ; Roger Huguenin, La Chaux-de-Fonds ; *secrétaire-comptable :* Léon Montandon, Neuchâtel ; *vice-président :* Maurice Ponnaz, Le Locle ; Paul de Pury, Colombier.

COMITÉ DU CORTÈGE

Président :
Ernest Kaeser, Neuchâtel.

Membres :
Emile Biedermann, Neuchâtel ; Alex Billeter, Neuchâtel ; *commandant du cortège :* Jules Borel, colonel cdt de corps, Neuchâtel ; André Boss, Neuchâtel ; *préposé aux décorations :* François Chable, Neuchâtel; Pierre Evard, Neuchâtel ; *vice-président :* René Fallet, Le Locle ; Antoine Fontana, Neuchâtel ; *comptable :* Robert Gerber, Neuchâtel ; Bertrand Grandjean, Neuchâtel ; Louis Grisoni, Cressier ; *secrétaire des verbaux :* Frédéric Handschin, Neuchâtel ; Marcel Lehmann, Neuchâtel ; Claude Lœwer, La Chaux-de-Fonds ; Louis Loup, Fleurier ; Georges Madliger, Neuchâtel ; Maurice Matthey, Le Locle ; Samuel Perret, Neuchâtel ; Jean Pfaff, Neuchâtel ; *préposé aux transports :* Jules Roulin, Neuchâtel ; *vice-président :* André Richter, Champréveyres ; *secrétaire :* Henri Schaeffer, Neuchâtel ; *préposé aux constructions :* Victor Schwander, Neuchâtel ; *préposé aux subsistances :* Edgar Sollberger, Neuchâtel ; Edmond Sunier, Colombier ; Hermann Thalmann, Saint-Aubin ; Louis Tinturier, Neuchâtel ; Charles Wuthier, Cernier.

COMITÉ DU FESTIVAL

Président :
Hermann Guinand, La Chaux-de-Fonds.

Membres :
M^me^ Bernard-Quinche, Peseux ; Francis Bourquin, Couvet ; *préposé à la réception :* Frédéric Bourquin, La Chaux-de-Fonds ; Robert Cavadini, Le Landeron ; *régisseur :* Jacques Cornu, La Chaux-de-Fonds ; *premier vice-président :* Paul DuBois, Neuchâtel ; Marc Grandjean, La Côte-aux-Fées ; Charly Guyot, Neuchâtel ; Emile Haesler, Le Locle ; Emile Hermann, Saint-Aubin; *préposé société de musique :* Numa Humbert, La Chaux-de-Fonds ; Marcel Itten, La Chaux-de-Fonds ; Fritz Matthey, Le Locle ; *2e vice-président :* Jean Pellaton, Le Locle ; Gustave Perregaux, Neuchâtel ; *secrétaire :* André Sandoz, La Chaux-de-Fonds ; *comptable – préposé à la police :* Gaston Schelling, La Chaux-de-Fonds ; *préposé aux constructions :* Bernard Wille, La Chaux-de-Fonds.

COMITÉ DES EXPOSITIONS

Président :
Gaston Amez-Droz, directeur de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie, Neuchâtel.

Membres :
Georges Béguin, Neuchâtel ; Jacques Béguin, Neuchâtel ; Henri Berthoud, Neuchâtel ; *vice-président :* René Bille, Le Landeron ; Renaud de Bosset, Neuchâtel ; J.-L. de Bosset, Neuchâtel ; François Bouvier, Neuchâtel ; Edgar Brunner, La Chaux-du-Milieu ; Georges Chabloz, Le Locle ; Sydney de Coulon, Fontainemelon ; Henri Decker, Neuchâtel ; René Didisheim, La Chaux-de-Fonds ; Pierre Dubied, Neuchâtel ; Charles Dubois, Peseux ; *secrétaire :* René Dupuis, Neuchâtel ; Fritz Eymann, La Chaux-de-Fonds ; Léon Guinand, Les Brenets ; Alfred Guinchard, Neuchâtel ; Hermann Haefliger, Neuchâtel ; Hermann Hauser, Cortaillod ; Victor Hauser, Vaumarcus ; Marc Inäbnit, Le Locle ; Philippe Jéquier, Fleurier ; Louis Lambelet, Les Verrières ; Jean Liniger, Neuchâtel ; Frédéric Maibach, La Chaux-de-Fonds ; Albert Maire, La Chaux-de-Fonds ; Albert Porret, Cortaillod ; René Robert, Neuchâtel ; Jämes de Rutté, Neuchâtel ; Willy Russ, Neuchâtel ; Gustave-Ad. Rychner, Neuchâtel ; Etienne Schwaar, Areuse ; Arthur Vuille, La Sagne ; André Vuilleumier, La Chaux-de-Fonds.

COMITÉ DES CONGRÈS

Président :
François Faessler, conseiller communal, Le Locle.

Membres :
Pierre-Eugène Bourquin, Les Brenets ; René Dornier, Fleurier ; *comptable :* Jean Duvanel, Le Locle ; *secrétaire :* Jean-Louis Gabus, Le Locle ; André Guinand, La Chaux-de-Fonds ; François Haller, Neuchâtel ; Louis Huguenin, Le Locle ; André Jacopin, Neuchâtel ; Jean Krebs, Neuchâtel ; Louis Lambelet, Les Verrières ; André Marchand, La Chaux-de-Fonds ; Charles Pattus, Saint-Aubin ; *vice-président :* Paul Richème, Neuchâtel ; Ernest Schroeter, Couvet ; Edouard Schupbach, La Chaux-de-Fonds.

COMITÉ DES NEUCHATELOIS A L'ÉTRANGER

Président :
Auguste Romang, Corcelles.

Membres :
Secrétaire-comptable : Max Berthoud, Neuchâtel ; Mgr. A. Cottier, La Chaux-de-Fonds ; Julien Girard, La Chaux-de-Fonds ; Armand Huguenin, Couvet ; Henri-Wilhelm Jacot, Chézard ; Jules Montandon, Vevey ; Louis de Pury, Neuchâtel ; *vice-président :* Alain de Reynier, Neuchâtel ; Georges Vellino, Neuchâtel.

COMITÉ DES SPORTS

Président :
Bertrand Grandjean, Neuchâtel.

Membres :
Eric Billeter, Neuchâtel ; André Borle, La Chaux-de-Fonds ; Marcel Chaney, La Chaux-de-Fonds ; *secrétaire :* Louis Fasnacht, Neuchâtel ; André Favre, La Chaux-de-Fonds ; Gaston Hamel, Noiraigue ;

Tony Jehlé, Neuchâtel ; Paul Lozeron, Auvernier ; David Mader, Neuchâtel ; Aimé Rochat, Cernier; Marcel Roulet, Saint-Blaise ; *vice-président :* Alfred Schläppi, Le Locle ; Edmond Sunier, Colombier ; Fernand Thiébaud, Bôle ; *comptable :* André Vuilleumier, Le Locle.

COMITÉ DES TRANSPORTS

Président :
Edmond Bourquin, fils, Neuchâtel.

Membres :
Edmond Arrigo, chef receveur CFF, La Chaux-de-Fonds ; André Besson, directeur CMN, Neuchâtel ; *vice-président :* Gustave Borel, directeur Société de navigation, Neuchâtel ; Maurice Favez, chef de gare, La Chaux-de-Fonds ; *secrétaire :* Louis Maurer, commis CFF, Neuchâtel ; *comptable :* Edouard Freiburghaus, chef de gare, Le Locle-Ville ; Jean Moginier, sous-chef de gare, Neuchâtel ; René Racine, Les Brenets ; Jules Roulin, chef de gare, Neuchâtel ; Adolphe Schweizer, Neuchâtel ; Jean Strickler, chef exploit. TN, Neuchâtel.

COMITÉ DE PRESSE ET PROPAGANDE

Président :
René Braichet, journaliste, Neuchâtel.

Membres :
Jules Biétry, Neuchâtel ; Alex Billeter, Neuchâtel ; Claude Bodinier, Auvernier ; Daniel Bonhôte, Neuchâtel ; *préposé au film :* Jean Borel ; Neuchâtel ; Paul Bourquin, La Chaux-de-Fonds ; Jacques-Edouard Chable, Neuchâtel ; Pierre Champion, Neuchâtel ; Alfred Chapuis, Neuchâtel ; Blaise Clerc, Neuchâtel ; *préposé aux affiches :* Jean Convert, Neuchâtel ; André Corswant, La Chaux-de Fonds ; Louis Crelier, Neuchâtel ; Jean DuBois, Peseux ; Julien Dubois, La Chaux-de-Fonds ; *préposé à la propagande :* René Dupuis, Neuchâtel ; Guido Essig, La Chaux-de-Fonds ; Philippe Favarger, La Chaux-de-Fonds ; *préposé à la publicité :* Georges Favre, Neuchâtel ; Armand Fluckiger, Travers ; René Gammeter, Neuchâtel ; Francis Gaudard, Neuchâtel ; René Gessler, Colombier ; *vice-président :* Samuel Glauser, Le Locle ; Georges Haefeli, La Chaux-de-Fonds ; Pierre Haefeli, La Chaux-de-Fonds ; *préposé aux programmes :* Jean Haldimann, Le Locle ; Henri Jaquet, Le Locle ; Henri Jaquet, La Chaux-de-Fonds ; Paul Jeanneret, Cernier ; Fritz Jung, Le Locle ; *préposé à la radio :* Edmond Kuffer, Neuchâtel ; Philippe Muller, Neuchâtel ; J.-M. Nussbaum, La Chaux-de-Fonds ; Joseph Papaux, Neuchâtel ; Léon Perrin, La Chaux-de-Fonds ; Georges Piroué, La Chaux-de-Fonds ; *secrétaire-comptable :* Jean-Pierre Porchat, Neuchâtel ; Charles Quartier, La Chaux-de-Fonds ; André Rosselet, Neuchâtel ; Ernest Roethlisberger, Thielle ; Gaston Rub, Fleurier ; Jean-Jacques Thorens, Saint-Blaise ; Daniel Vouga, Neuchâtel ; Jules Wenker, Neuchâtel ; Marc Wolfrath, Neuchâtel.

COMITÉS DE DISTRICTS

DISTRICT DE NEUCHATEL

Président :
Marcel Roulet, Saint-Blaise.

Vice-président :
Louis Grisoni, Cressier.

Secrétaire :
J.-J. Thorens, Saint-Blaise.

Membres :

Neuchâtel : Paul Rognon, conseiller communal ; Jean-Pierre Baillod, chancelier communal ; Hauterive : James Blank, président de commune ; Saint-Blaise : Arthur Vuille, conseiller communal ; Marin-Epagnier : Henri Veluzat, président de commune ; Thielle-Wavre : Ernest Roethlisberger, président de commune ; Cornaux : René Clottu, conseiller communal ; Cressier : Henri Berger, conseiller communal ; Enges : Albert Stauffer, conseiller communal ; Le Landeron : Charles Portner, président de l'association des sociétés locales ; Lignières : Ernest Bonjour, président de commune.

DISTRICT DE BOUDRY

Président :
Edmond Sunier, Colombier.

Secrétaire :
René Favre, Boudry.

Trésorier :
Jean Gauchat, Colombier.

Membres :

Boudry : René Favre, président de commune ; Alfred Schwaar-Montandon ; *Cortaillod :* David Roulet, président de commune ; *Colombier :* Jean Gauchat, conseiller communal ; *Auvernier :* Maurice Vuille, conseiller communal ; *Peseux :* Emile Apotheloz, président de commune ; *Corcelles-Cormondrèche :* André Grandjean, conseiller communal ; *Bôle :* Jean-Pierre Michaud, président de commune ; *Rochefort :* Prosper Sunier, conseiller communal ; *Brot-Dessous :* Emile Denereaz, président de commune ; *Bevaix :* Ami Dubois, président de commune ; *Gorgier :* Edouard Lauener, président de commune ; *Saint-Aubin-Sauges :* Paul Robert, conseiller communal ; A. Pierrehumbert ; *Fresens :* Robert Jeanmonod, président de commune ; *Montalchez :* Maurice Perrin, président de commune ; *Vaumarcus :* Rodolphe Nussbaum, président de commune.

DISTRICT DU VAL-DE-TRAVERS

Président :
Lucien Marendaz, Môtiers

Vice-président :
Paul Zaugg, Couvet

Secrétaire :
Roger Durupthy, Môtiers.

Trésorier :
William Juillard, Môtiers

Membres :

Môtiers : Lucien Marendaz, président de commune ; *Couvet :* Paul Zaugg, conseiller communal ; *Travers :* Armand Flückiger, conseiller communal ; *Noiraigue :* Frédéric Monard, conseiller communal ; *Boveresse :* Jean Bähler, président de commune ; *Fleurier :* John Faivre, conseiller communal ; *Buttes :* Alexandre Zurbuchen, président de commune ; *La Côte-aux-Fées :* John Piaget, président de commune ; *Saint-Sulpice :* Jean Bourquin, président de commune ; *Les Verrières :* Edouard Loew, président de commune ; *Les Bayards :* Fritz Guillaume, conseiller communal.

DISTRICT DU VAL-DE-RUZ

Président :
Charles Wuthier, Cernier.

Vice-Président :
Eugène Steiger, Fontainemelon.

Secrétaire :
Arthur Duvanel, Cernier.

Trésorier :
Alphonse Droz, Cernier.

Membres :
Cernier : William Soguel, conseiller communal ; *Chézard-Saint-Martin :* Gustave Veuve, conseiller communal ; *Dombresson :* Alfred Vauthier, président de commune ; *Villiers :* Emile Perret, président de commune ; *Le Pâquier :* Alexandre Cuche, président de commune ; *Savagnier :* Jules Gaberel, président de commune ; *Fenin-Vilars-Saules :* Oscar Baumann, président de commune ; *Fontaines :* Marcel Lorimier, conseiller communal ; *Engollon :* Louis Ruchti, président de commune ; *Fontainemelon :* Eugène Steiger, président de commune ; *Les Hauts-Geneveys :* Emile Haberthur, président de commune ; *Boudevilliers :* Paul Tissot, administrateur communal ; *Valangin :* Jean Aiassa, conseiller communal ; *Coffrane :* Numa Perregaux-Dielf, président de commune ; *Les Geneveys-sur-Coffrane :* Georges Bourquin, conseiller communal ; *Montmollin :* Jean Barbey, secrétaire communal.

DISTRICT DU LOCLE

Président :
René Fallet, Le Locle.

Secrétaire-trésorier :
Willy Pingeon, Le Locle.

Membres :
Le Locle : René Fallet, président de commune ; *Les Brenets :* Emile Rosselet, conseiller communal ; *Le Cerneux-Péquignot :* Léon Chapatte, conseiller communal ; *La Brévine :* Paul Yersin, conseiller communal ; *La Chaux-du-Milieu :* Edgar Brunner, président de commune ; *Les Ponts-de-Martel :* Auguste Haldimann, conseiller communal ; *Brot-Plamboz :* Tell Perrenoud, président de commune.
Edmond Guinand, préfet des Montagnes.

DISTRICT DE LA CHAUX-DE-FONDS

Président :
Tell Jacot, La Chaux-de-Fonds.

Membres :
La Chaux-de-Fonds : Tell Jacot, conseiller communal ; *Les Planchettes :* Justin Jacot, président de de commune ; *La Sagne :* Auguste Matthey, président de commune.
Edmond Guinand, préfet des Montagnes.

1948 - L'ANNÉE DU CENTENAIRE

Le programme est adopté. Les crédits sont votés. Il s'agit de créer dans tout le canton l'enthousiasme nécessaire pour assurer le succès des diverses manifestations. Il s'agit de susciter dans toutes les régions du canton l'élan de tous ceux qui peuvent assurer une collaboration indispensable et précieuse. Nous sommes déjà au mois d'avril 1947 et il ne reste plus que quelques mois pour arriver à chef. Le Conseil d'Etat a heureusement autorisé le comité directeur à préparer la réalisation de divers projets qui exigent une longue mise au point : concours du festival, concours du monument, exposition, publications. On a ainsi, sans engagement définitif, gagné un temps précieux; ce n'est malheureusement pas suffisant pour le monument qui n'est réalisé qu'en maquette pour 1948.

Le comité directeur trouve dans tout le canton un remarquable esprit de collaboration. Les dévouements sont nombreux. Chacun est heureux de faire sa part.

Nous reprenons maintenant la réalisation du programme en examinant chacun de ses chapitres.

LA MÉDAILLE

Le comité de la médaille examine d'abord quelles sont les possibilités de réalisation.

L'idée d'un écu commémoratif est séduisante, mais le département fédéral des Finances refuse l'autorisation nécessaire en précisant que la frappe d'un écu n'est admise que pour un événement de caractère national.

Le comité porte alors son choix sur une médaille coulée, de préférence à une pièce frappée.

Tout en reconnaissant d'indéniables qualités artistiques à la médaille frappée, le comité craint que la vente de cette dernière ne soit entravée par la mise sur le marché de diverses pièces non officielles.

Un concours est ouvert auquel peuvent prendre part tous les sculpteurs et médailleurs neuchâtelois, quel que soit leur domicile, ainsi que les sculpteurs et médailleurs suisses, domiciliés dans le canton depuis deux ans au moins.

Dix-sept projets sont présentés et le jury retient trois projets auxquels il décerne les prix de 600 fr., 400 fr. et 200 fr. Ces trois projets — fait à relever — ont un seul et même auteur : M. Fritz Jeanneret, sculpteur, aux Brenets.

Pour l'exécution, le Conseil d'Etat choisit le projet classé en deuxième rang, en demandant une modification de la légende du revers.

Cette médaille est coulée, en bronze et en argent, par M. Charles Reussner, fondeur d'art, à Fleurier. Elle est mise en souscription au prix de 32 fr. l'exemplaire en bronze et de 100 fr. l'exemplaire en argent. Cent-vingt-neuf médailles de bronze et quatre-vingt-six d'argent sont souscrites.

Malgré les prix relativement élevés de la souscription, la médaille du centenaire a recueilli l'approbation des collectionneurs et des amateurs d'art. Plus que la médaille frappée, la médaille coulée porte le cachet d'un travail personnel.

Le comité se préoccupe également de la confection d'un insigne. Il diffère toutefois l'ouverture d'un concours en attendant que l'étude d'un « sigle » soit terminée. Le « sigle » est abandonné et le comité procède alors à l'ouverture d'un concours d'idées pour un insigne exécuté en métal par des maisons spécialisées. Sont admis à concourir : les artistes d'origine neuchâteloise, les artistes d'origine suisse domiciliés dans le canton depuis deux ans au moins et les élèves des écoles techniques et professionnelles du canton.

Cent trente-six projets sont présentés. Le comité en retient quatre auxquels il décerne les prix suivants :

1er prix . .	Fr. 175.—	M. Henri Jacot, Le Locle ;
2e prix . .	150.—	M. Jacques Guyot, La Chaux-de-Fonds ;
3e prix . .	60.—	M. Fritz Jeanneret, Les Brenets ;
4e prix . .	40.—	M. Edouard Porret, Le Locle.

Trois prix de consolation de 25 fr. chacun sont attribués à MM. Jean-Louis Brossard, Le Noirmont, Henri Jacot, Le Locle, et Daniel Dubois, La Chaux-de-Fonds.

L'insigne, réduit à la largeur de 13 millimètres, rencontre un accueil très large non seulement dans le canton, mais dans les groupements de Neuchâtelois constitués dans diverses villes de Suisse et même à l'étranger. Près de vingt-quatre mille exemplaires sont vendus au prix de un franc.

LES PUBLICATIONS

La mission du comité des publications était de « marquer le centenaire de la République neuchâteloise par des publications populaires dans leur inspiration, leur rédaction, leur présentation et leur prix de vente ».

Ce but a été atteint par la publication d'une collection intitulée « Le pays de Neuchâtel » comprenant 21 volumes.

Après avoir arrêté les dispositions générales, le comité des publications a confié l'exécution de la tâche à une commission d'édition composée de MM. Jules Baillods, André Bovet, André Corswant, Maurice Favre, Charly Guyot, Jean Liniger, Alfred Lombard, Eric Lugin et Jean-Paul Zimmermann.

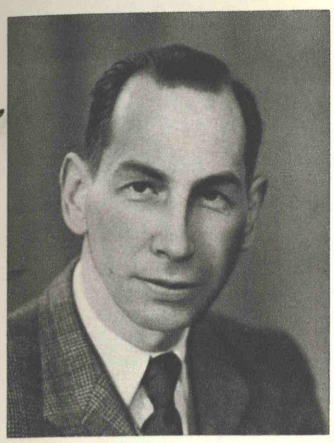
Cette commission a chargé M. Eric Lugin du secrétariat de l'édition.

La conception générale de la collection s'est révélée excellente. La nécessité d'une documentation systématique sur notre pays se faisait sentir dans tous les milieux, plus particulièrement pour l'enseignement à tous les degrés. La collection a permis de mettre en lumière les principaux aspects du pays de Neuchâtel.

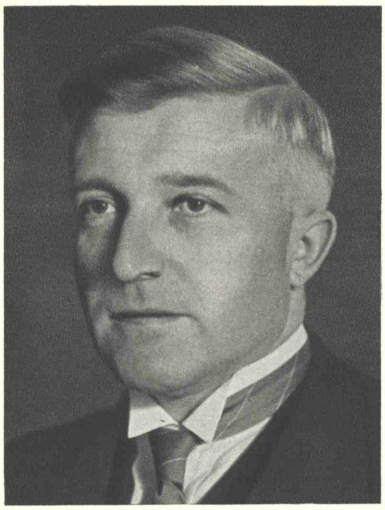
La liste des volumes, avec les noms de leurs auteurs et le chiffre de tirage est la suivante :

Littérature :	Charly Guyot	2000
Justice pénale et civile :	François Clerc	1000
Beaux-Arts :	Pierre Godet, Maurice Jeanneret	2700

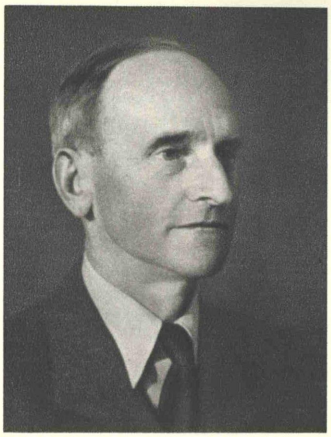
CONSEIL D'ETAT 1948



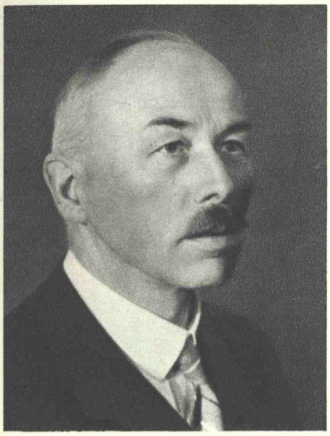
M. PIERRE-AUGUSTE LEUBA
chef des départements de Police
et des Travaux publics



M. JEAN-LOUIS BARRELET
président
chef des départements Militaire
et de l'Agriculture



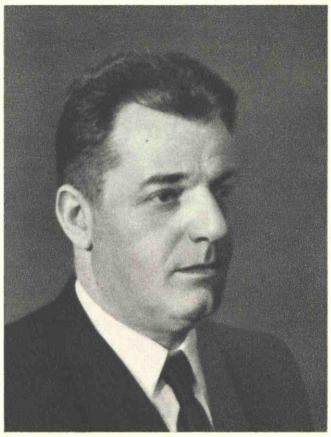
M. CAMILLE BRANDT
vice-président
chef des départements de l'Intérieur
et de l'Instruction publique



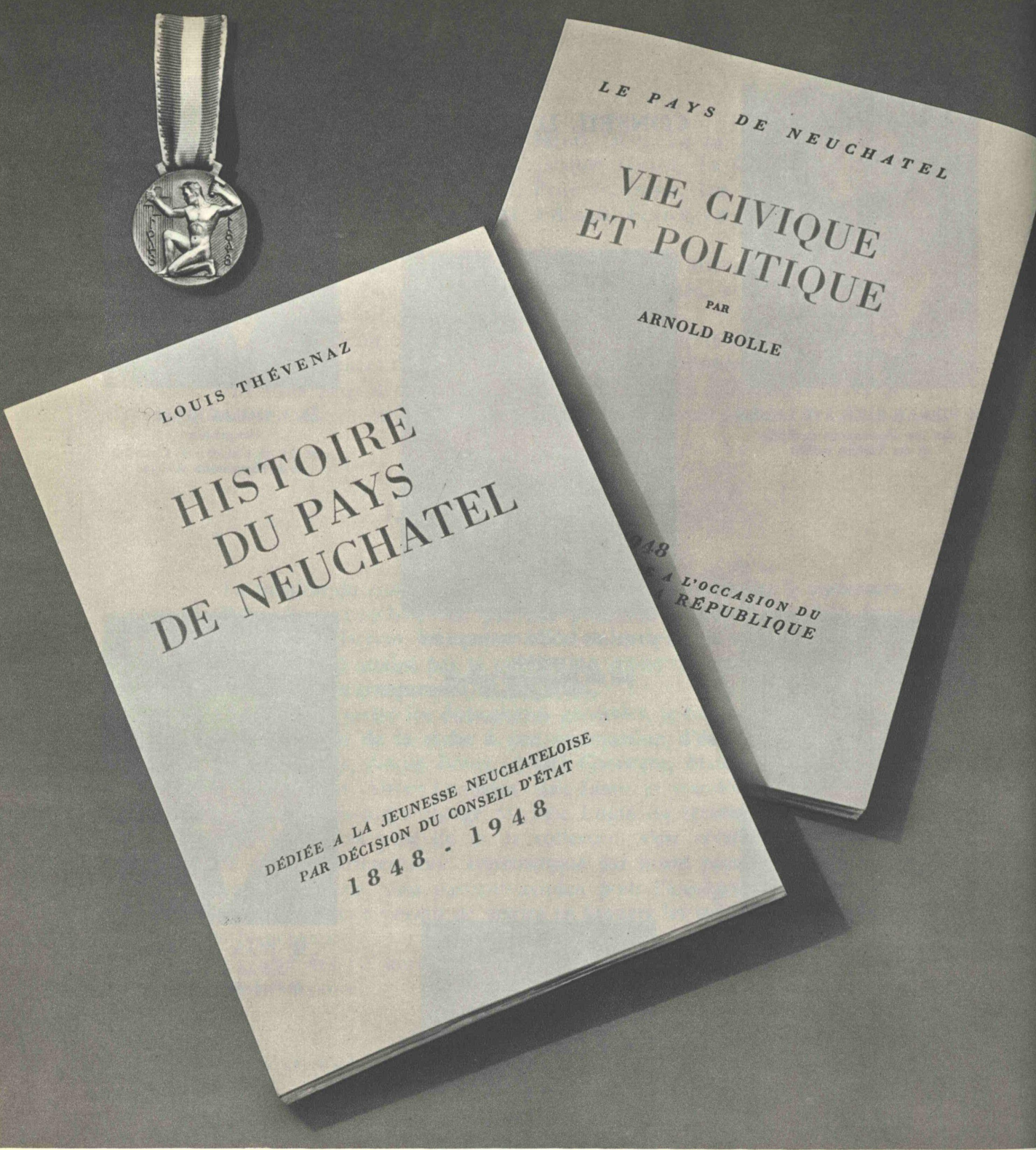
M. EDGAR RENAUD
chef des départements
de Justice et des Finances



M. PIERRE COURT
chancelier d'Etat



M. JEAN HUMBERT
chef des départements
de l'Industrie et des Cultes



Brochures du Centenaire et médaille distribuée aux élèves des écoles

Vie scolaire :	Félix Béguin	1200
Industries :	Alfred Chapuis	3000
Horlogerie :	Henri Bühler	3000
Vie religieuse :	Maurice Neeser, Arthur Piaget, Marc Du-Pasquier, Maurice Vauthey, Jean-Baptiste Couzi, Eugène von Hoff	2300
Sciences :	Adolphe Ischer, Samuel Gagnebin . . .	1500
Folklore :	Marius Fallet	1500
Histoire :	Louis Thévenaz	15265
Forêts, Chasse et Pêche :	Paul Farron, Archibald Quartier	1500
Géographie :	Ernest Kranck, Claude Favarger	1200
Urbanisme :	Jacques Béguin	1200
Oeuvres sociales et philanthropiques :	Paul Humbert, Auguste Romang	1500
Agriculture et viticulture :	Jean-René Balmer, Jean-Jacques Bochet, Alexandre de Chambrier, Jean Charrière, André Perrenoud, Albert Porret, Fernand Sandoz, Armand Taillefert	1700
Transports, tourisme et commerce :	Arthur Studer, Georges Borel, Philippe Tripet, René Braichet, Philippe Voisier. .	1500
Vie militaire :	Eddy Bauer	2000
Vie musicale :	Edouard-M. Fallet	1500
Vie civique et politique :	Arnold Bolle	1500
Sports :	Pierre Court	2000
Travail et prévoyance sociale :	Charles Schürch	2000

Chaque volume a une préface appropriée de M. Jean Liniger, président du comité des publications.

Le tirage total a donc été de 51065 exemplaires. Le volume « Histoire » a été distribué à tous les élèves des classes supérieures du canton : 13 065 exemplaires ont été remis dans ce but au département de l'Instruction publique.

La couverture grise a été remplacée par une couverture chamois. Le nom de chaque élève figure sur la page titre et en guise de préface, le Conseil d'Etat s'est adressé aux élèves des écoles neuchâteloises dans les termes suivants :

LE CONSEIL D'ETAT DE LA RÉPUBLIQUE
ET CANTON DE NEUCHATEL

aux élèves des écoles neuchâteloises,

Chers élèves,

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel a voulu commémorer avec dignité et ferveur le premier centenaire de la proclamation de la République et du rattachement définitif de notre canton à la Confédération suisse. Le peuple neuchâtelois, fier de son passé, célèbre unanimement et avec enthousiasme cette date historique.

Nous désirons que la jeunesse du pays s'associe, avec l'élan de son âge, aux fêtes de la patrie.

Le Conseil d'Etat a tenu à vous laisser, chers élèves des écoles, un souvenir tangible du centenaire ; il vous offre cette brochure qui vous permettra de mieux connaître l'histoire neuchâteloise. Ecrite par M. Louis Thévenaz, archiviste de l'Etat, particulièrement averti des choses de notre passé, elle restera pour vous un témoin de notre premier centenaire et un guide auquel vous pourrez toujours recourir.

L'auteur s'est moins attaché à présenter une histoire héroïque de notre pays qu'à démontrer comment les événements et la vie de nos populations ont peu à peu forgé l'unité de notre canton. Il a fait ressortir la volonté des Neuchâtelois dans la recherche d'un Etat politique basé sur les principes de liberté, dans le respect d'autrui, dans la dignité et dans le travail.

Vous découvrirez, en lisant cet ouvrage, les raisons séculaires de notre attachement aux cantons confédérés, à la patrie suisse, et l'influence heureuse pour Neuchâtel de ces relations qui remontent très haut dans notre histoire.

Plus tard, vous serez tous appelés à participer activement à la vie du pays. Vos peines, vos joies, votre famille, votre commune et vos champs vous attacheront de plus en plus, comme vos aînés, au pays que nos ancêtres ont créé. Quelle que soit la condition dans laquelle vous vivrez, aimez notre petit pays, soyez fidèles à ses institutions.

Par votre volonté et votre labeur, vous défendrez notre patrimoine neuchâtelois et vous maintiendrez intacte pour vos après-venants la belle patrie que nous aimons.

Neuchâtel, avril 1948.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT:

Le chancelier, Pierre Court. *Le président,* J.-L. Barrelet.

A une exception près, les quarante-trois auteurs sont tous des Neuchâtelois ou des habitants du canton.

Le papier a été fourni par la papeterie de Serrières, sauf celui de la couverture. Le caractère Bodoni choisi par la commission d'édition limitait le nombre des imprimeurs pouvant entrer en ligne de compte. Le travail a été réparti entre huit imprimeries. Quatre maisons spécialisées ont confectionné les clichés. Imprimeurs et photograveurs se sont soumis avec compréhension aux exigences très sévères de M. Lugin. Les 21 volumes ont pu paraître à une cadence régulière de février à juillet 1948.

Les volumes comprennent de 84 à 160 pages. Quatre volumes n'ont pas d'illustration.

Pour la vente, tous les ménages du canton ont reçu un bulletin de souscription. Chaque volume était vendu au prix de 2 fr. Des volumes ont été déposés chez vingt libraires et le service de presse a été assuré à vingt journaux. Des annonces publiées dans tous les journaux attiraient l'attention sur tous les nouveaux volumes parus.

La collection complète a été reliée en cinq volumes, de couleur verte avec inscriptions dorées. Offerte également en souscription au prix de 67 fr., elle a été appréciée puisque 200 collections ont été reliées.

La vente a connu un bon succès. Certains volumes ont été assez rapidement épuisés.

On peut parler du succès certain de la collection des publications du centenaire. Près de cinquante mille volumes décrivant les multiples éléments du patrimoine neuchâtelois sont répandus dans d'innombrables foyers et dans les bibliothèques.

Ils ont contribué au rayonnement du pays de Neuchâtel et ils ont surtout permis de prendre mieux connaissance de sa raison d'être.

LES CONGRÈS

Le comité chargé d'inviter les associations à tenir leurs congrès dans notre canton durant l'année 1948 prend tout d'abord contact avec les représentants de l'Office neuchâtelois du tourisme et des diverses associations de développement afin de mettre au point le plan de propagande.

Constatant qu'aucune localité ne peut mettre à disposition un nombre de lits suffisant, le comité décide de laisser aux organisations locales le soin de traiter directement avec les hôtels et éventuellement les particuliers. La caserne de Colombier peut, de plus, être utilisée dans la période du 1er au 13 juillet.

Le comité se préoccupe alors de la convocation de congrès et, dès le début de 1947, adresse à toutes les sections neuchâteloises d'associations suisses une invitation de convier leurs groupements à tenir leurs assises annuelles de 1948 dans notre canton. Des appels sont également publiés dans les journaux.

Jusqu'à fin décembre 1947, quarante-un congrès sont annoncés — quatre renoncent par la suite.

Voici la liste des congrès :

Association des délégués fédéraux des clubs ciné-amateurs ; Fédération suisse des tireurs au revolver et pistolet ; Association des fabriques de pierres d'horlogerie ; Société suisse des entrepreneurs ; Société suisse des commerçants ; Société des entreprises de carrelage ; Société suisse de cynologie ; Société Théâtre amateurs ; Société suisse de psychologie ; Société philanthropique Suisse-Union ; Association romande des fourriers suisses ; Sociétés philatéliques suisses ; Association des directeurs des offices de tourisme ; Fédération des Eglises protestantes de Suisse ; Association suisse des chefs de section militaire ; Association des maîtres cordonniers ; Société suisse des maîtres imprimeurs ; Convention chocolatière suisse ; Union romande des O.T.T. ; Sociétés des troupes de forteresse de la Suisse romande — Fête centrale 1948 ; Groupement romand des institutions d'assistance publique et privée ; Fédération suisse des chasseurs à patente ; Fédération romande de publicité ; Société suisse d'utilité publique ; Amicale des anciens élèves de l'Institut catholique ; Société suisse des pêcheurs ; Congrès de la presse suisse ; Congrès international de l'association des anciens élèves des Ecoles de commerce ; Fédération suisse des typographes ; Société suisse des ingénieurs eaux et gaz ; Union des villes suisses ; Union féminine suisse des arts et métiers ; Société générale suisse d'Histoire ; Union romande des fonctionnaires cantonaux ; Alliance nationale des sociétés féminines suisses ; Union cycliste suisse.

Neuchâtel a groupé 30 congrès, La Chaux-de-Fonds 3 et Le Locle 4. Plusieurs consacrent leur deuxième journée à des excursions dans le canton, en particulier au Val-de-Travers et dans les Montagnes.

Dans toute la mesure du possible, le comité est représenté à chaque réunion. Son délégué préside à la remise des publications du centenaire et rappelle en quelques mots l'anniversaire célébré.

Chaque congressiste reçoit en effet un volume de la collection du centenaire « Le pays de Neuchâtel », celui se rapportant le plus directement à l'activité de son association ; 6300 volumes ont été ainsi distribués. Dans tous les congrès, ce souvenir est chaleureusement accueilli et de nombreux témoignages de reconnaissance sont parvenus par la suite, prouvant que cette distribution a été heureuse.

LES SPORTS

La tâche du comité consiste à organiser les diverses et multiples compétitions sportives qui doivent se dérouler au cours de l'année du centenaire dans le canton. Il examine la possibilité de mettre sur pied des « Jeux du centenaire », c'est-à-dire, grouper des compétitions diverses en une manifestation générale, en un lieu et à une date uniques. Mais le défaut de moyens

financiers et techniques, le manque d'un emplacement suffisant lui font renoncer à son projet. Il limite alors son objectif à établir le contact avec les associations sportives, à leur assurer son patronage, à les aider dans leurs démarches. Il se fait représenter à toutes les compétitions et remet les distinctions prévues aux équipes et aux vainqueurs individuels, ainsi qu'une médaille souvenir à tous les participants actifs de ces manifestations.

Les distinctions choisies sont les suivantes :

a) une channe neuchâteloise en étain pour les équipes et les sections victorieuses ;
b) une médaille de grand module, avec cordon aux couleurs neuchâteloises, pour les vainqueurs individuels ;
c) une médaille souvenir, avec ruban aux couleurs neuchâteloises, destinée aux participants actifs des diverses manifestations.

La médaille a un module de 60 mm. Elle porte au droit un athlète brisant ses chaînes, le regard fixé sur la croix fédérale, et la légende :

Le 1er mars 1848, le peuple neuchâtelois instaure la République.
Au revers, une grande palme avec la légende :
Distinction sportive.

Une place suffisante permet de graver le nom de la manifestation et le lieu. La médaille est exécutée en vermeil, en argent et en bronze.

Le motif de l'athlète est choisi pour être appliqué aussi sur les channes — celles-ci exécutées en quatre dimensions — et pour la frappe de la médaille souvenir.

L'exécution de ces distinctions est confiée aux maisons Huguenin Frères, au Locle et Paul Kramer, à Neuchâtel. La première livre 215 grandes médailles et 6202 médailles souvenir, la seconde 48 channes.

Manifestations. Le tableau des manifestations sportives organisées en 1948 compte 52 numéros :

Championnats ou concours	cantonaux	30
»	» romands	4
»	» suisses	14
»	» internationaux . .	4

Dans la mesure du possible, elles ont lieu dans les diverses régions du pays. Si le nombre des participants annoncés dépassa les sept mille, on n'atteint

cependant pas ce chiffre dans la réalité. Aux 52 compétitions se présentent exactement 6175 sportifs.

Le comité des sports est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la parfaite réussite de la venue à Neuchâtel, le 1er mars, de l'estafette de chaque commune apportant un message au Grand Conseil. Cette manifestation dont nous parlons par ailleurs, obtient un plein succès, par un temps magnifique.

LA PRESSE ET LA PROPAGANDE

Le comité de presse et propagande s'est réparti en neuf commissions, chargées chacune d'une tâche pratique dans les domaines suivants : affiches — publicité — propagande — films — radio — presse — festival — exposition — programme. En outre, il s'est fait représenter dans tous les comités du centenaire par un de ses membres journaliste, lequel était chargé de renseigner la presse sur le travail accompli.

Voici, en bref, un exposé des résultats obtenus par le comité dans les divers domaines qui lui furent confiés.

AFFICHES. Le concours ouvert à tous les Neuchâtelois d'origine et aux Confédérés ayant habité le canton pendant dix ans au moins, comportait la présentation de deux affiches, la seconde tenant lieu de programme avec le détail des manifestations commémoratives. Le premier prix est décerné à M. P. Jacopin, le second à M. Edouard Baillods. Cette décision ne rencontre pas l'assentiment du public et le comité lui-même demande que le projet qui a obtenu le premier prix ne soit pas suivi d'exécution.

Le Conseil d'Etat retient pour l'impression un projet de M. P.-A. Junod, tandis que celui de M. Jacopin est réservé pour la couverture du programme.

L'exécution de l'affiche est confiée à la maison Fiedler, à La Chaux-de-Fonds. L'affichage s'étend à la Suisse entière et aux départements français limitrophes de la Suisse romande : Doubs, Jura, Savoie, Haute-Savoie.

PUBLICITÉ. La publicité par les annonces se fait dans les journaux du canton ainsi que dans ceux des cantons de Vaud, Berne, Fribourg, Genève, Valais, Lucerne, Argovie, Soleure, Bâle et Zurich.

PROPAGANDE. La commission de propagande a à son actif plusieurs réalisations heureuses :

1. Un dépliant publicitaire distribué dans tous les bureaux de renseignements, de voyages et de tourisme de Suisse, ainsi que dans les légations de Suisse à l'étranger.
2. Un résumé de l'histoire neuchâteloise dû à la plume du recteur de l'université. Le département de l'Instruction publique envoie cette brochure de huit pages, écrite en français, allemand, italien et romanche, à tous les membres du corps enseignant de Suisse afin qu'ils puissent, à l'occasion du 1er mars 1948, donner une leçon d'histoire neuchâteloise.
   Le même département se charge de l'édition de couvertures de cahiers spéciales pour les élèves des écoles.
3. Des parois publicitaires sont confectionnées et apposées aux principaux points de pénétration dans le canton.
4. Une « marque du centenaire » représentant l'écu neuchâtelois et portant les dates 1848-1948 est créée. Les journaux du canton consentent, une année durant, à la faire figurer en tête de toutes les communications concernant le Centenaire.
5. Enfin, un timbre d'oblitération postale du Centenaire.

FILMS. Grâce à cette commission, diverses manifestations du jubilé neuchâtelois sont filmées par le Ciné-journal suisse. Mais sa tâche essentielle est la prise du film officiel, réalisée avec le concours du Club des cinéastes amateurs de Neuchâtel. Nous avons obtenu ainsi un document extrêmement intéressant et complet.

RADIO. La collaboration de Radio-Lausanne, très importante, contribue pour une large part à la propagande préalable et à la diffusion des diverses manifestations du centenaire : cérémonie du 1er mars, ouverture de l'exposition le 30 juin, journée des Neuchâtelois à l'étranger, inauguration du monument du Locle, cortège du 12 juillet.

Dans le courant du printemps, un jeu radiophonique dû à la plume de M. Charly Guyot est diffusé. Radio-Lausanne consent aussi à reprendre, pour l'anniversaire du 1er mars, le *Neuchâtel-Suisse* de Philippe Godet et Joseph Lauber.

PRESSE. L'effort de propagande par la voie de la presse est particulièrement intense. Les premiers articles, d'ordre historique et documentaire,

commencent à paraître deux ans avant le jubilé, puis, dans les mois qui précèdent immédiatement celui-ci, viennent de nombreuses communications officielles ou autres et, enfin, les journaux ouvrent largement leurs colonnes aux comptes-rendus, souvent abondamment illustrés, des manifestations du Centenaire.

La presse suisse accueille avec empressement nombre d'articles sur le pays de Neuchâtel et sur le Centenaire. Dans les départements français voisins, les journaux donnent également des reportages aussi complets que bienveillants.

RÉCEPTION. Le comité s'occupe aussi de la réception des journalistes invités. Ces réceptions sont au nombre de trois : le 30 juin, pour l'ouverture de l'exposition, le 6 juillet, pour une avant-première du Festival, suivie d'une visite des installations du Tir cantonal, à La Chaux-de-Fonds, et, enfin les journalistes assistent nombreux aux journées des 11 et 12 juillet.

PROGRAMME. Le comité de presse et propagande a aussi le soin d'éditer le programme officiel des manifestations jubilaires de 1948.

Ce programme de 128 pages contient un compte-rendu de la journée commémorative du 1er mars 1948 suivi d'un résumé de toutes les manifestations prévues et de l'ordre complet du cortège.





L'affiche et le programme officiels



Les distinctions sportives

LE Ier MARS

Le Conseil d'Etat avait décidé de marquer le centenaire de la République le 1er mars déjà par des manifestations modestes de caractère communal et par une session extraordinaire du Grand Conseil.

Chaque commune est invitée à rédiger un message à l'adresse des autorités cantonales. Cette rédaction est entièrement libre ; seul le format est imposé : format double A 4. Dans chaque commune, ce message est lu à la population, au cours d'une manifestation organisée le 29 février ou le matin du 1er mars, avant le départ de l'estafette.

Chaque message est enfermé dans un rouleau. Il est transporté au chef-lieu du district par une estafette dont le costume est fixé : cuissettes, socquettes et pantoufles blanches avec écusson de la commune sur le maillot.

Du chef-lieu de district, les estafettes sont transportées en automobiles jusqu'à l'entrée de la ville de Neuchâtel d'où, en groupes, elles se rendent devant le monument de la République d'où leur départ est fixé à 11 h.

Ces manifestations communales et la journée du 1er mars au chef-lieu où se sont rendues de nombreuses personnes de tout le canton, créent déjà un « climat » excellent.

Dans toutes les régions, on communie pour commémorer ce jubilé et cet état d'esprit ne fera que s'affermir jusqu'aux journées officielles du mois de juillet.

LA SÉANCE DU GRAND CONSEIL

tenue le lundi 1ER mars 1948

MM. les députés, MM. les conseillers d'Etat et MM. les invités se réunissent au Château de Neuchâtel, salle des Chevaliers, pour assister à la séance commémorative du centenaire de la République dont le programme est le suivant :

9 h. – 9 h. 15 Rendez-vous des députés et des invités à la salle des Chevaliers, au Château de Neuchâtel.

9 h. 15 – 9 h. 30 Sonnerie des cloches. MM. les députés et invités se rendront en cortège à la Collégiale.

9 h. 30 Cérémonie à la Collégiale.

1. Orgue.
2. Prière.
3. Chœur d'hommes « l'Orphéon » : « Adoramus » de G.-P. Palestrina.
4. Prédication de M. Armand Méan, pasteur à Neuchâtel, président du Synode.
5. Chœur d'hommes « l'Orphéon » : « Prière du Rütli » de G. Doret.
6. Bénédiction.
7. Orgue.

A l'issue de la cérémonie :

Séance commémorative dans la salle du Grand Conseil.

*

A 9 h. 15, le cortège ouvert par l'huissier du Conseil d'Etat et le Conseil d'Etat *in corpore* entourant M. le conseiller fédéral Max Petitpierre et M. le juge fédéral Albert Rais, suivis des députés et des invités, se rend à la Collégiale pour la cérémonie religieuse qui se déroule devant un très nombreux auditoire.

M. le pasteur Armand Méan, président du Synode, prononce le sermon suivant :

Messieurs les représentants du peuple neuchâtelois de 1948 et
Messieurs les membres de son gouvernement,
Messieurs les représentants des autorités fédérales venus partager la joie du peuple neuchâtelois,
Chers frères et sœurs en Jésus-Christ notre Sauveur,

L'Eglise est heureuse de vous accueillir en cette Collégiale qui en 1848 vit monter aussi les premiers républicains. L'Eglise vous salue comme le Christ saluait ceux qu'il aimait : « Que la grâce et la paix vous soient données de Dieu le Père. Amen. »

Le prophète Esaïe contemplant la terre que Dieu avait donnée à son peuple s'écrie : « Un pays est-il enfanté en un seul jour ou une nation prend-elle naissance d'un seul coup ? » ... ce pays est le nôtre, Christ nous ordonne de le servir en proclamant « qu'il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie... »

La révolution de 1848 qui devait traverser l'Europe, passer en terre neuchâteloise, ne peut se comparer à l'orage qui éclate tout soudainement dans une belle journée d'été ; mais elle est le produit de nombreuses réactions contre un système établi qui ne garantit plus les libertés individuelles. Ces sentiments de respect de l'être humain, de l'égalité des droits se manifestent au cours des siècles selon un rythme presque quotidien, ce qui explique qu'ils ne peuvent être contenus par une tradition se perpétuant de géné-

rations en générations ou par une mise sous séquestre due à une volonté humaine bien arrêtée. Ainsi, avant 1848, la solution royaliste pouvait paraître aux hommes de ce pays une condition de vie acceptable. Elle ne le fut plus lorsqu'ils prirent conscience qu'une nouvelle orientation de vie leur était demandée pour le bien du pays. Un peuple qui n'a plus le courage de la vérité, qui ne cultive plus sa foi et qui ne vient à son Dieu que lorsqu'il a peur, est un peuple perdu; le prophète Esaïe qui proclamait cela se rendait compte de ce qui fait la valeur d'une évolution et de ce qui nécessite une révolution. Si un pays ne naît d'un seul jour, il peut cependant mourir en un seul jour lorsqu'il s'abandonne aux excès de ses passions. Or, nous devons reconnaître que la sagesse de ceux qui nous ont précédés, et ce sera là un gage de vive reconnaissance à leur égard, n'a pas détruit le pays pour lui donner une forme nouvelle, mais qu'ils se sont inspirés de l'évangile; même s'ils ne l'ont pas déclaré ouvertement. En effet, Christ a voulu que la loi de l'entraide, qui peut aller jusqu'au don de sa vie, soit la loi dominante régissant les relations des hommes entre eux. Cette loi non plus ne naît pas d'un seul jour, elle exige une formation personnelle, des personnalités; elle demande une lutte quotidienne contre l'égoïsme, l'orgueil, la cupidité. Elle demande une maîtrise de soi à tous ceux qui exercent soit une autorité, soit un métier, soit une profession soit une vocation. Que nous sommes loin alors d'une conception d'une divinité bénissant le pays parce qu'il est terre chrétienne traditionnellement. Que nous sommes loin de ce Dieu que l'homme mêle à tous propos et hors propos à ses calculs et à ses buts intéressés. Christ veut ce labeur des hommes qui luttent, unis d'un même amour, pour le pain quotidien. Les disciples qu'Il a groupés autour de Lui, avaient appris à mettre tout en commun et à collaborer à l'œuvre commune à savoir aussi répandre la paix par un échange libre, franc et loyal de toutes pensées et par une communion s'exprimant dans une seule prière, celle dans laquelle le Christ leur avait appris à dire : « Notre Père, que ton règne vienne... ».

En face de la tâche qui était la leur, ils auraient pu se décourager pensant à l'œuvre immense qui se dressait devant eux. Aujourd'hui, nous pourrions aussi avoir la même attitude car les tâches sociales qui doivent amener un pays et surtout une république, à cette vie communautaire voulue par le Fils de Dieu, ne sont pas encore toutes accomplies. Mais Dieu nous rappelle qu'une nation ne prend pas naissance d'un coup et que l'essentiel n'est pas de rester les bras ballants devant l'ouvrage mais de mettre, comme le dit la Bible, « la main à la charrue ». La consigne est donc d'avancer, non pas seulement lorsque la plaine est belle et unie et facile à labourer mais même quand elle se transforme en maquis, en terrain aride et ingrat. Lorsque les disciples du Christ reçurent de Lui cet ordre : « Allez, instruisez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit », ils ont certainement tremblé; nous voulons penser qu'aucun n'a abdiqué. Ils n'avaient ni moyens matériels, ni armes puissantes, ils n'avaient que leur vie à donner et ils résolurent de la donner parce que, dès ce moment-là, tout homme qu'ils rencontraient devait devenir un frère pour eux. Ce n'était pas chose facile, les hommes d'alors comme ceux d'aujourd'hui sont restés les mêmes, ils préfèrent souvent la révolte à l'obéissance, la haine à l'amour et les appâts d'une position en vue à un simple gage d'amitié. Ils découvrirent que ce n'était pas chose aisée que de former l'homme à la liberté; que c'était l'éducation la plus difficile qui soit : elle exige un continuel renoncement à soi-même. La liberté chrétienne ne saurait vivre, si elle ne considérait toujours les intérêts d'autrui avant les siens; elle ne saurait vivre si elle s'écartait un seul instant de la stricte volonté de Dieu. Or, donner sa vie, c'est connaître cette liberté, c'est être libéré du passé pour aller résolument vers l'avenir. S'ils n'avaient pas connu cela, ceux qui nous ont précédé dans l'histoire n'auraient jamais pu accomplir les actes que nous célébrons en ce jour de centenaire. Ils avaient forgé chacun dans son milieu, vigneron ou horloger, pêcheur ou paysan, artisan ou intellectuel, un idéal clair et franc de la liberté. Ils le devaient pour beaucoup à l'Eglise du pays qui n'avait jamais cessé de proclamer l'évangile du Sauveur de toute l'humanité. L'Eglise est le signe d'un âge nouveau sur la terre, elle est une communauté au sein de laquelle Dieu peut être trouvé par chacun. Elle est une communauté qui cherche à inculquer à tous le don de soi-même pour le bonheur de chacun; c'est elle qui est l'inspiratrice de toute vie nationale et spirituelle.

Nous voulons donc penser que le culte que vous êtes venus rendre à Dieu en ce jour anniversaire, ne répondait pas seulement à la tradition établie, mais surtout à une nouvelle consécration que vous aviez résolue en vos cœurs. Responsables du pays comme autorité fédérale, cantonale et communale, législative, exécutive et judiciaire, vous avez accepté cette responsabilité non pour le simple honneur qui satisfait des ambitions fort légitimes, mais pour donner le meilleur de vous-même à tous vos concitoyens et leur permettre de trouver la liberté qui vient seulement d'une soumission à la volonté divine. Responsables

du pays, vous saurez prier pour trouver les forces nécessaires à l'accomplissement de la mission que Dieu et les hommes qui ont confiance en vous, vous ont donnée.

Une nation ne prend pas corps en un jour, il y a en elle, une telle multiplicité, une telle variété de caractères, de tempéraments, d'intelligences qu'ils est indispensable que ceux qui sont à sa tête soient chaque matin conscients de tous ceux qui leur sont confiés et intercèdent pour eux comme eux aussi doivent prier pour leurs autorités. Lisons et relisons l'histoire du pays non seulement dans ses pages les plus héroïques, donner sa vie n'est pas toujours un acte d'éclat aux yeux des hommes, mais dans ses pages les plus sombres pour y découvrir un acte isolé et anonyme, une simple prière peut-être se résumant en ces mots : Tout ce que j'ai, je te le donne, ô mon Dieu.

Il faut que l'Etat tout autant que l'Eglise entende la parole vivante que toutes sortes d'hommes de toutes conditions reconnaîtront ensuite comme la Parole de Dieu dans leurs besoins et dans leurs détresses, il le faut pour sauver chacun et lui révéler la paix qui vient de Dieu. Et c'est à nous tous de la faire entendre cette Parole, transmettant comme il nous a été transmis le flambeau de l'évangile unissant tous les hommes dans un même amour pour les faire parvenir à une gloire éternelle. Amen.

A l'issue de la cérémonie religieuse, les membres du Grand Conseil et du Conseil d'Etat se rendent dans la salle des délibérations richement décorée et fleurie. La galerie est entièrement réservée aux invités ; la galerie ouest est ouverte au public ; les deux galeries sont combles.

A 10 h. 30, M. le président du Grand Conseil déclare ouverte cette séance commémorative. La séance est transmise par haut-parleurs à l'intérieur et sur la terrasse de la Collégiale.

Présidence de M. André Petitpierre, président

Appel nominal

Présents : 99 députés.

Absents excusés : MM. Jean DuBois, Jules Guyot, Numa Perregaux-Dielf et Pierre Zmoos. — Total : 4.

Ordre du jour :

L'ordre du jour de la présente séance a été adressé à MM. les députés. Il est de la teneur suivante :

1. Appel.
2. Discours du président du Grand Conseil, M. André Petitpierre.
3. Trio de Mendelssohn (fragment). MM. Ettore Brero, violoniste, Jean Froidevaux, violoncelliste, Louis de Marval, pianiste, du Conservatoire de musique de Neuchâtel.
4. Arrivée des estafettes apportant les messages des soixante-deux communes.
5. Discours d'un membre de chaque groupe du Grand Conseil (radical, libéral, socialiste, progressiste-national, parti ouvrier et populaire).
6. Lecture de six messages de communes, à raison d'une commune par district.
7. Discours du président du Conseil d'Etat, M. Jean-Louis Barrelet.

Discours présidentiel

M. *André Petitpierre*, président du Grand Conseil, prononce le discours suivant :

Messieurs les députés au Grand Conseil neuchâtelois,
Messieurs les conseillers d'Etat,

« *Je veux prendre avec moi des hommes qui ont tout à perdre et rien à gagner* », *disait Alexis-Marie Piaget en 1848. Il s'était probablement inspiré de cette parole du Galiléen :* « *Je vous ferai pêcheurs*

d'hommes... ». Est-ce à dire que Piaget avait réussi à s'entourer de « Saints » ? L'entente parfaite a-t-elle rêgné entre les hommes de l'équipe du début, dont l'un disait de l'autre : « Que venait faire ce despote, cet aristocrate, dans un Conseil d'Etat républicain? Celui-ci aurait été dictateur, s'il l'avait pu; mais il était trop impopulaire pour avoir de la puissance par lui-même ».

Si nous avons relevé cette dure appréciation, c'est pour marquer le caractère caustique et combattif des Neuchâtelois, l'âpreté de leurs débats, leur caractère individualiste qui se manifeste parfois sans charité. On tient chez nous à pouvoir s'exprimer librement, à « respirer » sans contrainte, sans avoir à courber le genou.

C'est aussi pourquoi, cent ans plus tard, le Neuchâtelois reste vigilant, résolu à défendre farouchement les droits de l'individu, de la famille, de la religion, contre l'esprit totalitaire qui fait de l'homme un numéro n'ayant plus aucune conscience de sa personnalité.

Faut-il dresser ici le bilan de la République ?

Nous ne le ferons point.

Les cahiers du centenaire et d'autres ouvrages de valeur constituent un monument imposant, un juste témoignage, le récit d'une bienfaisante évolution dans un Etat devenu souverain. Nous disons « monument », car ce mot ne doit pas s'appliquer uniquement à un bloc de pierre, si parlantes et harmonieuses que soient ses formes.

L'œuvre du centenaire est là, partout dans notre canton, dans un ensemble d'établissements d'instruction publique que l'étranger nous envie, dans notre action sociale guidée à la fois par le cœur et par nos possibilités, dans le rayonnement de la pensée neuchâteloise. Nous ne pouvons aujourd'hui mentionner, faute de temps, même les réalisations les plus heureuses de cette période de cent années. Les luttes acharnées au sujet des chemins de fer — qui faillirent rompre l'unité républicaine — sont à peine un souvenir, la situation douloureuse créée par le conflit ecclésiastique de 1873 a pris fin, les difficultés financières de 1935 sont évoquées parfois, mais on les entend d'une oreille trop distraite. Faut-il rappeler les sévères dispositions de la loi forestière de 1897, loi d'avant-garde, dont nous bénéficierons encore longtemps?

Dans le cadre de notre organisation politique, nous tenons à relever tout particulièrement l'action d'un Conseil d'Etat, ce bloc solide qui doit veiller à l'observation des lois, qui doit résister parfois aux propositions quelque peu audacieuses des députés. L'esprit de sagesse et de mesure des conseillers d'Etat évite bien des écueils et ces magistrats, auxquels nous devons beaucoup, ont droit, en ce jour solennel, à un hommage de reconnaissance toute particulière.

Nous disons aussi notre gratitude à tous les serviteurs de l'Etat, probes, fermes et affables, magistrats et juges, gardiens de l'ordre, cantonniers et professeurs, sans qu'il soit possible de les énumérer tous.

Mais pourtant, une grande masse, fidèle, patiente, soumise, joue un rôle primordial dans les rouages de l'Etat, c'est celle des contribuables. De plus en plus, avec une superposition qui devient inquiétante, elle est frappée; elle accepte avec résignation des charges sans cesse augmentées. Si nous n'avons plus la dîme à verser au seigneur, la République, notre bonne mère, sait aussi nous associer à ses affaires et il faut reconnaître que nos concitoyens accomplissent loyalement leurs devoirs fiscaux.

Le peuple neuchâtelois de 1948 peut-il se présenter devant les Piaget, les Girard, les Courvoisier, les Alphonse Petitpierre, les Roessinger et attendre d'eux leur jugement? Jugement qui porterait non seulement sur les choses visibles, mais sur notre mentalité, notre altruisme, nos qualités morales, notre vie spirituelle, nos faiblesses aussi.

Et pour nous particulièrement, mandatés du peuple, placés à des postes de confiance, ne devons-nous pas faire aujourd'hui notre examen de conscience ?

C'est la seconde fois, dans l'espace de cent ans, que les députés au Grand Conseil et les membres du gouvernement vont se retrouver pendant quelques heures, hors de cette enceinte. N'y a-t-il pas là, malgré la vivacité occasionnelle de nos débats, une illustration de cette entente qui n'est pas un mythe et qui se manifeste trop rarement? Unis dans la diversité — car nous tenons tous aux particularités de nos conceptions politiques — nous voulons cependant que la rencontre d'aujourd'hui marque d'une pierre blanche l'histoire de la République neuchâteloise.

Les fêtes de 1898 avaient laissé une empreinte profonde; outre des réconciliations retentissantes, sincères et durables, on avait constaté l'accentuation d'un attachement non artificiel au pays neuchâtelois.

Certaines paroles de « Neuchâtel-Suisse » de Philippe Godet, déchaînaient l'enthousiasme ; elles ont porté leurs fruits et nous devons nous en réjouir.

En 1898, tous les écoliers arboraient la cocarde tricolore que voici, disant leur reconnaissance, avec un brin de chauvinisme :

« A la meilleure des patries »
« Neuchâtel sur ses vieilles tours fait flotter la croix helvétique. »

La cérémonie d'aujourd'hui marque le début des fêtes officielles du centenaire. Depuis deux ans, des gens les préparent. On ne reconnaîtrait plus les Neuchâtelois, s'ils avaient approuvé d'emblée ce qui était proposé ! Nous ne redoutons pas ces débats sur la place publique car ils montrent, non seulement un esprit sans cesse en éveil, mais surtout le désir de s'intéresser à tout ce qui se rapporte à la communauté.

Le jour où le citoyen n'aura plus d'intérêt pour la chose publique, il sera mûr pour la dictature.

Et la dictature, c'est la mort !

*

Tout à l'heure, les messagers des communes apporteront à l'autorité cantonale, un texte artistiquement enluminé qui est un serment de fidélité.

Dans la forme de notre Etat, les communes sont la base de l'édifice. Dans nos communes, nous avons des familles solidement unies. Ces familles doivent être composées d'individus moralement sains, remplissant la tâche que Dieu leur a confiée dans le court temps de leur passage sur cette terre.

Individus, familles, communes, nous avons ainsi un bloc sur lequel on peut construire quelque chose. C'est notre constitution, notre législation économique, financière, judiciaire, sociale, les conditions de notre vie de tous les jours.

A juste titre, on a beaucoup parlé d'autonomie communale au cours de ces dernières années et les défenseurs de cette conception se sont rapprochés, dans l'intérêt même de l'Etat, nous en sommes certains.

Du Landeron aux Verrières, de Vaumarcus aux Planchettes, ces athlètes messagers diront demain, dans ces cellules actives que sont les communes, la joie que nous avons eue à les recevoir, à marquer ainsi la solidité des liens qui nous unissent tous : Neuchâtelois du Haut et du Bas, vignerons, industriels, ouvriers des usines, intellectuels, agriculteurs, écoliers, magistrats, ressortissants de vielle souche ou Confédérés accueillis cordialement sur la terre de ce petit canton, petit par sa surface, mais qui s'efforce d'être grand par son action civique, morale et spirituelle.

*

Alexis-Marie Piaget et vous tous qui avez contribué à édifier la République, nous vous remercions.

Rendons hommage aux victimes de 1831, 1848 et 1856, qu'ils soient morts dans des engagements armés ou en prison pour que luise le soleil de la liberté.

Servir le pays est aussi vrai en 1948 qu'il y a cent ans. Nous avons tout à gagner, rien à perdre, à bien servir la République et Canton de Neuchâtel.

C'est dans ces sentiments que nous pouvons dire notre confiance dans l'avenir du peuple neuchâtelois.

Il aura la place qu'il se sera faite lui-même par ses efforts et par ses mérites.

Dans une Suisse fédéraliste,
Vive le canton de Neuchâtel !

Musique

MM. Ettore Brero, violoniste, Jean Froidevaux, violoncelliste, Louis de Marval, pianiste du Conservatoire de musique de Neuchâtel, interprètent avec brio un fragment du « Trio de Mendelssohn ».

Arrivée des estafettes apportant les messages des soixante-deux communes

L'huissier du Conseil d'Etat annonce l'arrivée par district, des estafettes, parties du monument de la République et ayant traversé la ville de Neuchâtel au pas de course, annoncées par des clairons. A leur entrée, les estafettes sont saluées par de chaleureux applaudissements. Chaque estafette dépose devant le bureau du Grand Conseil le message de sa commune, enfermé dans un étui, puis s'asseoit aux places réservées dans les couloirs de la salle.

Discours des représentants des groupes

M. *le président* donne ensuite la parole aux représentants de chacun des groupes du Grand Conseil.

M. *Tell Perrin*, au nom du groupe radical, prononce le discours suivant :

1848-1948. Siècle de progrès continu, tributaire du développement mondial et de l'effort autonome de notre pays. Siècle de vie tranquille et modeste, dans la paix intérieure et dans l'honneur, comme il sied à un petit peuple qui échappe aux auréoles périlleuses des grands du monde. Aurea mediocritas.

Cent ans sont comme un jour en face de l'éternité. C'est quelque chose déjà dans la vie d'une nation, qui se poursuit ininterrompue, dans le rythme des générations qui se transmettent le flambeau de l'histoire, dont chacune écrit sa page plus ou moins fastueuse, heureuse quand ce n'est pas avec du sang.

Trois dates entre toutes sont à retenir :

12 septembre 1814. Réception solennelle par la Diète fédérale de Neuchâtel, principauté prussienne, comme vingt et unième canton.

1er mars 1848. Proclamation de notre République, événement dont l'éclat a obnubilé chez beaucoup le souvenir du 12 septembre 1814.

Encore le 12 septembre, mais 1848. Fondation de l'Etat fédératif suisse, où il n'y aurait plus eu place pour un canton royaliste.

A cette dernière date, nous aurions donc été placés devant le dilemme Suisse ou Prusse si le choix n'avait été imposé six mois plus tôt par la vaillance des républicains des Montagnes et la vertu du radicalisme naissant.

Dès lors, nous sommes uniquement Neuchâtelois et Suisses et nous ne concevons aucune autre possibilité d'existence. L'histoire neuchâteloise s'est enrichie de l'histoire suisse, devenue nôtre dès l'origine.

La Suisse, gardienne de notre indépendance nationale, l'est aussi de notre patrie neuchâteloise, dont elle assure le libre épanouissement dans la sphère plus étendue de la communauté de tous les cantons, égaux en droits, soumis aux mêmes devoirs.

Nous célébrons une révolution comme un événement glorieux, tout en répudiant par principe toute révolution future et nous sommes résolus à barrer la route à tout appel à la violence, d'où qu'il vienne, même et surtout s'il est inspiré d'idéologies incompatibles avec la démocratie du type Suisse. Il n'y a là nulle contradiction.

Quand n'existait aucun moyen légal de faire prévaloir la volonté populaire, la force seule pouvait rompre des liens devenus pesants. De nos jours, aucun gouvernement légitime, aucun régime, ne saurait être instauré autrement que par le scrutin libre et ordonné du peuple, arbitre souverain.

Clairvoyance et volonté ont été les moteurs de notre révolution. Clairvoyance et volonté doivent être et demeurer la devise du peuple entier, librement associé à son gouvernement par nos institutions démocratiques inébranlables, simplement perfectibles.

L'ambition chère à nos cœurs est d'orner toujours plus richement notre République de fleurons sociaux, de continuer son évolution pacifique dans le prolongement d'un passé éprouvé, sans précipitation comme sans timidité, sachant que le temps ne respecte que ce dont il a été l'auxiliaire. L'art de gouverner

consiste à trouver le juste point de jonction des initiatives avec les possibilités du jour, à réfréner la course aux aventures où voudraient l'entraîner des éléments plus énergiques et pressés que réfléchis, tout en brisant les inerties qui retardent les progrès réalisables. La recherche du juste milieu doit être le constant souci de ceux qui, conscients de leur responsabilité, ont l'honneur de présider aux destinées du pays et d'assurer la liberté de chacun dans la discipline de tous.

Que le centenaire célébré dans l'enthousiasme patriotique soit le point de départ d'une nouvelle étape centenaire aussi heureuse et féconde pour notre patrie que le siècle défunt, qu'il marque l'aurore d'un avenir encore meilleur, qu'il soit le début d'une ère de collaboration loyale et confiante entre tous les citoyens, tel est en ce jour à la fois commémoratif et liminaire, le vœu du parti radical.

M. *Pierre Favarger*, au nom du groupe libéral, prononce le discours suivant :

En ce jour anniversaire, mémorable entre tous dans notre histoire, notre parlement, en communion étroite avec tout le pays de Neuchâtel, célèbre le centenaire de la République. Il a suspendu ses travaux et fait trêve à ses rituelles discussions. Le souvenir d'un grand événement plane dans l'atmosphère apaisée de son hémicycle.

Le 1er mars 1848, le peuple neuchâtelois a résolu de se gouverner lui-même ; d'un robuste coup d'épaule, il s'est libéré de toute ingérence étrangère, il a anéanti tous privilèges de caste, de naissance et de tradition pour devenir une saine et vivante démocratie. Il a mis un terme nécessaire à cette anomalie qui faisait à la fois de son territoire un canton suisse et une principauté.

Avec tous les groupes de cette assemblée, le groupe libéral rend un pieux et juste hommage de gratitude et d'admiration à ces patriotes de 1848 qui, inspirés par une énergique clairvoyance, ont renversé, sans effusion de sang, un régime qui se survivait à lui-même. Mais notre reconnaissance envers les chefs civils et militaires de 1848 ne saurait se limiter au fait même de la révolution. Si la préparation minutieuse d'un changement de régime demande une forte dose de courage civique, de dévouement et d'abnégation, l'adaptation au pays, à sa mentalité et à ses traditions, d'un régime nouveau est combien délicate et méritoire. Aussi nos gouvernements de 1848 auxquels on doit associer notre première assemblée constituante se sont tirés avec honneur et probité de leur tâche difficile. Ils ont mis sur pied une constitution dont l'essence et l'esprit ont subsisté jusqu'à nos jours. Ils ont peu à peu doté le pays d'une législation qui répondait aux circonstances du temps et aux aspirations de notre peuple.

Ils ont fait plus et mieux encore. Ils ont su conserver du passé, en les rajeunissant, des institutions intimement liées à notre histoire et qui se réclamaient de nombreux siècles d'existence. Je pense en particulier à nos communes, ces cellules utiles — que dis-je — indispensables à notre vie publique, dont l'exclusivisme d'antan a été largement tempéré par des lois et décrets judicieux.

L'histoire de ces communes neuchâteloises ne comporte-t-elle pas une lutte séculaire et opiniâtre avec le pouvoir exécutif de tous les temps, qu'il fût en mains des comtes, des princes ou des rois. L'existence de nos organismes communaux n'est-elle pas encore, au temps actuel, un contrepoids nécessaire à notre équilibre national neuchâtelois? Le pouvoir central ne peut-il pas toujours compter sur elles et collaborer avec elles?

Ce serait une grave erreur de croire que la révolution de 1848 fut l'œuvre des partis. Le mouvement qui a provoqué l'avènement de la République avait trouvé des partisans dans toutes les régions du pays et dans toutes les classes de la population. La révolution de 1848 nous appartient à tous. Inspirée par les idées libérales répandues dans toute la Suisse entre 1830 et 1848, elle fut l'aboutissement logique d'une évolution naturelle, dont le point de départ fut notre incorporation à la Suisse en 1814. L'échec des républicains de 1830 n'est qu'un épisode d'une évolution qui était dans l'air et que seuls les esprits obstinés se refusaient à croire possible et désirable. C'est une vague de fond qui a balayé, le 1er mars 1848, un édifice devenu branlant et vermoulu.

Le parti libéral neuchâtelois a vu le jour en 1857, au lendemain de la déplorable tentative faite pour replacer le pays sous la souveraineté des rois de Prusse. Ceux qui l'ont fondé n'avaient joué aucun rôle politique sous l'ancien régime. Ils avaient compris depuis longtemps que le passé monarchique était implicitement aboli et que Neuchâtel, canton suisse, ne pouvait être qu'une République. Ils réalisaient



Le Grand Conseil se rend en corps à la cérémonie de la Collégiale



Une vue de la cérémonie à la Collégiale

La séance solennelle
du Grand Conseil
le 1er mars 1948



L'arrivée des
estafettes au Château

aussi que le régime nouveau exigeait le concours de tous les citoyens et que le véritable intérêt réclamait la participation de tous à la gestion des affaires publiques. Ces citoyens, jeunes encore, avaient vu à l'œuvre les hommes de 1848 et leur rendaient pleine justice. Le mot d'ordre du parti libéral de l'époque est celui-là même dont il s'honore encore aujourd'hui : adhésion complète et loyale à la République, attachement profond à la Suisse, respect des traditions et de la culture neuchâteloise, droit et devoir pour tous les citoyens de participer à l'administration du pays et de coopérer au progrès de ses institutions.

A cette phalange de jeunes citoyens sans attaches avec le passé, se rallièrent plus tard d'anciens conservateurs qui reconnaissaient loyalement les bienfaits de la situation franche et nette que la révolution de 1848 avait eu le mérite de créer.

Puisse cette constatation d'ordre historique mettre un terme, au seuil du second centenaire, à une légende par trop vivace qui faisait des citoyens de mon parti des ralliés malgré eux.

Monsieur le président,
Messieurs les députés,

Le premier demi-siècle de notre jeune République fut surtout consacré à l'organisation politique et judiciaire du pays et la belle fête de 1898 permit de constater le chemin parcouru depuis l'avènement du régime instauré en 1848.

Au début du vingtième siècle, deux terribles guerres ont forcément mis au premier plan de troublantes et difficiles questions d'ordre économique.

J'ose appeler la période actuelle celle des réalisations sociales. Celles déjà obtenues sur le plan fédéral et sur le terrain cantonal, doivent être considérées comme un simple commencement d'exécution. Il reste encore beaucoup à faire.

Permettez à un de vos doyens de vous rappeler, en ce jour mémorable, que les tâches de demain, et tout particulièrement nos devoirs d'ordre social, peuvent et doivent être entreprises dans un esprit d'entente et de sacrifices réciproques, avec la collaboration que je voudrais sincère et joyeuse de tous les groupes, pardessus les barrières artificielles que constituent les idéologies de tout ordre.

L'hommage le plus éclatant que nous puissions rendre aux patriotes de 1848, c'est de nous inspirer de leur exemple, de leur clairvoyance, et de leur dévouement. C'est dans la paix et dans la concorde seulement que les œuvres les meilleures pourront être réalisées dans l'avenir.

M. *Gaston Schelling*, au nom du groupe socialiste, prononce le discours suivant :

Les socialistes neuchâtelois sont fiers et heureux d'acclamer la République au moment où s'achève la centième année de son âge.

Ils savent que si le développement économique et industriel de la société durant la seconde moitié du dix-neuvième siècle devait fatalement faire naître la revendication du mieux-être ouvrier et grandir l'aspiration populaire vers plus de justice sociale, seul le climat de la liberté républicaine a permis l'essor harmonieux d'un mouvement socialiste, né dans la légalité, grandi dans le respect des traditions démocratiques et mûri au contact de problèmes politiques et sociaux qui étaient ceux de la République elle-même.

Le socialisme démocratique neuchâtelois se flatte d'avoir toujours orienté son action — ou tenace et patiente, ou véhémente et ardemment revendicatrice — dans le sens même de l'évolution imprimée par les événements révolutionnaires de 1848 au cours de la vie politique neuchâteloise.

D'autres liens encore l'unissent à la révolution dont nous célébrons le centenaire.

En 1848, à la fin d'un hiver qui semble marquer aussi la fin d'une époque, dans l'universel bouillonnement qui gonfle d'espoirs nouveaux le cœur de millions d'hommes et qui, presque simultanément va jeter, en de multiples points du globe les bases d'une société nouvelle, des gens de chez nous — à qui le parti socialiste neuchâtelois se plaît à accorder l'hommage de son admiration — ont su, par leur clairvoyance, la lucidité de leur pensée, le réalisme de leur courage civique faire vibrer le pays neuchâtelois à l'unisson du monde, rendre sensible la solidarité du destin de notre petite patrie avec celui d'une société humaine, en mal d'enfantement de la liberté et de la démocratie.

Plus profondément que jamais convaincu, tant à cause de l'évolution de notre civilisation économique et technique, qu'en raison de motifs d'ordre moral et social, que le seul avenir pacifique et harmonieux du monde se fondera sur une collaboration internationale d'hommes et de peuples libres, le socialisme neuchâtelois de 1948 se devait de rappeler le splendide exemple, jeté à la conscience humaine, comme un prophétique défi, par les courageux instigateurs de la révolution neuchâteloise de 1848.

M. *Jean Pellaton*, au nom des groupes progressiste national et du Ralliement neuchâtelois, prononce le discours suivant :

Fêter la République, Monsieur le président et Messieurs les députés, Messieurs les membres du Conseil d'Etat, c'est, aux yeux de beaucoup, donner un coup de chapeau respectueux, au propre ou au figuré, à certain emblème républicain, se rassembler en foule au pied d'un monument, évoquer les souvenirs de la tradition écrite ou orale. Et cela est bien. Car le passé crée toujours l'avenir. Est-ce suffisant ?

L'année 1848, révolution neuchâteloise, n'est pas celle de la génération révolutionnaire spontanée. Une révolution est le résultat d'une évolution, lente parfois. Les hommes qui osèrent se mettre en travers du régime aspiraient les effluves républicaines émanant des capitales. La révolution française était un événement récent, avec la philosophie du dix-huitième siècle.

Depuis 1831, les esprits avaient évolué, 48 était préparé. Dans presque tout le pays, en majorité, on était acquis à la suppression du lien qui unissait Neuchâtel à la Maison de Prusse. Ce n'est pas amoindrir les hommes de cette révolution de constater qu'ils trouvèrent le milieu le plus favorable et qu'ils opérèrent leur mouvement de troupe avec le minimum de perte. Une révolution demande la préparation, non seulement de l'acte révolutionnaire, mais encore de ce qui suit. Ici était l'embûche.

Aux autorités issues de la révolution, il faut dire la reconnaissance du pays. Car, à tout prendre, elles ont bien travaillé jusques et y compris... mais laissons cela, d'autres jugeront.

La révolution neuchâteloise n'est pas à l'aube de ce que notre génération a connu, ni des souffrances de nos soldats en attente, ni des angoisses de notre peuple, ni des terreurs des enfants, la nuit, au passage des avions.

Mais elle est à la mesure de l'humanité dans ce qu'elle a créé : la pacification dans la liberté de pensée, une constitution qui permit l'éclosion de la vie civique. Et ce dernier terme renferme une foule de mots, illuminant des notions qui paraissent naturelles aujourd'hui : la justice et ses lois, l'instruction publique, la liberté du culte religieux, le libre exercice d'une profession, le développement des services publics.

Et tout cela est bel et bon, pratiqué par des autorités et un peuple vertueux, c'est-à-dire par un peuple décidé à respecter la loi et par des autorités qui sauront ne pas transiger.

La République nous apporte des dons en foule. On les apprécie si l'on est convaincu que le respect des autres et de leurs idées est la base de la démocratie, de notre démocratie.

C'est sur la pratique des libertés démocratiques et républicaines que nous voudrions ériger notre monument du centenaire, monument que taillent, dans la mesure de leurs forces, les groupes du parti progressiste national et du Ralliement neuchâtelois.

M. *André Corswant*, au nom du groupe du parti ouvrier et populaire, prononce le discours suivant :

Monsieur le président et Messieurs,

Il existe à la bibliothèque de La Chaux-de-Fonds un précieux recueil de pièces originales, témoins des événements que nous commémorons unanimement. Le pharmacien Célestin Nicolet, naturaliste et révolutionnaire, avait compris l'importance des heures qu'il vivait et a conservé pour nous des papiers d'une grande valeur. A côté de l'acte d'abdication du comité royaliste de défense de La Chaux-de-Fonds, daté du 29 février 1848, et qui fut plus difficile à obtenir que celui du Locle, l'on trouve dans ce dossier cette lettre :

« A Messieurs du nouveau comité,

» Les soussignés, ouvriers de La Chaux-de-Fonds, osent vous offrir leur service pour maintenir l'ordre et la tranquillité pendant les moments qui se passent.

» Comme la plus grande partie des soussignés se trouve sans armes et munitions, nous prions Messieurs du comité provisoire de nous en fournir pour en servir en cas de nécessité et pour être utile à la République.

« Suivent six signatures d'ouvriers, et le mot: Le comité. »

Ainsi, ces hommes, conscients déjà d'appartenir à la classe ouvrière, étaient conscients aussi de ce que pouvait leur apporter la République et s'offraient à la défendre par les armes en cas de nécessité. Ils voulaient lui être utiles.

La classe ouvrière, et tous les travailleurs de ce pays, à cent ans de distance, n'ont pas changé d'avis.

Ils s'associent avec enthousiasme à la célébration du centenaire de la révolution neuchâteloise. Ils saluent la glorieuse mémoire des Fritz Courvoisier, Ami Girard, Alexis-Marie Piaget qui ont su briser le joug de traditions aristocratiques, abolir des privilèges et repousser une tutelle étrangère que les gouvernements d'alors proclamaient si paternelle. Ils ont démontré que les mots de patriotes et de révolutionnaires avaient, à la perspective de l'histoire, la même signification.

Alors qu'à la suite d'une grave crise économique — celle de 1847 qui n'épargna pas notre canton — toute l'Europe s'enflammait contre le conservatisme social, ils ont su allumer dans ce petit pays le même flambeau de liberté qui y brûle encore. Et tandis qu'on persécutait les « Bonnets rouges » pour leur adhésion aux principes de la révolution française, tandis qu'on les traitait, eux, authentiques Neuchâtelois, de « parti de l'étranger » et qu'avec la même perfidie on flétrissait du même terme nos Confédérés des autres cantons pour leurs idées radicales, ils ont su entendre le signal de l'histoire. Et c'est Piaget lui-même qui, dans le premier rapport que présenta le gouvernement provisoire à la Constituante, un mois après la révolution, écrit: « ... à peine la République française avait-elle été proclamée que la République neuchâteloise existait déjà quoique son étendard ne fût point encore arboré ». Tous les récits concordent sur l'appui que les événements du 24 février à Paris apportèrent à nos patriotes, aucun n'en rougit, pas plus que des amitiés personnelles qui les liaient aux réfugiés révolutionnaires d'Italie ou de Pologne.

En rendant hommage à ceux qui ont voulu abroger chez nous « les privilèges de rang, de naissance » et même, disaient-ils, « de fortune », et qui avaient pris pour devise: « Tout pour le peuple et par le peuple », nous rendons hommage aussi à la pensée et à l'action démocratique et révolutionnaire de ceux qui, où que ce soit dans le monde, ont fait naître et ont consolidé la démocratie et le progrès social, car les peuples sont solidaires sur cette voie.

Ceux-là mêmes qui ont créé la République voulaient « laisser au temps et à leurs successeurs le soin de perfectionner leur œuvre ». Ce sont les propres paroles de Jeanrenaud-Besson lorsque, le 5 avril 1848, il fut nommé président de la Constituante. Sachons nous en souvenir.

Et sachons surtout conserver contre toutes les menaces cette indépendance dont faisaient marché les grands profiteurs de l'ancien régime qui voyaient dans le roi de Prusse le garant de leurs privilèges de classe. 1848 nous a libérés d'un prétendu protecteur puissant et lointain; si riches et lointains que soient certains garants des privilèges d'aujourd'hui, notre peuple opposera toujours fièrement à leur protection intéressée son inébranlable volonté d'indépendance.

Nous défendrons donc tous les biens conquis par les patriotes révolutionnaires de 48. Nous les approfondirons comme ils nous en ont donné mission.

Lecture de six messages de communes

M. *le président* prie les six estafettes chargées de donner connaissance des messages de se réunir devant le bureau du Grand Conseil. Puis, il descend à son tour, choisit dans chaque district un message et le remet à l'estafette.

Tour à tour, chaque estafette de district monte au siège du rapporteur et donne lecture du message qui lui a été remis :

pour le district de Neuchâtel, du message de la commune de Saint-Blaise :

A la République et Canton de Neuchâtel,

Cent ans se sont écoulés depuis votre avènement, République neuchâteloise. Pour la généralité, c'est là un temps bien long. Pour vous, ce n'est encore, de toute évidence, qu'un commencement. Considérée du rivage de Saint-Blaise, vous apparaissez en effet singulièrement jeune et vive. Il est d'ailleurs compréhensible que vous soyez restée si alerte. D'une part, vous avez su vous assimiler les désirs des générations successives, vous adapter à leurs besoins, leur fournir l'aide qu'elles attendaient de vous ; vous avez su vivre à leur rythme. D'autre part, vous avez respecté les droits des citoyens et des communes ; par là, vous avez acquis leur attachement et, du même coup, avez procuré la tranquillité intérieure. Voilà le double secret de votre jeunesse. Ne l'oubliez jamais ; ainsi, demain comme aujourd'hui, vous trouverez le peuple du pays prêt à vous servir. Tel est, République neuchâteloise, l'avis des Saint-Blaisois, reconnaissants pour le passé, comptant sur vous pour l'avenir.

Saint-Blaise, le 1er mars 1948.

Au nom du Conseil communal :

Le secrétaire,	*Le président,*
G. Clottu.	W. Rusch.

pour le district de Boudry, du message de la commune de Montalchez :

1848–1948

Message de Montalchez au Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel

Montalchez, petite commune aux confins de la terre neuchâteloise, perdue au milieu de ses champs et de ses vergers, apporte par la voix de ses deux cents habitants son salut fraternel aux autorités cantonales.

Fière d'appartenir au pays libéré par le courage et la volonté des patriotes de 1848 elle entend demeurer fidèle aux traditions de paix et de liberté de nos ancêtres.

C'est avec émotion qu'elle dépose, en souvenir des hommes d'autrefois, une gerbe de reconnaissance sur l'autel de notre patrie. Ses enfants sauront accomplir leurs devoirs civiques et mettront tout en œuvre pour la prospérité de notre cher canton de Neuchâtel. Elle souhaite à nos magistrats de s'inspirer toujours du passé qui nous a rendus libres dans la dignité et dans l'honneur.

Elle salue, en ce jour mémorable, notre peuple tout entier et lui demande de persévérer dans le sentiment de justice et de fraternité.

Au nom du Conseil communal de Montalchez :

Le secrétaire,	*Le président,*
W. Favre.	M. Perrin.

pour le district du Val-de-Travers, du message de la commune de Travers :

Travers, le 1er mars 1948.

Au Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
Monsieur le président, Messieurs les députés,

Depuis le jour où les Républicains en armes descendirent à Neuchâtel, occupèrent le Château et y installèrent un gouvernement provisoire, un siècle a passé.

Vous êtes donc, Messieurs les députés, les héritiers d'un siècle de tradition démocratique et c'est pourquoi nous vous souhaitons, pour le bien de notre chère patrie, de toujours vous inspirer de l'exemple de vos devanciers, qui ont allié l'audace à la prudence et ont assuré le progrès dans la stabilité.

Rempli de joie et de reconnaissance, le village de Travers vous salue et vous apporte aujourd'hui le témoignage de sa fidélité et de sa ferveur patriotique. Que pendant ces jours solennels, tous les citoyens de notre république prennent conscience de leur solidarité. Que la célébration du centenaire de la Révolution neuchâteloise soit tout à la fois un hommage de gratitude à la Providence et une source d'allégresse pour tous.

Nous vous recommandons, Messieurs les députés, à la bénédiction du Tout-Puissant, qu'Il vous inspire dans vos délibérations et vos résolutions, et garde notre petite patrie sous sa protection.

Au nom du Conseil communal :

Le secrétaire, J.-P. Joly.

Le président, R. Wyss.

pour le district du Val-de-Ruz du message de la commune de Fenin-Vilars-Saules :

Vilars (Neuchâtel), le 1er mars 1948.

A nos Autorités cantonales,

Le 1er mars 1848, les montagnards de notre canton descendaient sur Neuchâtel, s'emparaient du pouvoir, instauraient la République, rétablissaient nos libertés. Cent ans de cela, un siècle de l'histoire, mais aussi un régime d'œuvres fécondes, régime où pouvait, où peut s'épanouir l'individualisme si cher au cœur des Romands, un régime où nous avons pu, où nous pouvons tendre la main d'égal à égal à nos confédérés, ou nous pouvons collaborer avec eux loyalement, sans ressentir ce que l'on appelle aujourd'hui un complexe d'infériorité dans nos relations. Si nos ancêtres ont créé, nos pères ont maintenu. Ces exemples doivent être présents à nos esprits, comme ils sont inscrits dans nos cœurs. Notre reconnaissance ne doit pas exclure l'attention, la surveillance même de toutes nos libertés. Cet héritage de nos pères, nous nous devons de le transmettre intact aux générations qui nous suivent. C'est une tradition vivante dans nos régions rurales, nous ne pouvons point y faillir. Si le libre jeu des règles de la démocratie n'en respecte pas toujours pratiquement l'idéal, nous pouvons néanmoins l'accepter, puisque c'est le peuple qui décide en définitive, mais une emprise administrative ne saurait nous agréer. C'est sur ce point que nous pourrions peut-être rappeler l'attention de nos autorités cantonales.

Il y a plus d'un siècle déjà qu'un maître en science administrative demandait à son Conseil d'Etat qu'autant que cela paraissait juste, il fallait soutenir « le faible contre le fort, car l'autorité ayant la puissance était naturellement envahissante et portée à l'arbitraire ». Nous n'en sommes pas là heureusement. Chez nous ce principe doit être présent à l'esprit de ceux qui, à quelque titre, ont cette autorité.

Ce faisant, les générations futures pourront à de nouveaux anniversaires, à de nouveaux centenaires, les célébrer dans le même esprit de concorde, d'amour de nos institutions, d'attachement à la République, dans lequel nous fêtons ce premier centenaire.

Au nom du Conseil communal de Fenin-Vilars-Saules :

Le secrétaire,	*Le président,*
R. Desaules.	O. Baumann.

pour le district du Locle, du message de la commune des Ponts-de-Martel :

Les autorités communales des Ponts-de-Martel,
à la République et Canton de Neuchâtel,

Des marais et du haut des joux,
C'est en pensant à nos pères,
De droits et libertés jaloux
Comme de leurs propres terres,
Que Ponliers te saluons,
En ce jour anniversaire,
Toi que de tout cœur nous aimons,
République centenaire !

Que le Tout-Puissant, prodiguant
A notre peuple ses largesses,
Accorde à tous nos gouvernants
La clairvoyance et la sagesse !
Qu'il nous donne, Neuchâtelois,
De nos pères l'esprit civique,
Pour que restent dignes les lois
De Toi, petite République !

De la campagne à la cité,
Des monts, des vals à la plaine,
Partout amour, fraternité !
Plus de classes, plus de haine !
Que nos descendants, dans cent ans,
Puissent encore sans réplique,
Crier de leurs cœurs pleins d'élan,
Vive, vive la République !

Les Ponts-de-Martel, le 1er mars 1948.

Au nom du Conseil communal :

Le secrétaire,	*Le président,*
J. Blanc.	J. Perret.

pour le district de La Chaux-de-Fonds, du message de la commune des Planchettes :

Les Planchettes, le 1er mars 1948.

Au Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
en séance extraordinaire le 1er mars 1948.
Château de Neuchâtel

Monsieur le président et Messieurs,

Au nom de toute la population, le Conseil communal des Planchettes a l'honneur de vous adresser, en ce jour anniversaire, un message tout spécial pour vous assurer de son attachement et de sa reconnaissance envers la République neuchâteloise.

Bien que notre commune soit isolée du reste du Canton par sa situation sur le versant nord du Jura, bien que son horizon soit formé par les montagnes et les plaines de France, elle n'en est pas moins fière d'appartenir au beau et riche Canton de Neuchâtel. Si ses fils n'ont pas été des héros dont parle l'histoire, ils ont toujours travaillé durement, sans éclat et sans gloire, pour le bien et la prospérité de la République.

Pendant ces dernières années de guerre, le citoyen des Planchettes, promenant son regard sur le grand pays voisin, blessé et humilié, a plus d'une fois béni le Ciel qui a fait, du Canton de Neuchâtel, un pays suisse, un pays de travail, de liberté et de paix.

C'est en souhaitant à nos autorités de pouvoir maintenir toujours notre Patrie dans la paix et la prospérité et en les remerciant de l'avoir fait jusqu'à aujourd'hui, que nous vous prions d'agréer, Monsieur le président et Messieurs, nos salutations patriotiques.

Au nom du Conseil communal :

Pour le secrétaire,	*Le président,*
G. Montandon.	Justin Jacot.

Chacun de ces messages recueille de vifs applaudissements.

Discours du président du Conseil d'Etat

M. *le président* donne ensuite la parole à M. le président du Conseil d'Etat *Jean-Louis Barrelet* qui prononce le discours suivant :

Monsieur le président,
Messieurs les députés,

Le Conseil d'Etat remercie le Grand Conseil d'avoir bien voulu donner suite à la convocation de cette séance commémorative et d'en avoir épuisé l'ordre du jour.

Au président du Grand Conseil, M. André Petitpierre, aux porte-parole des groupes du Grand Conseil,

MM. Tell Perrin, pour le groupe radical,
Pierre Favarger, pour le groupe libéral,
Gaston Schelling, pour le groupe socialiste,
Jean Pellaton, pour les groupes progressiste national et du Ralliement neuchâtelois,
André Corswant, pour le groupe du parti ouvrier et populaire,

nous exprimons les remerciements du gouvernement pour leur témoignage de fidélité au pays et à ses institutions démocratiques.

Aux 62 communes neuchâteloises qui, par estafettes, viennent de déposer sur le bureau du Grand Conseil, un message en l'honneur de la République que nous fêtons, nous adressons le salut patriotique et les sentiments de vive reconnaissance de l'autorité cantonale.

Bien que le temps matériel dont nous disposons n'ait pas permis la lecture de tous les messages, ceux que nous avons entendu, et les relations que l'Etat entretient avec les autorités communales nous donnent la conviction que la République centenaire peut compter sur l'attachement indéfectible de toutes les communes. Il n'en a pas toujours été ainsi. En effet, en consultant les « Actes du gouvernement provisoire », on constate que la jeune République n'a pas été saluée avec autant de ferveur et d'unanimité. Si les adhésions unanimes furent assez nombreuses, il y eut des adhésions exprimées par des majorités. Il est intéressant de noter qu'en « adhérant pleinement au nouvel ordre de choses », certaines communes ont exprimé « la réserve formelle que leurs droits seront maintenus et que le peuple neuchâtelois sera seul appelé à se donner une constitution ». Enfin, certaines communes firent acte de soumission alors que d'autres moins modestes envoyèrent au gouvernement des déclarations qui étaient plutôt des protestations. A titre de comparaison, nous voulons dire ce que nous ont révélé les « Actes du gouvernement provisoire » de la République et quelques documents d'archives, au sujet des six communes dont vous venez d'entendre le message.

Pour la commune de Saint-Blaise, *nous trouvons en date du 12 mars 1848:*

Extrait du plumitif de la communauté de Saint-Blaise: adhésion unanime, sauf deux voix, l'assemblée étant composée de 25 membres.

signé Le secrétaire-adjoint de la commune,
Alex. Virchaux.

Pour la commune de Montalchez, *nous trouvons en date du 9 mars 1948:*

4° Acte par lequel la commune de Montalchez reconnaît le gouvernement provisoire.
signé D.-F. Burgat, secrétaire.

Pour la commune de Travers, *nous trouvons en date du 4 mars 1848:*

7° Adhésion de l'assemblée générale de commune de Travers, au nombre d'environ 70 membres communiers.

signé Le président, Samuel-Henri Blanc, juré.
Le secrétaire de commune, Samuel Junod.

Pour la commune de Fenin-Vilars-Saules, *nous trouvons:*

A M. le président et à MM. du gouvernement provisoire,

Les Neuchâtelois ressortissants et domiciliés à Fenin, réunis au nombre de 34 votants, convoqués pour délibérer, au sujet des changements qui viennent de s'opérer dans le canton de Neuchâtel touchant sa politique, ont unanimement voté, que tout en remerciant le gouvernement provisoire de ses agissions, ils donnent pleine et entière adhésion aux mesures et aux actes qui émanent de son autorité, et s'en remettent pour la suite en toute confiance aux lumières et à la sagesse de ses membres, les priant de persévérer et leur offrant leur concours. C'est avec plaisir que nous venons déposer entre vos mains ce témoignage de satisfaction, en vous priant d'agréer l'hommage sincère de nos vœux les plus ardents.

Au nom de l'assemblée siégeant à Fenin, le 6 mars 1848:
signé Louis Maridor, président.
Daniel-Henry Dessoulavy, secrétaire.
Samuel Dessoulavy.

Pour la commune des Ponts-de-Martel, *nous trouvons une lettre adressée en date du 12 mars 1848* par le gouvernement provisoire à

Monsieur Adamir Maire, président du comité patriotique, aux Ponts

Il ne faut pas que les bruits inquiétants qui circulent dans vos environs engagent le comité des Ponts à se dissoudre. Le gouvernement sait à quoi s'en tenir au sujet de ces bruits et il a déjà pris certaines mesures en conséquence ; il ne vous demande d'ailleurs rien de plus que ce qu'il vous est possible de faire. Quand même vous êtes sans appui de la part de la commune, l'essentiel pour nous c'est que vous restiez courageusement à votre poste et que vous nous informiez de ce qui se passe autour de vous.

Au nom du gouvernement provisoire :
signé Le président, Piaget.

Pour la commune des Planchettes, *nous trouvons :*

La commune des Planchettes venant de prendre connaissance de l'arrêt du gouvernement provisoire daté du 1er mars courant, croit qu'il est de son devoir de recommander à tous les habitants de la commune la modération, dans leurs actes, la soumission aux décrets de la Providence, et la confiance en elle, ainsi que, en cas où une occupation ou un désarmement ait lieu, de les dispenser d'actes hostiles. Quant aux événements qui viennent d'avoir lieu, les citoyens de la commune se croient incapables d'en juger, et ils ont déclaré à l'unanimité qu'ils s'en remettent à la protection Divine, et qu'ils se soumettent aux décisions du gouvernement provisoire.

Les Planchettes, le 3 mars 1848.

Le secrétaire de commune,
signé Justin Griset, instituteur.

En relisant l'histoire du pays de Neuchâtel, on constate que notre peuple a toujours été soucieux d'associer au sens de la tradition celui de l'évolution. C'est ainsi qu'après avoir été comté, puis principauté, le pays devient le 12 septembre 1814 « Principauté et Canton de Neuchâtel » et enfin, dès le 1er mars 1848 « République et Canton de Neuchâtel ». C'est cette date du 1er mars 1848 que le peuple neuchâtelois fête aujourd'hui avec une ferveur toute particulière.

Si, au cours des années de la principauté, un conseiller d'un gouverneur pouvait dire des institutions neuchâteloises : « Laissez à ce peuple ses lois, vous ne pourriez lui en donner de meilleures », on doit en revanche reconnaître qu'au cours de la période qui va de 1814 à 1848, Neuchâtel se trouvait dans une situation politique tout à fait spéciale. En effet, comme principauté, Neuchâtel devait rendre compte de son administration au roi de Prusse alors que, comme canton suisse, il ne jouissait pas des mêmes libertés populaires que beaucoup d'autres.

En 1831, une première révolution dirigée par Alphonse Bourquin de Corcelles échoua et fut dans la suite durement réprimée. Malgré cela, les patriotes neuchâtelois ne perdaient pas courage, car ils étaient en relation constante avec leurs chefs, la plupart en exil.

En 1836, 700 Neuchâtelois ayant à leur tête un député du Corps législatif, le patriote Jeanrenaud-Besson, se rendirent au tir fédéral de Lausanne où le magistrat vaudois Druey leur souhaita la bienvenue au milieu d'une allégresse générale. Les tireurs neuchâtelois étaient heureux de pouvoir exprimer librement leur amour de la patrie suisse.

A partir de 1845, les événements sont de plus en plus favorables aux patriotes qui s'indignent tout particulièrement que le Conseil d'Etat pratique une politique hostile à la Confédération suisse.

Le 17 janvier 1848, une réunion des patriotes décide de former une organisation cantonale destinée à propager dans le pays la cause de l'émancipation. Une seconde réunion est fixée au 1er mars. On comprend, dès lors, qu'au moment où parvint dans le pays de Neuchâtel la nouvelle de la révolution française et de la chute du roi Louis-Philippe, les patriotes neuchâtelois eurent de la peine à se contenir et à attendre

les ordres de leurs chefs; eux cependant n'étaient pas restés inactifs, ils se préparaient à organiser la révolution. Le mardi 29 février, à 9 h. ½, la révolution est proclamée au Locle, où le drapeau fédéral a déjà été arboré de grand matin.

Pendant ce temps, le même jour, à La Chaux-de-Fonds, Fritz Courvoisier rédige et signe avec les hommes dévoués qu'il avait réunis ce qu'on a appelé l'« acte authentique de naissance de la République ».

Voici le texte de cette pièce:

« Je jure sur ma parole d'honneur tenant lieu du serment, que je serai fidèle à la République et Canton de Neuchâtel, que je m'y dévouerai corps et biens et que j'observerai strictement la discipline militaire de la Confédération suisse ma chère patrie. »

signé F. Courvoisier.

*

La révolution est aussi proclamée aux Brenets, au Val-de-Travers. Dans le Val-de-Ruz, le Vignoble et même dans le vallon de Saint-Imier où des proscrits neuchâtelois avaient trouvé asile, les patriotes sont prêts à faire campagne.

Le 1er mars, à 7 h. ¾, la marche sur Neuchâtel est décidée. Fritz Courvoisier prend le commandement des 500 à 600 hommes de La Chaux-de-Fonds et Ami Girard celui des 200 à 300 hommes du vallon de Saint-Imier. Cette cohorte, avec le drapeau suisse déployé, se met en marche par un vrai temps d'hiver. Il y a un bon mètre de neige et il faut deux triangles pour ouvrir le chemin. A midi, passage de la Vue-des-Alpes, puis descente sur le Val-de-Ruz, enlèvement de deux canons à l'arsenal de Valangin. Pierrabot sur Neuchâtel est atteint à 5 h. ½ du soir. A la nuit tombante, la colonne républicaine continue sa marche sur la ville de Neuchâtel, où à 7 h. du soir elle peut prendre possession du Château sans rencontrer de résistance.

Mais, pendant ce temps, que faisait le Conseil d'Etat du régime monarchique? Dès le 29 février, il siégeait en permanence. A 10 h. du soir, au su des nouvelles de l'extension prise par la révolution, le dit Conseil décide de renoncer à la défense armée. En conséquence, ordre est donné de licencier dès le lendemain 1er mars le bataillon de défense.

Dans la journée du 1er mars, le même Conseil, « vu les circonstances du pays, arrête, qu'il sera écrit au Directoire fédéral pour réclamer la garantie fédérale et l'envoi de deux commissaires fédéraux ».

Après ce dernier acte, le Conseil d'Etat royaliste quitte le Château pour y revenir non pas librement, mais en prisonnier le 2 mars après-midi.

Les Républicains, grâce à la prévoyance de leurs chefs avaient eu soin de faire désigner par l'assemblée cantonale des délégués des patriotes se tenant le 1er mars à La Chaux-de-Fonds, un gouvernement provisoire qui descendit vers la fin de l'après-midi sur Neuchâtel. Arrivé au Château, déjà occupé par la colonne républicaine, le gouvernement provisoire entre immédiatement en séance dans la salle du Conseil d'Etat. Dans le premier volume des « Actes du gouvernement provisoire de la République et Canton de Neuchâtel », nous lisons en première page:

« Du 1er mars 1848.

« La République ayant été proclamée au Locle, à La Chaux-de-Fonds et au Val-de-Travers, le 29 février 1848, les délégués de diverses parties du canton réunis à La Chaux-de-Fonds dans la matinée du 1er mars, nommèrent un gouvernement provisoire de la République, composé des citoyens :

Piaget, Alexis-Marie, avocat, domicilié à Neuchâtel,
Brandt-Stauffer, Louis, à La Chaux-de-Fonds,
Montandon, Louis-Edouard, à Travers,
DuBois, Georges, Dr médecin, à La Chaux-de-Fonds,
Grandjean, Henri, au Locle,
Borel, Erhard, à Serrières,
Sandoz-Morthier, Louis, à La Chaux-de-Fonds,

lesquels descendirent à Neuchâtel avec les troupes des Montagnes commandées en chef par le capitaine

Frédéric Courvoisier

et l'occupation de la ville et du Château de Neuchâtel ayant eu lieu sans coup férir, le gouvernement provisoire s'installa au Château que le Conseil d'Etat avait évacué et dont le concierge Landry lui remit les clefs. »

Le gouvernement provisoire annonce son avènement par la proclamation suivante :

« *Concitoyens,*

» *Le peuple neuchâtelois a enfin reconquis ses droits. La République a été proclamée et, désormais, nous n'aurons plus deux patries. Aujourd'hui 1er mars, le drapeau fédéral aurait pu flotter sur les tours du Château.*

» *Un gouvernement provisoire a été nommé ; une assemblée nationale sera convoquée et le Neuchâtelois, appelé à se gouverner lui-même, écrira sa Constitution.*

» *Que tous les citoyens prêtent leur concours au gouvernement provisoire ; ses membres ont compris la responsabilité qu'ils assumaient. Ils sauront agir avec énergie et en accomplissant leur devoir sans réserve, ils se rendront dignes de la généreuse population qui les a choisis.*

» *Quand leurs travaux seront terminés, ils remettront leurs pouvoirs entre les mains du peuple, le véritable souverain ! heureux d'avoir pu contribuer avec lui à fonder une nouvelle ère de liberté.*

» *Citoyens, soyons unis, oublions de tristes discordes ; n'ayons qu'un seul but, la prospérité de la commune patrie.*

» *Que tout le monde se rassure, les propriétés et les personnes seront respectées ; partout le bon ordre règnera et, avant peu, les affaires reprendront leur cours ordinaire. Le gouvernement provisoire aura la modération pour devise, mais il saura faire respecter les volontés du peuple et ses droits.*

« *Neuchâtel, 1er mars 1848.*

« *Le gouvernement provisoire,*

Alexis-Marie Piaget, avocat, président.
Louis Brandt-Stauffer.
L.-Edouard Montandon, de Travers.
Georges DuBois, docteur.
Henri Grandjean, du Locle.
Erhard Borel.
Louis Sandoz-Morthier. »

Le 2 mars 1848, le gouvernement provisoire envoie au Directoire fédéral une missive annonçant l'avènement de la République et sollicitant aussi, comme le gouvernement royaliste, l'envoi de commissaires fédéraux.

Situation délicate pour l'autorité fédérale, car il s'agissait de savoir lequel des deux gouvernements de Neuchâtel allait être reconnu. Or, la Diète, par suite des mouvements révolutionnaires qui s'étaient succédé de 1830 à 1848, avait reconnu à chaque canton le droit de se constituer comme il l'entendait. C'est pourquoi, lorsque le Directoire était requis d'accorder l'assistance fédérale, il soutenait le gouvernement de fait qu'il trouvait au moment de son intervention.

Aussi, les deux commissaire fédéraux envoyés à la demande du Conseil d'Etat royaliste, reçurent-ils en cours de route de nouvelles instructions du Directoire fédéral, leur enjoignant, ensuite de la requête du gouvernement provisoire au pouvoir, de reconnaître le gouvernement de fait. Lorsque les commissaires fédéraux furent reçus solennellement au Château de Neuchâtel, Alexis-Maris Piaget, président du gouvernement provisoire, leur souhaita la bienvenue par ces paroles bien connues :

« *La royauté vous avait appelés à son secours ; c'est la République qui vous reçoit.* »

Si la République neuchâteloise a pu grandir et se développer c'est parce que la révolution qui l'a fait naître a présenté, ainsi que le disait Alexis-Maris Piaget dans le rapport du gouvernement provisoire à l'assemblée constituante, les caractères particuliers suivants :

la spontanéité de l'élan national, d'une part, et l'esprit d'ordre et de modération, d'autre part.

En commémorant des événements qui ont permis au pays de Neuchâtel d'être exclusivement canton suisse, dégagé de toute attache étrangère, et de devenir un Etat démocratique, le Conseil d'Etat tient à s'associer aux sentiments qui animent le peuple neuchâtelois.

C'est tout d'abord un souvenir ému de reconnaissance à l'égard de tous ceux qui ont œuvré pour doter le pays d'un régime politique respectant la personne humaine et capable d'assurer un développement harmonieux des multiples activités réparties dans trois régions bien différentes, le Vignoble, les Vallées, les Montagnes.

Hommage de reconnaissance à ceux qui dès le début de la République jusqu'à ce jour ont tenu à remplir leur devoir civique et à collaborer à l'amélioration constante de nos institutions démocratiques dans l'intérêt général du pays.

Honneur aux enfants du pays de Neuchâtel qui, tant en Suisse qu'à l'étranger, en qualité de conseillers fédéraux, juges fédéraux, officiers de l'armée fédérale, diplomates, savants, artistes, hommes de lettres, industriels, commerçants, ouvriers, paysans, simples citoyens ont su et savent se faire apprécier par leur travail et surtout par leurs qualités d'homme et de citoyen.

M. le président du Conseil d'Etat Jean-Louis Barrelet donne connaissance à l'assemblée de trois télégrammes reçus de Neuchâtelois à l'étranger, dont voici le texte :

« *La colonie suisse au Japon vous envoie ses meilleurs vœux et sincères félicitations pour centenaire République.* *Dubois, Chable.* »

« *Les Neuchâtelois à Londres célébrant le centenaire de la République envoient aux autorités un salut patriotique et les assurent de leur attachement au pays.* »

« *Occasion centenaire vous adresse nom colonie suisse Strasbourg et mon nom personnel qualité ancien élève Université Neuchâtel, vives félicitations et vœux bonheur prospérité autorité et population neuchâteloises.* *Criblez, consul.* »

puis, poursuit son discours :

A la Confédération suisse qui a su nous accueillir et nous défendre, aux Etats confédérés, à tous les citoyens suisses, nous adressons un message de vive gratitude, avec ces mots si justes et si nobles de Numa Droz :

« *Puisse notre République neuchâteloise rester fidèle à ces trois grands principes qui ont éclairé son berceau et qui feront toujours sa force :*

» *la liberté,*
» *la démocratie sage, clairvoyante et juste,*
» *la patrie suisse, grande, heureuse, aimée de tous ses fils, respectée au dehors.*
» *Et maintenant Neuchâtelois, confiants dans la Providence qui veille à nos destinées, imitons nos pères, regardons en face les problèmes de l'avenir, écoutons la voix du passé qui nous crie :*

« *En avant !* »

Séance levée à 12 h. 10.

LE DÉJEUNER OFFICIEL

Après la séance commémorative dans la salle du Grand Conseil, les autorités législative, exécutive et judiciaire cantonales, les invités et les estafettes, se rendent individuellement au Restaurant de la Rotonde, où, dès 13 heures, a lieu le déjeuner. La Musique militaire de Neuchâtel prête son concours très apprécié.

A la fin du déjeuner, M. le chancelier d'Etat *Pierre Court*, qui remplit les fonctions de major de table, donne la parole à M. le conseiller fédéral *Max Petitpierre* qui prononce le discours suivant :

Un historien contemporain a relevé très justement que l'histoire est essentiellement une continuité et une solidarité.

Une continuité qui se poursuit de génération en génération, sans que les hommes puissent y échapper, et qui relie notre temps aux époques qui l'ont précédé ;

une solidarité, parce que l'histoire de chaque nation, sans même qu'elle s'en doute, évolue en fonction de celle de tous les peuples de l'univers.

L'histoire neuchâteloise n'a pas commencé le 1er mars 1848. Notre révolution n'a peut-être rendu ni pirs ni meilleurs les Neuchâtelois pris individuellement, et si Jean-Jacques Rousseau revenait parmi nous, il est difficile de dire si son jugement sur les Neuchâtelois serait plus indulgent que celui qu'il a porté sur nos ancêtres. Il serait probablement moins sévère, parce que nous le recevrions aujourd'hui moins mal qu'il ne fut accueilli au dix-huitième siècle. Et ce serait un des résultats de la révolution du 1er mars 1848. Celle-ci ne nous a pas libérés du joug d'un tyran cruel — à vrai dire, l'existence d'un prince lointain régnant à l'autre bout de l'Europe ne nous a jamais beaucoup gênés — mais elle a réalisé des aspirations à la liberté politique et individuelle, elle a fait, des sujets que nous étions, des citoyens, elle a donné au peuple une souveraineté qui auparavant n'appartenait qu'à quelques-uns. D'oligarchie, le pays de Neuchâtel est devenu une démocratie. D'un autre côté, cet événement ne fut pas un fait isolé ; il est parallèle à d'autres événements semblables qui se sont produits à la même époque dans d'autres pays de l'Europe, en France, en Allemagne, en Italie, en Autriche. Il a été directement inspiré par les journées de février, à Paris. Il y a dans l'histoire une continuité et une solidarité qui veulent qu'un événement soit rarement isolé dans le temps et dans l'espace. Il faut que ceux qui prennent les décisions dont dépend l'histoire d'un pays se souviennent constamment de cette vérité élémentaire.

On peut affirmer aujourd'hui que la révolution du 1er mars 1848 était nécessaire. Le régime auquel les Neuchâtelois avaient été soumis jusqu'alors était un régime désuet. Les hommes qui étaient au pouvoir et se le transmettaient en quelque sorte par cooptation étaient sans doutes honnêtes et économes ; certains d'entre eux étaient même clairvoyants. Mais la crainte des idées libérales et la terreur des radicaux — il y a eu un temps, hélas, où les radicaux répandaient la terreur autour d'eux — avaient, surtout depuis 1814, aggravé les tendances réactionnaires. Les Neuchâtelois, disait-on, étaient élevés dans la crainte de Dieu et des gendarmes. Alors qu'au dix-huitième siècle, sous Frédéric le Grand, il s'imprimait à Neuchâtel les choses les plus hardies, un siècle plus tard, on n'était plus guère autorisé à imprimer que des almanachs, des sermons et des cartes de visite ! Ces institutions ne pouvaient résister à la poussée des idées libérales et démocratiques. Leur renversement ne pouvait plus être différé.

La révolution de 1848 était nécessaire aussi parce qu'elle mettait fin à une situation équivoque. Neuchâtel avait toujours entretenu des relations étroites et amicales avec ses voisins suisses. Mais en 1814, ce n'est pas sans hésitation que la Diète admit dans la Confédération comme canton suisse cette principauté prussienne. Et, en 1848, Neuchâtel ne pouvait plus rester tiraillé entre deux directions contraires : entre une Suisse qui marchait à la démocratie et le roi de Prusse qui faisait cause commune avec la réaction. Le moment était venu de choisir. Les hommes courageux qui prirent la tête du mouvement ont choisi ; ils ont bien choisi. Le peuple neuchâtelois était derrière eux et les a suivis.

Une révolution se fait presque toujours au nom d'un principe ou d'une idée qui aiguise les courages et enflamme les cœurs. Celle de 1848 s'est accomplie au nom de la liberté et de la volonté de faire des Neu-

châtelois exclusivement des Suisses. La Constitution fédérale, entrée en vigueur quelques mois après notre révolution, lia désormais étroitement les destins de Neuchâtel à ceux de la Confédération.

Il ne serait pas sans intérêt de raconter l'histoire des relations de Neuchâtel avec la Confédération pendant ce siècle. On y verrait que notre canton fut un membre fidèle de la Confédération, que, sous des apparences frondeuses, il est plutôt gouvernemental, qu'il applique consciencieusement et à la lettre les lois et ordonnances de Berne, qu'il s'efforce de concilier, dans ses opinions et dans ses décisions, son attachement à sa propre autonomie avec les exigences de la solidarité confédérale et enfin que, séparé de la Suisse alémanique par le mince filet de la Thielle, il n'a jamais oublié que, sans les rivières, il n'y aurait pas les ponts qui relient et unissent.

Mais, Messieurs, laissons la tâche de décrire le passé aux historiens. Il y a pour nous, qui avons une responsabilité politique vis-à-vis de notre pays, un plus grand intérêt à nous pencher sur le présent. Et je voudrais essayer de rechercher ce qu'est devenue aujourd'hui l'idée qui a inspiré les hommes de 1848, qui ont fait la révolution au nom de la liberté.

Il arrive trop souvent qu'une révolution faite au nom de la liberté et des droits populaires se résolve en nouvelle servitude. On peut affirmer, je crois, que la révolution de 1848 a tenu ses promesses. Elle a donné aux Neuchâtelois l'égalité politique, elle leur a assuré les libertés individuelles fondamentales, garanties aujourd'hui par la Constitution fédérale.

Elle avait donc atteint et rempli son but immédiat. Mais elle devait aussi être le point de départ d'une évolution, qui n'est pas encore terminée.

L'idée s'est peu à peu imposée — elle avait d'ailleurs déjà été exprimée avant 1848, mais c'est plus tard qu'elle s'est réellement affirmée — que l'égalité politique et les libertés individuelles, pour lesquelles tant de luttes sanglantes se sont déroulées, ne suffisent pas au bonheur d'un peuple, et qu'un homme qui n'est pas libéré du besoin n'est pas un homme vraiment libre. Il y a une liberté, ou plutôt une libération économique, comme il y a des libertés politiques. Mais, si celles-ci peuvent être accordées facilement par une constitution ou par une législation, la libération personnelle des servitudes économiques dépend de lois complexes qui, comme les lois naturelles de la vie, échappent souvent à l'autorité des gouvernements. On pourrait difficilement contester qu'au cours de ce siècle, la démocratie suisse s'est efforcée de devenir toujours plus humaine et que, si aujourd'hui tous les problèmes économiques et sociaux n'ont pas été résolus, elle n'en ignore aucun; que la volonté existe de donner à chacun d'eux la solution la plus conforme à notre génie, aussi hostile à une liberté sans frein qu'à tout système qui, sous prétexte de libérer l'homme, applique des méthodes qui l'asservissent davantage.

Le peuple suisse a eu d'ailleurs l'occasion, l'an dernier, d'exprimer son avis sur le chemin qu'il entendait suivre. Il a manifesté la volonté de compléter les libertés politiques par des principes constitutionnels qui permettront de légiférer sur le plan économique et social dans le sens d'une plus grande harmonie, d'une harmonie que la règle de la liberté pure et simple n'a pas réussi à créer. Mais, d'un autre côté, il n'a pas voulu que l'Etat pût agir despotiquement dans ces domaines, où l'initiative personnelle a été, il faut le reconnaître, la source de notre prospérité et de l'élévation du niveau de vie de toute notre population. Il est clair que des principes justes et des lois bien agencées ne suffisent pas et que nous dépendons dans une large mesure, dans une mesure souvent décisive, des possibilités que nous offre ou nous laisse à tout instant l'état de l'économie mondiale. Si celle-ci est paralysée, la nôtre l'est aussi. Les problèmes économiques, financiers et monétaires forment un tout. Mais, si nous ne pouvons pas, par des lois, résoudre tous les problèmes que pose la réalité, nous devons tendre à développer des institutions qui donnent le maximum de garanties pour une répartition aussi équitable que possible des profits et des risques, dans les périodes de crise aussi bien que dans celles de prospérité. Cela implique des sacrifices réciproques et un effort d'imagination devant lequel nous n'avons pas le droit de reculer. Si nous voulons — et nous avons de fortes raisons pour cela — sauvegarder la plus grande liberté possible dans le domaine économique, il ne faut pas que cette liberté s'exerce au profit exclusif des uns et au détriment des autres. Notre volonté de persévérer résolument dans la voie où nous nous sommes engagés n'est-elle pas un acte de fidélité au grand principe politique qui, en 1848, est devenu le fondement de la Suisse actuelle : le fédéralisme qui implique l'autonomie, le droit de rester libre chez soi, dans son domaine, le respect des diversités, mais qui comporte aussi l'union de toutes les forces, la responsabilité réciproque des uns envers les autres, l'effort collectif, la collaboration en vue de réaliser un but commun ?

Sur le plan de la politique intérieure, nous n'avons pas de raisons immédiates d'être inquiets. Nous avons devant nous des difficultés, peut-être de graves difficultés. Mais nous les maîtriserons si nous sommes animés d'un esprit fraternel, si nous subordonnons en toutes circonstances nos intérêts particuliers au bien public.

Mais il n'est pas possible, aujourd'hui, d'envisager l'avenir d'un pays sans jeter un coup d'œil au-delà de ses frontières et sans se demander dans quelle mesure cet avenir lui appartient ou dépend de volontés qui sont étrangères à la sienne. Plus que jamais actuellement, la solidarité de l'histoire s'impose à l'esprit.

Il est inutile de s'appesantir sur l'état actuel du monde et singulièrement de l'Europe. Il pourrait difficilement être plus pitoyable. Le programme énoncé dans le préambule de la Charte des Nations Unies est demeuré un rêve. Au lieu de la paix juste et raisonnable promise au monde règnent la discorde et la méfiance. La guerre continue, sous une forme politique et idéologique, entre les Etats et à l'intérieur des pays, entre de nouveaux adversaires. Même les efforts accomplis pour lutter contre la misère et chercher à reconstruire les pays détruits sont devenus un objet de conflit. Ce spectacle ne peut nous laisser indifférents. Nous ne pouvons assister passivement à cette destruction de l'Europe, commencée pendant la guerre et qui continuera si l'effort de reconstruction entrepris dès 1945 est arrêté. On ne se rend pas toujours suffisamment compte que les richesses qui se sont formées lentement dans chaque pays ont disparu, que les réserves sont épuisées et qu'il faudrait un long effort, poursuivi pendant des années, pour remonter au niveau qui avait été atteint avant la guerre. Une Europe unie, reprenant confiance dans son avenir, libérée de l'inquiétude que lui donne la possibilité d'un nouveau conflit dont elle serait une des victimes, pourrait mener cette tâche à chef. Mais une Europe divisée en est incapable par ses seules forces. C'est pourquoi, il y a quelques mois, les Etats-Unis d'Amérique ont offert à l'Europe une aide économique puissante et nécessaire. Immédiatement cette aide s'est heurtée à une opposition. Elle est devenue un enjeu politique. On veut voir en elle l'instrument d'un impérialisme.

Notre pays, épargné par la guerre, ne sollicite pas cette aide. Mais celle-ci est liée à un effort collectif du continent en vue de son propre relèvement, et on nous a demandé de participer à cet effort. Nous avons accepté, parce que l'avenir de l'Europe est aussi le nôtre. Pour qu'il n'y ait pas d'équivoque, nous avons indiqué d'emblée les limites dans lesquelles nous pourrions collaborer. Nous n'avons eu jusqu'à présent aucun motif de regretter de nous être associés à l'activité du Comité de coopération économique européenne. Notre position a été nettement définie, elle a été comprise et constamment respectée. Aucune démarche n'a été faite par un gouvernement quelconque, ni directement, ni indirectement, pour que nous sortions des limites que nous avions fixées et pour que notre collaboration prît un caractère autre que strictement économique. Nous continuerons donc à participer à l'action entreprise pour reconstruire l'Europe.

Notre statut de neutralité n'est pas touché par cette collaboration pacifique. Les raisons que nous avons de lui rester fidèles sont valables aujourd'hui comme elles l'étaient hier. A ceux — à vrai dire peu nombreux — qui, ici où là, dans le pays, prétendent que la neutralité suisse a perdu sa raison d'être parce que l'équilibre européen est rompu, et qu'elle était un des éléments de cet équilibre, il est facile de répondre que la Confédération est devenue un Etat perpétuellement neutre d'abord par un acte de volonté de la Confédération et du peuple suisse, qui se considèrent liés par cet acte. La neutralité ne comporte pas seulement un privilège, mais aussi des obligations que nous continuerons à remplir et dont la première est de faire respecter cettte neutralité et de la défendre les armes à la main, comme la condition de notre indépendance. Pour être à même de tenir cet engagement, nous nous imposons un budget militaire, dont vous connaissez le poids et l'importance.

Nous sommes aussi convaincus que notre neutralité a gardé sa raison d'être. L'abandonner aujourd'hui, ce serait se résigner à la guerre inévitable, perdre tout espoir en un règlement pacifique du conflit qui divise l'Europe et le monde. Nous voulons plutôt croire qu'aucun gouvernement ne prendrait la tragique responsabilité d'accumuler de nouvelles ruines sur les peuples déjà accablés. C'est parce que nous pensons encore qu'un jour les relations entre Etats cesseront d'être fondées sur des rapports de force, qu'un jour un nouvel équilibre européen pourra se former non pas sur des rivalités mais conformément au principe fédéraliste, sur une union librement consentie de nations décidées à respecter mutuellement leurs individualités nationales, c'est pour cela que nous voulons, dans la mesure de nos forces, qui

sont modestes, chercher à rester un point de contact entre les Etats aujourd'hui hostiles. Il serait vain de se dissimuler que cette attitude ne sera pas toujours comprise, que nous sommes exposés à des critiques des uns et des autres. Ce n'est pas une raison pour ne pas persister dans la voie qui nous est tracée par notre histoire.

Notre politique restera ce qu'elle a été jusqu'à présent : claire et loyale à l'égard de tous les pays. Nos décisions continueront à être inspirées par la volonté de demeurer indépendants et par le désir de concilier constamment nos intérêts propres avec les intérêts généraux de l'Europe. Notre voeu ardent est que, contre toutes les apparences d'aujourd'hui, notre continent meurtri devienne un jour une communauté pacifique de nations libres.

M. le procureur général *Eugène Piaget*, au nom des autorités judiciaires, prononce ensuite le discours suivant :

Nous avons eu le priviliège d'entendre ce matin M. le président du Grand Conseil et M. le président du Conseil d'Etat et tous deux ont tenu à rendre hommage aux hommes de caractère qui ont été les acteurs et l'âme de la révolution du 1er mars 1848.

Il sied que le pouvoir judiciaire se fasse entendre par la voix de son doyen, non pas pour glorifier les magistrats de l'ordre judiciaire qui se seraient distingués il y a un siècle, puisqu'ils étaient les élus du prince et appartenaient à ses partisans, mais pour rendre un hommage particulier au premier chef du gouvernement, chef du département de Justice, qui a donné au canton de Neuchâtel, une organisation judiciaire et un législation modernes.

Une bonne administration de la justice est le fondement même de tout Etat organisé. C'est là une antique vérité et c'est partout et toujours que les hommes vraiment libres réclament la justice.

Au lendemain de la révolution, tous les services publics furent également frappés par la politique abstentionniste du régime déchu, mais nulle part elle ne pouvait produire des conséquences aussi graves que dans l'ordre judiciaire. C'est un domaine où l'on n'improvise pas.

Le statu quo dans l'organisation judiciaire n'était pas défendable.

Chacun s'accordait à admettre que le nombre des tribunaux était excessif : au civil, vingt et un tribunaux de première instance et deux tribunaux d'appel; au criminel, dix cours de justice qui siégeaient souverainement et sans appel; en outre, deux tribunaux matrimoniaux. Quel déploiement de tribunaux et de juges pour une population inférieure à 50 000 âmes.

Il est vrai de dire que ces tribunaux ne coûtaient guère à la caisse royale puisque les justiciers étaient pour la plupart choisis dans chaque village parmi les agriculteurs et les horlogers assez aisés pour se charger par honneur de ces fonctions.

Par suite de la carence des anciennes cours de justice, il fallait agir et Alexis-Marie Piaget posa en principe que les intérêts particuliers devaient nécessairement être mis à couvert. Il déploya une activité infatigable pour aviser selon les cas aux mesures conservatrices les plus efficaces. Les commissaires du gouvernement provisoire et quelques hommes de bonne volonté se mirent à l'œuvre et firent pour le mieux en attendant la réorganisation des cours de justice.

C'est ainsi à titre d'exemple, que Piaget adressait au commissaire du gouvernement au Locle des instructions pour les investitures à postuler.

Le commissaire devait réunir cinq juges devant lesquels devaient se présenter les postulants. Si les juges refusaient de se réunir, il devait constater leur refus dans un protocole et réunir cinq membres du comité du Locle en cour de justice, sous sa présidence.

Les membres de la cour de justice de La Chaux-de-Fonds, ayant refusé de continuer leurs fonctions, forts de leur serment au roi, le Conseil d'Etat révoqua juges et huissiers et nomma de nouveaux juges qui devaient appliquer les lois, arrêts et ordonnances en vigueur.

Grâce à ces mesures rapides et énergiques, toutes prises durant le mois de mars 1848, il n'y eut guère de retard dans l'administration de la justice.

Sans vouloir médire d'un régime déchu qui n'est plus le nôtre, il faut relever que les Neuchâtelois se plaignaient en 1816 déjà de n'avoir ni code civil, ni code pénal. Dans la séance des Audiences générales du 9 mars 1816, le châtelain du Val-de-Travers demandait au Conseil d'Etat un projet de code criminel



L'écusson neuchâtelois dans le cortège officiel
du 12 juillet 1948

qui, dit-il devient de jour en jour plus nécessaire ainsi qu'un autre projet non moins indispensable de code civil. Le 25 juin 1818, le maire de Cortaillod revenait à la charge.

Le 4 avril 1831, des patriotes adressaient un manifeste au général de Pfüel portant aussi sur le même objet, disant entre autres :

« Ne devons-nous pas avoir un code de lois précis, où chacun pourrait voir de suite quels droits il a et quelles peines il peut encourir, sans perdre son temps et son argent dans d'interminables procès, le dit code soumis à l'acceptation de tous les citoyens ? »

Ni l'un ni l'autre de ces codes ne vit le jour sous l'ancien régime et l'on ne peut s'empêcher de trouver que le Conseil d'Etat, qui pouvait tout, n'eût pas le désir de donner satisfaction à ces légitimes revendications.

La législation civile, peut-on dire, n'existait pas. Il est, en effet difficile d'appeler de ce nom les décrétales et les lois en très petit nombre promulguées par les anciennes Audiences générales puis, dès 1618 par les Trois Etats. A côté de ces quelques lois écrites, les Neuchâtelois n'avaient pour se conduire que les coutumes non écrites.

Tandis qu'en 1807, la France entière avait avec le code Napoléon, une jurisprudence uniforme, en 1848, les Neuchâtelois espéraient toujours un code civil en vivant sous des coutumes qui variaient d'une bourgeoisie à une autre.

Le code civil neuchâtelois, oeuvre monumentale écrite de la main de Piaget, travail de longue haleine, minutieux et précis, code qui nous a régis jusqu'à l'entrée en vigueur du code civil suisse en 1912, était adopté, puis promulgué en 1855. Tous ceux qui l'ont étudié et pratiqué peuvent dire combien cette loi était dans l'esprit et la tradition de notre peuple.

Passant à la législation criminelle de la principauté, on doit dire qu'elle prêtait encore plus à la critique que la législation civile.

C'est à bon droit que les esprits éclairés protestaient contre la barbarie d'un code vieux de trois siècles, contre la confusion des pouvoirs qui enlevait aux tribunaux toute indépendance, contre l'abus d'enquêtes secrètes, contre une procédure qui interdisait à un prévenu d'avoir un défenseur.

Le code criminel du pays n'était autre que la « Caroline », code de Charles Quint datant de 1532, modifié et atténué il est vrai par un petit nombre de coutumes locales.

La marque au feu, le fouet et le carcan étaient au nombre des peines les plus fréquemment en usage. On connaissait toujours la confination qui était une relégation temporaire ou perpétuelle dans une portion du territoire. Il y a eu des confinés à perpétuité dans leur propre maison, avec défense d'en jamais dépasser les gouttières.

C'est par le procès Schallenberg, en 1815 que le roi apprit que la torture était encore en usage dans sa principauté, dès qu'il le sut, il n'hésita pas à l'abolir par une ordonnance :

« notre volonté est que dorénavant elle y soit et reste abolie à jamais, ainsi qu'elle l'est depuis longtemps dans tous nos autres Etats .»

Si je me souviens bien, le professeur Mentha nous avait appris qu'à l'époque, la torture, employée comme moyen d'obtenir des aveux n'existait plus alors en Europe que dans le canton de Neuchâtel. Ce furent les juges prussiens qui commuèrent la peine de mort prononcée contre le faux monnayeur Schallenberg et le rapport du Sénat criminel de Berlin contenait ceci :

« Il est étrange de voir invoquer la « Caroline » dans un pays relevant de la domination prussienne, ce code si opposé à l'esprit et aux besoins des temps modernes. Il est étrange surtout d'y voir appliquer la torture, ce moyen aussi criminel que trompeur d'arracher la vérité, moyen qui dès 1740, avait cessé d'être employé dans notre Prusse. »

Durant des années, des mémoires furent échangés entre le Conseil d'Etat et le ministre du roi qui atténuait les peines ou graciait. L'organisation criminelle resta ce qu'elle était parce qu'il appartenait

au Conseil d'Etat, non seulement de requérir l'action des tribunaux criminels, mais encore et surtout de la diriger.

Ces institutions surannées disparurent avec la révolution et un code pénal voyait le jour la même année que le code civil.

Dans le domaine de la justice, Piaget a fourni un effort surhumain puisque tout était à faire dans un pays qui, bien que de civilisation très avancée, était encore soumis à une législation absolument moyennâgeuse. Il prit la peine d'installer lui-même solennellement les cours de justice dont l'organisation correspondait, sous réserve des modifications que vous connaissez, à celle d'aujourd'hui, divisée en juridiction correspondant aux six districts.

Permettez-moi d'extraire ceci du discours de circonstance prononcé par Piaget, à la fois président du Conseil d'Etat et chef du département de Justice :

« L'installation d'une cour de justice n'est pas une vaine cérémonie. Messieurs, c'est un acte grave et solennel. La justice est le lien commun de tous les pouvoirs, la base sur laquelle ils reposent, l'arme qui doit les défendre, le gardien de la liberté.

» Vous donc, que la confiance de vos concitoyens a appelés à exercer des fonctions judiciaires, pénétrez-vous bien de votre mission et sachez vous maintenir à la hauteur où la Constitution vous a placés.

» La justice n'est plus octroyée aujourd'hui en faveur d'un maître, ce n'est plus au nom d'un prince qu'elle est rendue, mais au nom du peuple ; c'est l'exercice du plus beau et du plus noble de ses droits. Aussi, la Constitution l'a bien compris et elle a élevé le pouvoir judiciaire au rang de l'un des pouvoirs de l'Etat. C'est en lui-même, c'est dans ses institutions seules qu'il puise les forces nécessaires pour fonctionner. Indépendant des autres pouvoirs, soumis à la loi seule et à la Constitution placé en dehors des caprices populaires et des agitations politiques, il vit de sa propre vie. »

Suivent quelques passages que je supprime. Piaget termine ainsi :

« Concitoyens, l'installation des cours de justice a mis le dernier sceau à la Constitution qui dès, ce moment a reçu son exécution. Dès ce moment, le gouvernement républicain est constitué par la coexistence des trois pouvoirs et leur séparation. »

J'arrête là, Messieurs, ces quelques réflexions sommaires sur les changements radicaux apportés dans la législation et l'organisation judiciaire par la révolution de 1848.

La Constitution avait doté le pays d'un instrument peut-être imparfait mais que le temps et les expériences ont perfectionné, comme toute oeuvre humaine. Cet instrument, nous le devons avant tout au juriste de grande classe qu'était le chef du gouvernement. C'est à lui en particulier, comme à tous les hommes énergiques épris de liberté, pénétrés de l'idéal démocratique qui ont été les artisans de l'ordre nouveau, qu'au nom du pouvoir judiciaire de notre République, j'adresse un hommage de reconnaissance.

Messieurs,

Une fois assise définitivement, consacrée par la décision des puissances, les prétentions du roi de Prusse écartées pour toujours à vues humaines, la République ne s'est pas reposée sur ses lauriers. Les sociétés humaines sont et doivent être continuellement en mouvement, les hommes passent, les générations disparaissent pour faire place à d'autres et chacune de ces générations, depuis la naissance de la République, a apporté sa pierre à l'édifice pour la consolider.

Et puisque nous avons le privilège de voir ici réunis les trois pouvoirs de l'Etat, ce qui est exceptionnel, le pouvoir judiciaire étant rarement chez nous convié aux manifestations publiques, je tiens à rendre ici, en mon nom et au nom de mes collègues, un hommage particulier aux chefs des départements de Justice qui se sont succédé depuis Alexis-Marie Piaget pour toutes les initiatives qu'ils ont su prendre dans le domaine de l'administration de la justice. Cet hommage, nous nous faisons un devoir de l'adresser également au Grand Conseil, à vous MM. les députés, qui avez su avaliser et perfectionner les projets de notre gouvernement cantonal en vous plaçant au-dessus des partis, pour doter le pays d'une législation

capable de garantir l'administration d'une saine justice. Si vous y êtes parvenus, MM. les députés, c'est parce que vous n'avez pas oublié la tradition des révolutionnaires de 1848, c'est que vous êtes restés constamment dans l'observance des règles qui président au jeu de la vraie démocratie, de cette démocratie où le plus humble citoyen a le droit d'exprimer ouvertement son opinion, où la presse n'est pas sous tutelle et peut librement éclairer l'opinion publique.

En ce jour d'anniversaire, je veux aussi rendre un hommage à la presse neuchâteloise qui n'a cessé, durant les années d'angoisse que nous venons de traverser, de maintenir bien haut le drapeau démocratique, en refusant d'admettre les principes de force qui empoisonnent aujourd'hui encore l'atmosphère et ne sauraient être partagés, chez nous, que par des individus auxquels nous avons trop facilement accordé l'hospitalité. Ceux-là ne sont pas les Neuchâtelois.

Nul ne peut dire ce qu'il adviendra de notre petite Patrie, mais, s'il n'en tient qu'à nous, et, si nous poursuivons notre route dans le même esprit de tolérance et de justice, hérité des hommes de 1848, nous pouvons regarder l'avenir sans appréhension en mettant en pratique la vieille maxime :

Fais ce que doit, advienne que pourra !

Et vive le canton de Neuchâtel, vive notre patrie suisse !

M. le chancelier d'Etat *Pierre Court* donne connaissance de divers télégrammes, dont la teneur est la suivante :

Conseil d'Etat du canton de Neuchâtel,

Les Neuchâtelois de Belgique *réunis fraternellement le premier mars 1948 envoient leur salut patriotique aux autorités neuchâteloises à l'occasion du centième anniversaire de la République et forment leurs vœux les meilleurs pour la prospérité de leur canton.*

Président du Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel,

Cinquante Neuchâtelois et Neuchâteloises de Madrid, *réunis en banquet fraternel et patriotique sous patronage ministre suisse et président société Helvétia pour commémorer centenaire République neuchâteloise envoient à son Conseil d'Etat expression leur fervente adhésion et leur orgueil pour magnifiques progrès réalisés par leur canton sous régime républicain — prions Conseil d'Etat agréer notre profonde gratitude pour ses efforts assurer prospérité canton auquel vont tous nos vœux et notre fidélité.*

Au nom réunion : ministre de Suisse Eugène Broye, doyen Jean Grosclaude, consul Alfred Guera, président société suisse Helvétia Ernest Künzli.

Conseil d'Etat, Neuchâtel,

Le Conseil d'Etat du canton de Vaud *adresse au Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel à l'occasion du centième anniversaire de l'indépendance neuchâteloise l'expression de sa fidèle amitié confédérale ainsi que ses félicitations et vœux patriotiques.*

Au nom du Conseil d'Etat : Le président, Ed. Jaquet. Le chancelier, F. Aguet.

Conseil d'Etat, Neuchâtel,

En ce jour anniversaire nous nous associons aux manifestations patriotiques de notre cher coin de terre auquel nous restons toujours attachés. Nous formons les meilleurs vœux pour la prospérité de notre canton et de ses autorités. Cercle neuchâtelois, Lausanne.

Conseil d'Etat Neuchâtel,

Cercle neuchâtelois Monthey *créé aujourd'hui envoie respectueuses félicitations à la mère patrie.*

Pour le Cercle : Mojon, Dr Porret.

Conseil d'Etat Neuchâtel,

Les descendants d'Auguste Lambelet s'associent de cœur à vos manifestations patriotiques.

Famille Lambelet.

Au Haut Conseil d'Etat du Canton de Neuchâtel,

Monsieur le président, Messieurs,

En conclusion de la leçon si intéressante qui commémora le centenaire de l'indépendance neuchâteloise, nous avons l'honneur de vous adresser nos plus vives félicitations. Daigne la Divine Providence couvrir de sa Protection notre amitié confédérale et plus spécialement les liens qui nous unissent : Neuchâtelois et Fribourgeois ; que le lac notre trait d'union, purifie nos relations.

Vive la petite République neuchâteloise.

Pour l'école mixte de Pont-en-Ogoz :

Le maître, *Un élève,*

L. Berset. *Charles Duriaux.*

Secrétariat comité directeur centenaire Neuchâtel,

Occasion du glorieux centenaire les Neuchâtelois de Bogota *sont de cœur avec vous et vous adressent leurs patriotiques salutations.*

André Bugnon, André Debrot, Pierre Greber, Georges Guye, Albert Jeanneret, Georges Girard, Charles Perret.

Au Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

Monsieur le président et Messieurs,

Le Grand Conseil du Canton de Zurich *réuni en séance ordinaire adresse à votre Conseil et au peuple neuchâtelois les vœux les plus sincères à l'occasion du centenaire de la République.*

Le président du Grand Conseil cantonal, P. Wieser.

Le secrétaire du Conseil cantonal, E. Guggerli.

Au conseil d'Etat, Neuchâtel,

Société neuchâtloise Porrentruy *envoie salutations patriotiques et forme vœux pour nos autorités et fêtes du centenaire.*

Tripet, président.

LES MESSAGES DES COMMUNES

LE CONSEIL D'ETAT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHATEL

aux Communes neuchâteloises

Monsieur le président et Messieurs,

A l'occasion du centenaire de la République, le 1er mars dernier, vous avez adressé aux autorités cantonales un message de reconnaissance et d'attachement à nos institutions démocratiques, transmis par votre estafette communale. Nous avons procédé à la lecture de ces messages de toutes les communes et avons constaté avec satisfaction que cette collection constituera un des plus beaux souvenirs des cérémonies du centenaire. Chaque message reflète, avec beaucoup de finesse et de goût, les particularités de chaque commune et nous tenons à vous féliciter et à vous remercier pour votre précieuse collaboration au succès de la séance commémorative du Grand Conseil.

Nous vous présentons, Monsieur le président et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, 12 mars 1948.

Au nom du Conseil d'Etat:

Le chancelier,	*Le président,*
Pierre Court.	J.-L. Barrelet.

AU GRAND CONSEIL NEUCHATELOIS

Messieurs les Députés,

Depuis un siècle, les autorités cantonales, législatives exécutives et judiciaires font à la ville de Neuchâtel, l'honneur de siéger dans ses murs.

Nous, Conseil communal du chef-lieu, saluons, au nom de la Cité, les représentants de tout le Pays, solennellement réunis pour commémorer le Centenaire de la République.

En ce jour faste, Messieurs les Députés, nous souhaitons que le Canton voie s'accroître sa prospérité et le bien-être de sa population, unie dans une parfaite entente, à perpétuité.

Neuchâtel, le 1er mars 1948.

Au nom du Conseil communal:

Le chancelier,	*Le président,*
J.-P. Baillod.	G. Béguin.

conscientes des bienfaits apportés au pays de Neuchâtel par le régime républicain dont elles célèbrent ce jour même avec enthousiasme le centenaire, assurent le gouvernement cantonal de leurs sentiments reconnaissants et de leur indéfectible dévouement.

Hauterive, 1er mars 1948.

Au nom du Conseil général :

Le secrétaire, E. Pagani. *Le président,* Wenger.

Au nom du Conseil communal :

Le secrétaire, Ch. Borel. *Le président,* J. Blank.

COMMUNE DE SAINT-BLAISE

A la République et Canton de Neuchâtel,

Cent ans se sont écoulés depuis votre avènement, République neuchâteloise. Pour la généralité, c'est là un temps bien long. Pour vous, ce n'est encore, de toute évidence, qu'un commencement. Considérée du rivage de Saint-Blaise, vous apparaissez en effet singulièrement jeune et vive. Il est d'ailleurs compréhensible que vous soyez restée si alerte. D'une part, vous avez su vous assimiler les désirs des générations successives, vous adapter à leurs besoins, leur fournir l'aide qu'elles attendaient de vous ; vous avez su vivre à leur rythme. D'autre part, vous avez respecté les droits des citoyens et des communes ; par là, vous avez acquis leur attachement et, du même coup, avez procuré la tranquillité intérieure. Voilà le double secret de votre jeunesse. Ne l'oubliez jamais ; ainsi, demain comme aujourd'hui, vous trouverez le peuple du pays prêt à vous servir. Tel est, République neuchâteloise, l'avis des Saint-Blaisois, reconnaissants pour le passé, comptant sur vous pour l'avenir.

Saint-Blaise, le 1er mars 1948.

Au nom du Conseil communal :

Le secrétaire, G. Clottu. *Le président,* W. Rusch.

COMMUNE DE THIELLE-WAVRE

Adresse

A la République Neuchâteloise,

Les citoyens de la commune de Thielle-Wavre, par cette adresse, tiennent à lui prouver leur fidèle attachement.

Ils forment les vœux les plus ardents pour que les représentants, actuels et à venir du Gouvernement, continuent à marcher dans les traces de leurs ancêtres en dirigeant dignement notre République; qu'ils sachent faire respecter nos institutions et notre constitution fédérale sans se laisser influencer en aucun cas par des voix étrangères et néfastes au bien du pays.

1er mars 1948.

Au nom du Conseil communal :

Le secrétaire,	*Le président,*
P. Droz.	Ern. Röthlisberger.

COMMUNE DE CORNAUX

A la République neuchâteloise,

La Commune de Cornaux apporte son témoignage à l'œuvre réalisée par l'Etat cantonal, sous son régime démocratique, depuis 1848.

Les institutions créées il y a cent ans ont permis à nos citoyens d'administrer les affaires publiques dans un esprit de tolérance et d'équité en assurant à notre village le développement harmonieux de son économie agricole et viticole. Chaque fois que cela s'est révélé nécessaire, l'Etat a su nous aider et nous conseiller. C'est ainsi que, malgré certaines périodes difficiles, le siècle qui arrive à son terme a été pour notre commune une ère de paix et de prospérité.

La population de Cornaux est unanime à affirmer aujourd'hui sa fidélité et son attachement à la République neuchâteloise centenaire. Elle est prête à poursuivre sa mission en s'inspirant toujours de l'idéal républicain et démocratique.

Cornaux, le 1er mars 1948.

Au nom du Conseil communal :

Le secrétaire,	*Le président,*
R. Clottu.	A. Droz.

COMMUNE DE CRESSIER

La Population de Cressier,
Ses Autorités,
renouvellent solennellement
à la République Neuchâteloise,
à l'occasion du Centenaire de sa fondation, leurs sentiments de Fidélité, de Patriotisme et de Reconnaissance indéfectibles.

Elles formulent à son adresse les vœux les plus ardents et souhaitent que, comme par le passé, ses Magistrats, avec la Protection de Dieu Tout-Puissant et sous la Haute Égide de la Confédération Suisse, concourent toujours davantage, par la sagesse et l'opportunité de leurs décisions, inspirés d'un large esprit de tolérance, à la prospérité commune. Elles adressent, enfin, une pensée fraternelle au peuple neuchâtelois tout entier et s'associent sans réserve à l'allégresse qui est sienne en cette année jubilaire.

Ce 1er mars 1948.

Au nom du Conseil communal :

Le secrétaire,	*Le président,*
Berger.	Grisoni.

COMMUNE D'ENGES

Adresse

A toi, République neuchâteloise,
Nous, Citoyens de la commune d'Enges,

réunis en ce jour comme nos ancêtres le 1er mars 1848, tenons à te prouver notre fidèle attachement, tant que les représentants actuels et à venir du gouvernement sauront faire respecter notre liberté de campagnards, nos institutions et notre constitution fédérale.

Au nom du Conseil communal :

Le secrétaire,	*Le président,*
E. Geiser.	M. Aubert.

LA COMMUNE DE LANDERON-COMBES

Aux autorités de la République et Canton de Neuchâtel,

En ce jour mémorable où notre petit peuple célèbre avec enthousiasme, le centenaire de l'indépendance du canton notre devoir est d'adresser l'expression de notre profonde reconnaissance aux fondateurs de la république ainsi qu'à tous les magistrats et députés, conseillers communaux et généraux qui, au cours des législatures successives, depuis 1848, ont présidé aux destinées du pays de Neuchâtel et de ses diverses communes.

Notre gratitude s'en va également aux travailleurs de la terre aux ouvriers des usines et des fabriques, aux artisans, aux commerçants, aux créateurs de nouvelles industries en un mot, à tous ceux qui par leur labeur persévérant, leur esprit d'initiative, leur dévouement ont contribué au développement du canton.

Bien qu'ayant abandonné les privilèges que lui conférait son titre de bourgeoisie, Le Landeron, fondé au XIVe siècle, a su garder ses traditions.

Légitimement fière de son passé, notre population, tout en continuant de s'adonner aux travaux de la vigne, des jardins et des champs participe aussi à l'essor industriel du pays. Les Landeronnais saisissent cette occasion exceptionnelle pour affirmer leur ferme attachement à la Patrie et forment les meilleurs vœux pour l'avenir de la République neuchâteloise en la recommandant à la protection divine.

Au Landeron, le 1er mars 1948.

Au nom du Conseil communal :

Le secrétaire,	*Le président,*
Louis-Xavier Gicot.	R. Cavadini-Borel.

COMMUNE DE LIGNIÈRES

Adresse

A toi ! République neuchâteloise,

Nous ! citoyens de la commune de Lignières, par cette adresse, tenons à te prouver notre fidèle attachement, pour autant que les représentants actuels et à venir du Gouvernement sachent faire respecter nos institutions et notre constitution fédérale et qu'un juste équilibre règne entre les villes et les campagnes.

Ce 1er mars *1948.*

Au nom du Conseil communal :

Le secrétaire,	*Le président,*
A. Geiser.	Ernest Bonjour-Junod.



Les drapeaux des unités neuchâteloises

LA VILLE ET COMMUNE DE BOUDRY

au Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

Veuillez agréer, Messieurs les Grands Conseillers, le message des Boudrysans!

Ils vous apportent le témoignage d'un très vieil attachement à la terre neuchâteloise, un attachement qui plonge dans notre sol des racines profondes, puisque la première mention faite de Boudry dans l'histoire est de treize ans antérieure à notre première alliance confédérale de 1291. En 1278, nous sommes déjà désignés comme les habitants d'un bourg, ce qui est plus qu'un village.

Notre position sur les hautes falaises de l'Areuse n'avait pas échappé à un des meilleurs souverains qui se succédèrent jusqu'en 1848 en pays neuchâtelois. Le comte Louis fit en 1332 de Boudry une place forte pour se protéger, à la limite de ses États d'alors, contre des voisins turbulents et des vasseaux insoumis.

De bourg, nous devenons alors ville. Cette promotion nous fut accordée par la charte de 1343, pièce essentielle de notre histoire locale; elle apportait aux bourgeois la franchise de leurs personnes, le libre exercice du commerce et de l'industrie. Depuis lors, et jusqu'à l'avènement de la République, l'essentiel de notre histoire consiste dans la lutte qu'avec les trois autres bourgeoisies, celles de Neuchâtel, de Valangin et du Landeron, la nôtre mène pour son émancipation politique et la reconnaissance de ses droits vis-à-vis du souverain. Gardienne des droits du peuple, notre bourgeoisie formait, avec les trois autres, un des corps d'Etat du pays. Nous n'oublions pas les bons services de nos justiciers et de nos maîtres-bourgeois pour le maintien de ces libertés municipales qui devaient nous conduire tout naturellement aux libertés républicaines.

Nous n'ignorons pas non plus que grâce au contrepoids que notre bourgeoisie et les autres formaient vis-à-vis du souverain, le pays de Neuchâtel, quoique monarchique, a toujours joui d'institutions plus libérales que celles de la plupart des cantons suisses sous l'Ancien Régime.

A la culture séculaire de la vigne, nous avons ajouté notre part historique à l'essor industriel neuchâtelois: la fabrication des toiles peintes dont nous fûmes, dans la première moitié du XIX^e siècle, un des centres, nous a donné, à nous aussi, très anciennement, ce double aspect agricole et industriel qui est celui de notre canton. Nous nous sommes toujours efforcés de le développer.

Notre vieux château et nos falaises de l'Areuse ne sont plus aujourd'hui que des symboles auxquels, toutefois, nous restons attachés, parce qu'ayant cessé depuis longtemps d'être une forteresse, au sens militaire du mot, Boudry est toujours fermement résolu à être une place forte de notre esprit cantonal. C'est l'expression de cette volonté que nous venons vous renouveler en ce centenaire.

Boudry, le 1^er mars 1948.

Au nom du Conseil communal :

Le secrétaire,	*Le président,*
H. Küffer.	P. Hess.

COMMUNE DE CORTAILLOD

Au Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

Monsieur le président et Messieurs les députés,

La Commune de Cortaillod

présente au Grand Conseil son hommage respectueux et ses sentiments de profonde gratitude aux Patriotes de 1848 qui firent de Neuchâtel, vingt et unième canton, la vingt-deuxième République de la Confédération suisse.

Nous prions Messieurs les députés de transmettre notre message fraternel à toutes les Communes, Villes, Bourgs et Villages de notre petite Patrie.

Cortaillod aux toits brunis par les ans, serrés autour du clocher élancé, contemple et salue du haut de son coteau de vignes, le beau Pays Neuchâtelois auquel il est fermement attaché.

En ce jour anniversaire, nous exprimons aussi notre reconnaissance aux Républicains qui s'insurgèrent en 1831, aux Citoyens de Cortaillod qui durent quitter de nuit leurs foyers pour se réfugier par le lac en terre vaudoise.

Notre village enfin, est fier de compter parmi ses enfants Philippe Godet, qui chanta notre Patrie Neuchâteloise aux fêtes du cinquantenaire de la République avec l'ardeur de son cœur aimant.

Puisse le civisme des patriotes dont nous célébrons l'œuvre, soutenir notre volonté de conserver, avec l'aide de Dieu, la Liberté dans une Suisse unie et puissions-nous toujours, selon la devise du Messager Neuchâtelois

« *Vivre de notre vie* ».

C'est dans ces sentiments que nous vous présentons, Monsieur le président et Messieurs les députés, le témoignage de notre respectueux dévouement.

Cortaillod, ce premier mars mil neuf cent quarante-huit, jour du Centenaire de la République.

Au nom du Conseil communal :

Le secrétaire, J. Murner.

Le président, D. Roulet.

COMMUNE DE COLOMBIER

Au Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel

Monsieur le président,
Messieurs les députés,

Il y a cent ans, à pareille date, le château où vous siégez aujourd'hui solennellement et dans l'allégresse, était le lieu d'une scène bien différente. Les communes n'y déléguaient pas leurs fiers athlètes, porteurs d'une adresse louangeuse. Non ! Mille patriotes s'y présentèrent en armes, avec cette seule consigne, simple et belle : instaurer la République ! C'est grâce à l'action de ces hommes de courage et de décision, qu'en ce jour, nous pouvons célébrer, dans un régime de liberté, le centenaire de la République neuchâteloise !

A cette occasion, la Commune de Colombier se souvient de faits qui, au cours de l'histoire, unirent le destin de son propre château à celui du château de Neuchâtel.

La légende ne veut-elle pas que les premiers seigneurs de Colombier, habitants du vieux donjon disparu, descendent d'une branche cadette de la maison de Neuchâtel?

Le prince Henri II d'Orléans, duc de Longueville, généreux et compréhensif qui libéra d'une dette écrasante les habitants de Colombier, en échange de la plantation des fastueuses allées, ne séjourna-t-il pas, lors de la visite qu'il fit, en 1657, à ses loyaux sujets les bourgeois de Neuchâtel, dans notre château qu'il avait encore agrandi ?

Au siècle suivant, Milord Maréchal, gouverneur au nom du roi de Prusse ne l'a-t-il pas élu comme demeure d'été dans laquelle il accueillait paternellement J.-J. Rousseau ?

Actuellement, le château de Colombier, propriété inaliénable de l'Etat, n'est-il pas l'endroit où notre jeunesse masculine s'initie aux armes, avec ce haut idéal de maintenir et de défendre la liberté que nos ancêtres nous ont léguée, comme héritage sacré ?

Aussi, en cette journée d'émouvante commémoration, la Commune de Colombier, fière de tant de liens avec le château de Neuchâtel, siège de l'autorité cantonale, et soucieuse de les conserver à jamais, vous adresse, Monsieur le président et Messieurs les députés, ses confraternels saluts et vous assure de son indéfectible attachement.

Au nom de la population et des autorités de Colombier :

Le Conseil communal :

Le secrétaire, Burgat. — *Le président,* Ed. Sunier.

Colombier, le 1er mars 1948.

1848 *1948*

LA COMMUNE D'AUVERNIER

reconnaissante envers les valeureux citoyens qui prirent l'initiative, en 1848, d'un changement de régime, renouvelle au Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

à l'occasion du premier centenaire

l'expression de son entier dévouement et de son profond attachement.

Auvernier, le 1er mars 1948.

Au nom du Conseil communal :

Le secrétaire, M. Vuille. — *Le président,* Chs. de Montmollin.

Avec amour, nous travaillons nos vignes
Notre métier est certes le plus beau
De nos aïeux sachons nous montrer dignes
Vive le vin de nos riants coteaux.

Pour nos pêcheurs, le lac c'est notre vie.
Aller jeter puis lever nos filets.
Ce dur labeur fort peu de gens l'envient.
Car il y faut bons bras et bons poignets.

COMMUNE DE PESEUX

Aux députés neuchâtelois,
Successeurs des élus des rois,

Peseux point ne fournit de magistrats illustres
Au régime absolu, qui voici vingt bons lustres,
Dut céder le castel aux fougueux citoyens
Las du lods, de la dîme... et des patriciens.
Sans grief toutefois contre le roi de Prusse,
Ni non plus à l'égard de ceux qui, pleins d'astuce,
Gouvernaient en son nom, mais dans leur intérêt,
Peseux, de la révolte eut presque du regret.

Cependant, quel bonheur d'avoir banni le prince !
Au fait, de quel pays serions-nous donc province
Aujourd'hui, si jadis ces manants, les bourgeois
Des monts et des vallons, jaloux de leurs vieux droits,
N'avaient risqué le tout pour n'être plus que Suisses ?
De qui subirions-nous maintenant les caprices,
Au lieu de célébrer la Révolution
Dans l'unanime élan de notre nation ?

Certes, les citoyens, souvent en notre époque,
Désertent le scrutin, qui leur semble équivoque,
Et s'intéressent plus aux exploits des coureurs
Qu'aux propos éloquents d'officiels discoureurs.
Se révolteraient-ils encor, tels leurs ancêtres,
Pour défendre leurs droits, pour demeurer leurs maîtres ?
— Mais nous voici, ces gens de sport, en quelques sauts
Vous apportant de nos divers lieux tous les sceaux.

Peseux, en même temps que les autres communes
Ayant bravé des fusions les infortunes,
Ce lundi premier mars mil neuf cent quarante-huit,
Souhaite que l'Etat parvienne à son zénith
Sans devoir attenter à notre autonomie ;
Que par notre vigueur plutôt soit affermie,
De si nombreux cantons fédérés la réplique,
La centenaire et toujours chère République.

Peseux, ce 1er mars 1948.

Au nom du Conseil communal :

Le secrétaire, D. Bonhôte. — *Le président,* E. Apothéloz.

COMMUNE DE CORCELLES-CORMONDRÈCHE

Au Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

Monsieur le président, Messieurs les députés,

Ce premier mars de 1948, fête du centenaire de la République neuchâteloise, la commune de Corcelles-Cormondrèche présente au Grand Conseil, l'hommage de sa joie patriotique et de son attachement.

La force du lien de fidélité que nous attestons en ce jour solennel, l'ancienneté de notre participation à la vie commune, s'expriment déjà par la situation de nos deux villages, sertis dans le vignoble neuchâtelois, au cœur même du pays. Tout en maintenant sa vie propre, la commune de Corcelles-Cormondrèche a toujours été unie aux autres communes de la Côte et au chef-lieu par des relations étroites de bon voisinage et d'amitié. Nous en verrons le symbole dans le fin clocher de notre église, le plus ancien peut-être de tous ceux qui le long de notre lac ont répondu pendant des siècles à la flèche de la collégiale et formé autour d'elle une famille spirituelle. Nous rappelons aussi qu'à quelques pas de notre église paroissiale subsistent les restes d'un second sanctuaire, l'église du prieuré des bénédictins, fondé au XIe siècle, tandis que Cormondrèche a conservé, sous le nom de prieuré, la maison qu'y possédaient les religieux du même ordre, établis à

Môtiers. Ainsi s'est formée depuis des siècles, dans nos deux villages, une vie religieuse et civique, basée sur un idéal commun, sur le travail honnête et sur la fraternité.

Mais nous nous souviendrons surtout, en cet anniversaire, que notre commune s'honore d'avoir donné le jour à Alphonse Bourquin, le patriote qui pour la première fois a fait flotter sur le château de Neuchâtel un drapeau républicain. Après son premier succès, l'événement a trompé son espoir. Mais le souvenir de ce vaincu mérite d'être associé à celui du triomphe de la république.

Nous joignons donc cet hommage rendu au civisme de l'un des nôtres à tous ceux que nous devons, citoyens reconnaissants, à la patrie neuchâteloise; et puissent les devoirs remplis dans le passé être un encouragement et une heureuse promesse pour l'accomplissement de ceux qui nous attendent dans l'avenir.

Dans cette foi et cette espérance, que nous partageons avec tous les citoyens du canton, nous vous présentons, Monsieur le président et Messieurs les députés, le témoignage de notre respectueux et entier dévouement.

Corcelles-Cormondrèche, le 1er mars 1948.

Au nom du Conseil communal :

Le secrétaire, A. Grandjean.

Le président, R. Wyss.

Georges de Meuron.

G. Staehli, M. Eigenheer, A. Sermet, Ch. Berthoud, B. Colin.

COMMUNE DE BOLE

C'est le message des Bôlois,

Au Grand Conseil Neuchâtelois,

Dans notre cher village en qui nos fils espèrent
Auprès de nos forêts, nos vignes, nos vergers
Nous saurons respecter la leçon de nos pères
Sans écouter jamais la voix de l'étranger.

Le Jura nous domine et le lac, en sa trame,
Captive nos regards charmés de sa beauté.
Nous vivons loin du monde et cependant notre âme
S'imprègne d'allégresse et de sérénité.

Nos deux mains sans faillir serviront notre Terre.
Dignes, nous resterons fidèles à ses lois.
Oui, nous voulons t'aimer d'une tendresse austère
Pays de nos aïeux, pays neuchâtelois !

Conseil communal :

Le secrétaire, Jean Pettavel.

Le président, J.-P. Michaud.

COMMUNE DE ROCHEFORT

Au Grand Conseil de notre République et Canton de Neuchâtel,

Monsieur le président et Messieurs,
Chers concitoyens,

Rochefort a été, dans les siècles lointains, gardien du Trou de Bourgogne, à la Clusette et au défilé de Pierre Coupée. Ses hommes formant la garnison du château planté sur son rocher, y ont gagné des franchises au temps où le paysan était serf. Ils y ont pris aussi quelque rudesse et le goût du franc-parler.

Plus tard, centre administratif d'une Mairie qui s'étendait haut sur le Jura, Rochefort était aussi l'étape du roulage qui amenait au pays suisse les vins et les produits de Bourgogne et s'en retournait avec des fromages et les solides draps de Berne. Epoque de prospérité et de renom !

La Mairie a disparu déjà sous « nos princes » et le roulage avec la construction du chemin de fer Franco-Suisse. Rochefort a perdu encore sa paternelle Justice de paix et il est resté petit village agricole.

L'automobile l'a animé, mais sans aucun profit.

Au centre du Canton, à la croisée des routes de la montagne, du Val-de-Travers et de France, avec ses hameaux : les Grattes de Vent, les Grattes de Bise, Montezillon, Chambrelien et la Tourne, Rochefort vit modestement de sa terre et de ses forêts, mais il est fier d'avoir essaimé dans le pays et plus loin sur le vaste monde nombre de ses vieux communiers, ses Béguin, ses Renaud, ses Jaquet, ses Girardier dont plusieurs ont fait ou font bonne figure.

Républicain indécis en 1831, très décidé en 1848 et en 1856, Rochefort se joint à toutes les Communes du Canton dans un élan de profonde reconnaissance pour les patriotes de 1848 qui lui ont donné l'indépendance et la liberté.

Notre Commune profite de cette belle cérémonie du Centenaire pour assurer le Grand Conseil de son inaltérable fidélité à la République neuchâteloise et à ses institutions.

Rochefort, le 1er mars 1948.

Au nom du Conseil communal :

Le secrétaire,	*Le président,*
Prosper Sunier.	Numa Renaud.

COMMUNE DE BROT-DESSOUS

Au Grand Conseil de la République Neuchâteloise

Chers concitoyens,

Ce 1er mars 1948, il nous est agréable de participer à la cérémonie qui vous réunit en séance solennelle.

Grâce à la sagesse de nos institutions, à votre patriotisme et au labeur de nos magistrats, nous jouissons de la paix sociale. L'anniversaire que nous célébrons, nous trouve en pleine prospérité. Si nous vivons en une période économique exceptionnelle, nous ne devons pas oublier que la solidarité qui nous a soutenus jusqu'à aujourd'hui, doit demeurer notre force dans les années qui viendront.

Vous représentez, Messieurs les Députés, le Pays Neuchâtelois et la commune des Debrot, des Duvanel, des Thiébaud, vous remercie et vous envoie ces deux mots d'ordre : pensez en Suisses et agissez en Neuchâtelois.

Penser en Suisses c'est : respecter et aimer nos Condéférés en plaçant le droit national au-dessus des questions de langues, de races et de cultures.

Agir en Neuchâtelois signifie : respecter la bigarrure et les intérêts de nos familles communales en répétant avec notre Philippe Godet : « nous ne cesserons jamais d'aimer cette petite patrie qui durant des siècles forma à elle seule un pays ».

Remercions le Seigneur qui vous permet de fêter joyeusement le Centenaire neuchâtelois, qu'il vous accorde son secours et vous rende dignes de la tâche qu'il vous a confiée.

Au nom du Conseil communal :

Le secrétaire,	*Le président,*
F. Delachaux.	E. Denereaz.

COMMUNE DE BEVAIX

Au Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel

Inspirés par les sentiments patriotiques, les 1250 habitants de la Commune de Bevaix viennent, par ce message, témoigner leur profonde reconnaissance à ceux qui, par l'acte de la révolution du 1er mars 1848, ont fait de notre Canton une République libre et unie à la Suisse.

A l'occasion de son Centenaire, nous nous associons à toutes les Communes de notre Canton, pour honorer hautement la mémoire des fondateurs de notre République neuchâteloise, à ces ancêtres qui nous ont permis de nous unir à jamais à la grande famille Helvétique, notre patrie Suisse.

C'est avec un orgueil légitime que nous fêtons cet anniversaire, prouvant ainsi notre attachement inébranlable à notre Canton de Neuchâtel, en associant nos souvenirs à son Château, qui aujourd'hui reste encore le principal témoin de l'histoire du 1er mars 1848.

Nous souhaitons que la jeune génération garde le respect de ce passé, en témoignant toujours plus son attachement et sa fidélité à notre République Neuchâteloise.

Messieurs les Députés, nous saluons en vous les magistrats librement élus du peuple Neuchâtelois, et vous assurons de notre respect et de notre confiance.

Bevaix, le 1er mars 1948.

Au nom de la population Bevaisanne

Son Conseil Communal :

Le secrétaire,	*Le président,*
Albert Loeffel.	Ami Dubois.

COMMUNE DE GORGIER

Message de la Commune de Gorgier au Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel

Monsieur le président,
Messieurs les députés,

Nous sommes reconnaissants au Comité d'organisation des fêtes du Centenaire d'avoir permis aux conseils communaux de vous adresser ce message. C'est un fait si rare que nous en profitons pour vous exprimer nos sentiments en ce jour anniversaire de la révolution neuchâteloise de 1848.

Après un siècle de régime démocratique, nous gardons la conviction inébranlable que ce régime est le meilleur, qu'il répond aux aspirations de notre peuple et qu'il mérite d'être défendu.

Défendu, en effet, car malheureusement cela devient nécessaire. La révolution neuchâteloise s'est faite contre l'absolutisme royal mais en 1948 un nouvel absolutisme se manifeste, aussi dangereux que le précédent: l'Etat totalitaire.

Certes l'homme est toujours prêt à se sacrifier pour défendre sa liberté mais inconsciemment il se forge des chaînes. Avide de progrès social, il développe celui-ci en multipliant les contraintes. Les exigences de la solidarité poussent à la centralisation et après un siècle de démocratie, nous n'avons pas encore trouvé la formule garantissant à l'homme ses libertés essentielles et sa sécurité sociale parfaite.

Si la personne humaine est effacée par la collectivité, la petite commune ne compte pas dans l'ensemble national et cantonal. On nous permettra, Messieurs les députés, de rappeler ici que l'autonomie des communes est un bien précieux. De même que le fédéralisme assure l'équilibre de la Confédération, l'indépendance administrative et financière des communes est une nécessité pour le canton. Nous aimerions qu'en certaines occasions le Grand Conseil se préoccupât davantage du maintien de l'autonomie communale en évitant de prendre des décisions mettant en péril l'indépendance administrative des communes.

Messieurs les députés, au nom de la population de Gorgier, nous proclamons notre joie d'être membres de la grande famille neuchâteloise.

Nous confirmons notre volonté de défendre contre tout ennemi extérieur ou intérieur, l'indépendance de la Patrie suisse et du Canton de Neuchâtel en particulier. Nous redisons, comme les républicains neuchâtelois d'il y a un siècle: Vive la République, vive la liberté.

Gorgier, le premier mars 1948.

Au nom du Conseil communal :

Le président,	*Le secrétaire,*
E. Lauener	Aug. Guignard

COMMUNE DE SAINT-AUBIN-SAUGES

Au Conseil d'Etat et au Grand Conseil de la République et canton de Neuchâtel
Neuchâtel

Messieurs,

En ce jour du 1er mars 1948 qui marque le centième anniversaire de la République neuchâteloise, nous souhaitons que la Liberté telle que la comprenaient les patriotes de 1848 reste l'apanage du peuple neuchâtelois.

Dans les temps difficiles que nous allons vraisemblablement connaître, il faut présents à nos mémoires, les martyrs de 1831 et les grandes figures de Fritz Courvoisier et ses compagnons qui nous donnèrent la République.

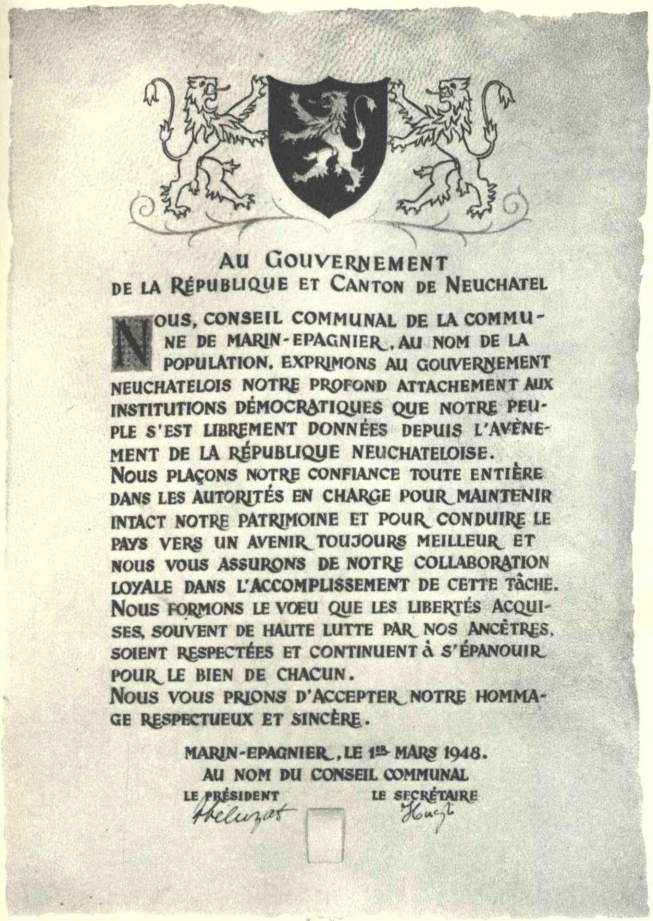
Soyons dignes d'eux, sachons conserver nos institutions en administrant notre chère petite patrie au plus près de nos consciences. La démagogie et les passions partisanes ne doivent pas trouver asile chez nous.

C'est dans ces sentiments que nous demandons à ceux qui président aux destinées de notre canton d'honorer par une attitude irréprochable la charge dont ils sont revêtus.

Veuillez croire, Messieurs, à notre patriotisme, à notre entier dévouement à la République, et acceptez l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil communal de Saint-Aubin-Sauges :

Le secrétaire,	*Le président,*
E. Hermann	Chs Burgat

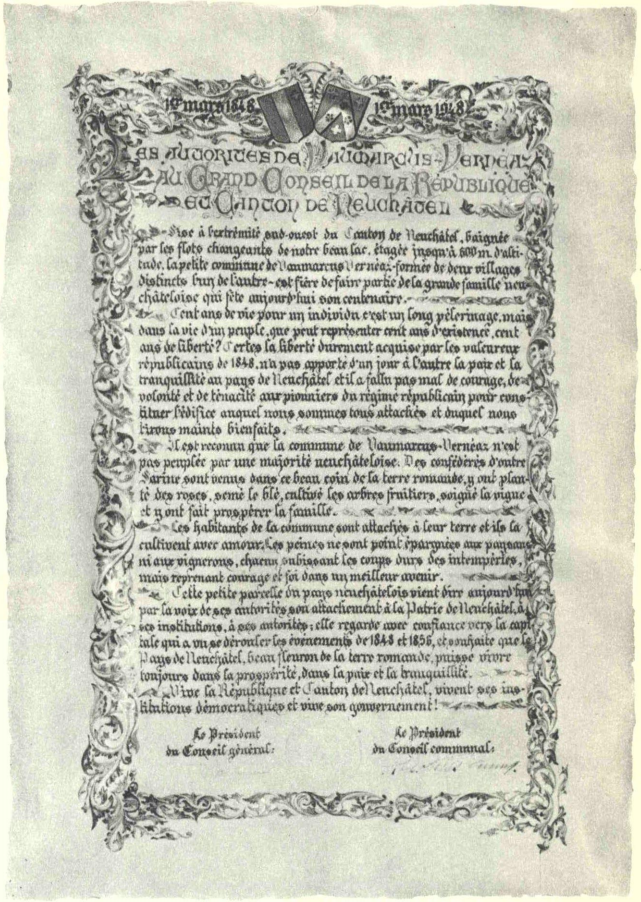


AU GOUVERNEMENT
DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHATEL

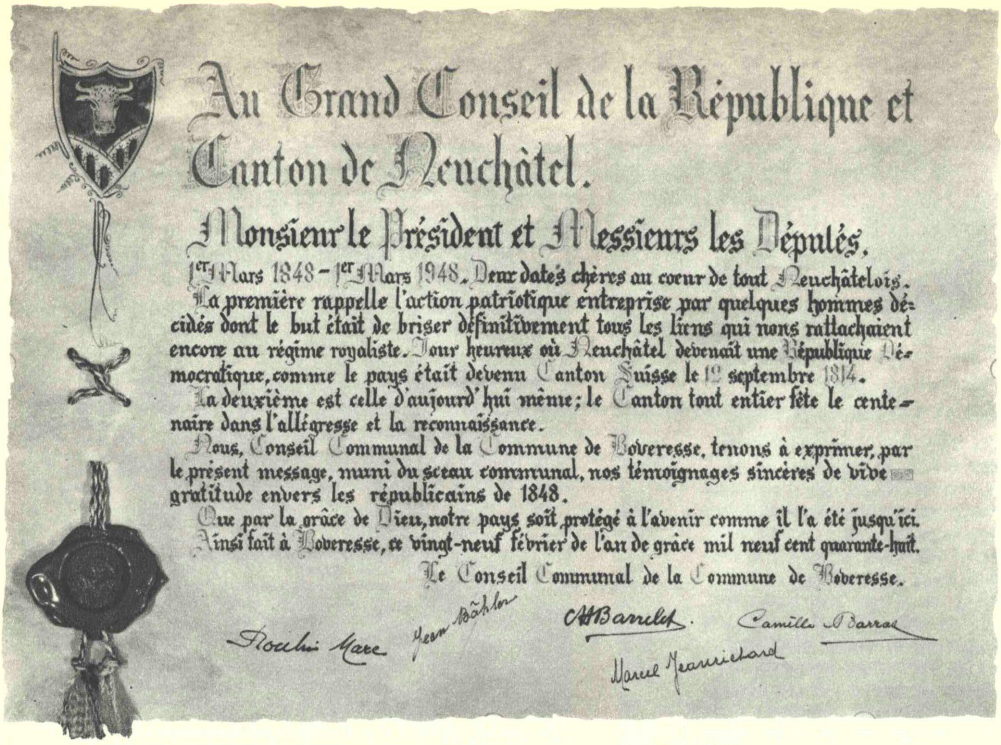
NOUS, CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE DE MARIN-EPAGNIER, AU NOM DE LA POPULATION, EXPRIMONS AU GOUVERNEMENT NEUCHATELOIS NOTRE PROFOND ATTACHEMENT AUX INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES QUE NOTRE PEUPLE S'EST LIBREMENT DONNÉES DEPUIS L'AVÈNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE NEUCHATELOISE.
NOUS PLAÇONS NOTRE CONFIANCE TOUTE ENTIÈRE DANS LES AUTORITÉS EN CHARGE POUR MAINTENIR INTACT NOTRE PATRIMOINE ET POUR CONDUIRE LE PAYS VERS UN AVENIR TOUJOURS MEILLEUR ET NOUS VOUS ASSURONS DE NOTRE COLLABORATION LOYALE DANS L'ACCOMPLISSEMENT DE CETTE TÂCHE.
NOUS FORMONS LE VOEU QUE LES LIBERTÉS ACQUISES, SOUVENT DE HAUTE LUTTE PAR NOS ANCÊTRES, SOIENT RESPECTÉES ET CONTINUENT À S'ÉPANOUIR POUR LE BIEN DE CHACUN.
NOUS VOUS PRIONS D'ACCEPTER NOTRE HOMMAGE RESPECTUEUX ET SINCÈRE.

MARIN-EPAGNIER, LE 1ER MARS 1948.
AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
LE PRÉSIDENT Helfrizat — LE SECRÉTAIRE Hugli





Messages des communes au Grand Conseil



Au Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel.

Monsieur le Président et Messieurs les Députés,

1er Mars 1848 - 1er Mars 1948. Deux dates chères au cœur de tout Neuchâtelois.

La première rappelle l'action patriotique entreprise par quelques hommes décidés dont le but était de briser définitivement tous les liens qui nous rattachaient encore au régime royaliste. Jour heureux où Neuchâtel devenait une République Démocratique, comme le pays était devenu Canton Suisse le 12 septembre 1814.

La deuxième est celle d'aujourd'hui même; le Canton tout entier fête le centenaire dans l'allégresse et la reconnaissance.

Nous, Conseil Communal de la Commune de Boveresse, tenons à exprimer, par le présent message, muni du sceau communal, nos témoignages sincères de vive gratitude envers les républicains de 1848.

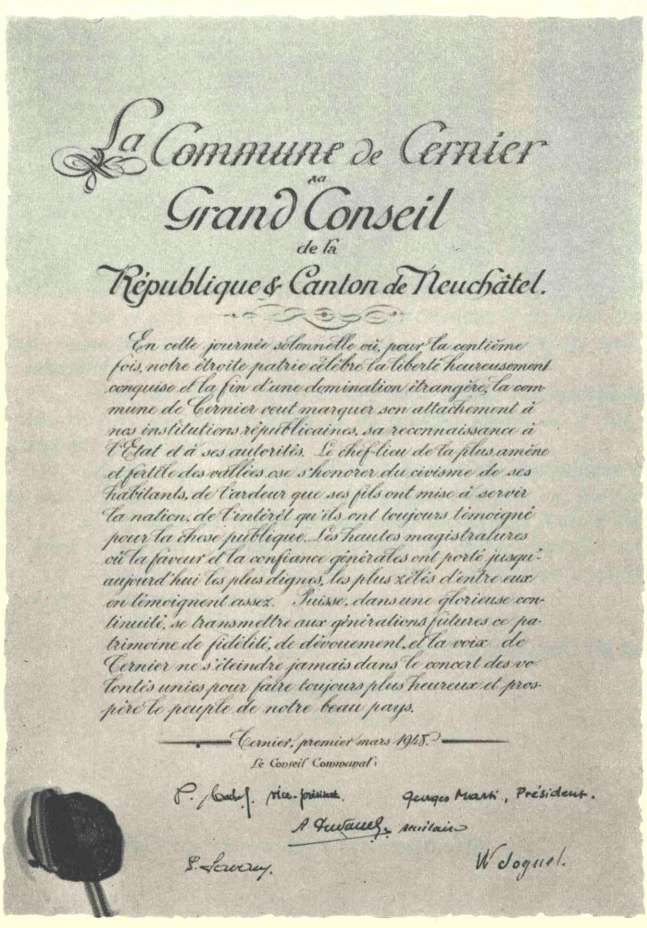
Que par la grâce de Dieu, notre pays soit protégé à l'avenir comme il l'a été jusqu'ici.

Ainsi fait à Boveresse, ce vingt-neuf février de l'an de grâce mil neuf cent quarante-huit.

Le Conseil Communal de la Commune de Boveresse.

Fleuchi Marc Jean Böhler Ch. Barrelet. Camille Barrau

Marcel Jeanrichard



La Commune de Cernier au Grand Conseil de la République & Canton de Neuchâtel.

En cette journée solennelle où, pour la centième fois, notre étroite patrie célèbre la liberté heureusement conquise et la fin d'une domination étrangère, la commune de Cernier veut marquer son attachement à nos institutions républicaines, sa reconnaissance à l'Etat et à ses autorités. Le chef-lieu de la plus ancienne et fertile des vallées ose s'honorer du civisme de ses habitants, de l'ardeur que ses fils ont mise à servir la nation, de l'intérêt qu'ils ont toujours témoigné pour la chose publique. Les hautes magistratures où la faveur et la confiance générales ont porté jusqu'aujourd'hui les plus dignes, les plus zélés d'entre eux en témoignent assez. Puisse, dans une glorieuse continuité, se transmettre aux générations futures ce patrimoine de fidélité, de dévouement, et la voix de Cernier ne s'éteindre jamais dans le concert des volontés unies pour faire toujours plus heureux et prospère le peuple de notre beau pays.

Cernier, premier mars 1948.

Le Conseil Communal:

P. Gabus, vice-président. Georges Martin, Président.

A. Gentsch, secrétaire

L. Leuba. W. Joguel.

Messages des communes au Grand Conseil

COMMUNE DE FRESENS

Message de la Commune de Fresens au Grand Conseil de la République et canton de Neuchâtel

Les autorités communales de Fresens, au nom de toute la population du village, adressent au gouvernement de la République et canton de Neuchâtel un salut respectueusement fraternel.

Petite et modeste entre toutes les communes du canton, village d'agriculteurs attachés à leur sol, mais dont le nombre, à cause de l'exiguïté du territoire, s'en va diminuant de décade en décade, Fresens a conservé jalousement les traditions d'indépendance un peu frondeuse de ses anciens habitants.

Gens d'extrême frontière, participant à la fois du caractère des Neuchâtelois et de celui des Vaudois, les « Guêpes », à l'instar de celle qui surmonte le clocher de leur maison d'école, ont l'épiderme délicat et la riposte prompte. Qui s'y frotte s'y pique, fût-ce le plus cher des amis.

Aussi bien, quoique très attachés à la République, à laquelle nous sommes au fond reconnaissants, nous avons à maintes reprises grogné ou rouspété.

La route cantonale, piquetée pour la première fois en 1892 et toujours à l'état de projet, a été souvent une écharde dans notre chair et un sujet d'amères récriminations. Cependant nous avons confiance. Nous savons que la République prendra soin de tous ses enfants, même des plus déshérités et, en ce jour de Centenaire, nous unissons un bourdonnement convaincu aux acclamations enthousiastes de nos concitoyens.

Vive la République neuchâteloise !

Vive la Commune de Fresens !

Au nom du Conseil communal :

Le secrétaire, N. Porret — *Le président,* R. Jeanmonod

COMMUNE DE MONTALCHEZ

1848–1948

Message de Montalchez au Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel

Montalchez, petite commune aux confins de la terre neuchâteloise, perdue au milieu de ses champs et de ses vergers, apporte par la voix de ses deux cents habitants, son salut fraternel aux autorités cantonales.

Fière d'appartenir au pays libéré par le courage et la volonté des patriotes de 1848, elle entend demeurer fidèle aux traditions de paix et de liberté de nos ancêtres.

C'est avec émotion qu'elle dépose, en souvenir des hommes d'autrefois, une gerbe de reconnaissance sur l'autel de notre patrie. Ses enfants sauront accomplir leurs devoirs civiques et mettront tout en œuvre pour la prospérité de notre cher canton de Neuchâtel. Elle souhaite à nos magistrats de s'inspirer toujours du passé qui nous a rendus libres dans la dignité et dans l'honneur.

Elle salue, en ce jour mémorable, notre peuple tout entier et lui demande de persévérer dans le sentiment de justice et de fraternité.

Au nom du Conseil communal de Montalchez :

Le secrétaire, W. Favre. — *Le président,* M. Perrin.

COMMUNE DE VAUMARCUS-VERNÉAZ

Les autorités de Vaumarcus-Vernéaz au Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel

Sise à l'extrémité sud-ouest du Canton de Neuchâtel, baignée par les flots changeants de notre beau lac, étagée jusqu'à 600 m. d'altitude, la petite commune de Vaumarcus-Vernéaz — formée de deux villages distincts l'un de l'autre — est fière de faire partie de la grande famille neuchâteloise qui fête aujourd'hui son centenaire.

Cent ans de vie pour un individu, c'est un long pèlerinage, mais dans la vie d'un peuple, que peut représenter cent ans d'existence, cent ans de liberté? Certes, la liberté durement acquise par les valeureux républicains de 1848, n'a pas apporté d'un jour à l'autre la paix et la tranquillité au pays de Neuchâtel, et il fallut pas mal de courage, de volonté et de ténacité aux pionniers du régime républicain pour constituer l'édifice auquel nous sommes tous attachés et duquel nous tirons maints bienfaits.

Il est reconnu que la commune de Vaumarcus-Vernéaz n'est pas peuplée par une majorité neuchâteloise. Des confédérés d' outre Sarine sont venus dans ce beau coin de la terre romande, y ont planté des roses, semé le blé, cultivé les arbres fruitiers, soigné la vigne et y ont fait prospérer la famille.

Les habitants de la commune sont attachés à leur terre et ils la cultivent avec amour. Les peines ne sont point épargnées aux paysans ni aux vignerons, chacun d'eux subissant les coups durs des intempéries, mais reprenant courage et foi dans un meilleur avenir.

Cette petite parcelle du pays neuchâtelois, vient dire aujourd'hui par la voix de ses autorités, son attachement à la Patrie de Neuchâtel, à ses institutions, à ses autorités; elle regarde avec confiance vers la capitale qui a vu se dérouler les événements de 1848 et 1856, et souhaite que le Pays de Neuchâtel, beau fleuron de la terre romande, puisse vivre toujours dans la prospérité, dans la paix et la tranquillité.

Vive la République et Canton de Neuchâtel, vivent ses institutions démocratiques et vive son gouvernement.

Le président du Conseil général, W. Lambert

Le président du Conseil communal Rod. Nussbaum

COMMUNE DE MOTIERS

Au Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel

En cette journée du 1er mars 1948, laquelle consacre cent années de liberté et d'idéal démocratique, la commune de Môtiers, chef-lieu du district du Val-de-Travers, adresse à ses autorités cantonales ses hommages et ses vœux.

Héritière d'un long passé, elle souhaite que le chemin tracé par les citoyens de 1848 se perpétue, pour la grandeur, la beauté, et la prospérité de la grande et de la petite Patrie.

Au nom du Conseil communal :

Le secrétaire, Mauler

Le président, Marendaz

COMMUNE DE COUVET

En ce jour anniversaire, la Commune de Couvet est heureuse comme toutes ses sœurs du Val-de-Travers et du canton, d'adresser un message de reconnaissance au Grand Conseil, présidé actuellement par l'un de ses enfants, et grâce aux travaux duquel le peuple exerce sa souveraineté acquise par la révolution de 1848.

Dès 1291 Couvet est mentionné comme existant dans ce pays de Neuchâtel auquel il est fier d'appartenir. Mais la période la plus prospère de son histoire correspond à la vie de la République.

Si les origines de notre village sont contemporaines de celles de la Confédération helvétique, il a fallu cependant la volonté et le courage des révolutionnaires de 1848, précédés par ceux plus audacieux encore de 1831, pour permettre aux Covassons comme à tous les Neuchâtelois d'en faire totalement partie et de vivre enfin en démocratie.

Certes, une commune vaut ce que valent ses habitants, et Couvet s'honore d'avoir eu, au cours des siècles, des ressortissants qui se sont illustrés dans plusieurs branches de l'activité humaine. Il n'en reste pas moins vrai que seule la liberté crée le climat favorable au développement de la communauté par les initiatives et les apports de tous. La vie spirituelle et la vie matérielle y trouvent également leur compte. L'agriculture et l'industrie s'épanouissent harmonieusement pour le bien commun. Ce n'est plus une caste qui dirige, mais tous les citoyens sont appelés à prendre leur part de responsabilité, les forts aidant les faibles et chacun mettant ses dons et ses biens au service de la collectivité. La solidarité accompagne toujours la liberté bien comprise, et quand elle existe entre communes, entre régions, entre classes sociales, le canton peut regarder son avenir avec confiance. Il a sa place dans la vie solidaire des cantons fédérés.

Un célèbre juriste du XVIIIe siècle, Emer de Vattel, né à la Cure de Couvet, a même vu plus loin quand il écrivait :

« Chaque nation doit contribuer au bonheur et à la perfection des autres, de tout ce qui est en son pouvoir. » Il osait le prétendre parce qu'il pouvait dire : « Je suis né dans un pays dont la liberté est l'âme, le trésor et la loi fondamentale ; je puis être encore, par ma naissance, l'ami de toutes les nations ». Puissent ces paroles traduire les sentiments profonds de tout le peuple neuchâtelois éclairé par la flamme de la liberté contenue déjà dans le « covet », emblème de notre Commune.

Couvet, le premier mars 1948.

Au nom du Conseil général :		Au nom du conseil communal :	
Le secrétaire,	*Le président,*	*Le secrétaire,*	*Le président,*
Ch. Maeder	Rumley	Petitpierre	C. Jaquemet

COMMUNE DE TRAVERS

Travers, le 1er mars 1948.

Au Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

Monsieur le président, Messieurs les députés,

Depuis le jour où les Républicains en armes descendirent à Neuchâtel, occupèrent le Château et y installèrent un gouvernement provisoire, un siècle a passé.

Vous êtes donc, Messieurs les députés, les héritiers d'un siècle de tradition démocratique et c'est pourquoi nous vous souhaitons, pour le bien de notre chère Patrie, de toujours vous inspirer de l'exemple de vos devanciers, qui ont allié l'audace à la prudence et ont assuré le progrès dans la stabilité.

Rempli de joie et de reconnaissance, le village de Travers vous salue et vous apporte aujourd'hui le témoignage de sa fidélité et de sa ferveur patriotique. Que pendant ces jours solennels, tous les citoyens de notre république prennent conscience de leur solidarité. Que la célébration du centenaire de la révolution neuchâteloise soit tout à la fois un hommage de gratitude à la Providence et une source d'allégresse pour tous.

Nous vous recommandons, Messieurs les députés, à la bénédiction du Tout-Puissant, qu'Il vous inspire dans vos délibérations et vos résolutions, et garde notre petite Patrie sous sa protection.

Au nom du Conseil communal :

Le secrétaire, J.-P. Joly.

Le président, R. Wyss.

COMMUNE DE NOIRAIGUE

Aux autorités de la République et Canton de Neuchâtel

En ce jour de fête où le pays de Neuchâtel célèbre avec joie et ferveur le centenaire de la Révolution, qui, rejetant la domination d'une dynastie étrangère, mit fin à une situation devenue intolérable, la commune de Noiraigue s'associe à l'allégresse générale et vous adresse, avec ses félicitations, ses vœux sincères.

Le 4 mars 1848, nos prédécesseurs, dans leur message au gouvernement provisoire, manifestaient leur contentement d'être unis par des liens plus étroits à la Confédération suisse, notre patrie. Ils exprimaient leur reconnaissance aux hommes qui avaient bien voulu accepter des fonctions qui n'étaient pas sans risque. Sollicitant la protection du « cher et honorable gouvernement provisoire » ils lui promettaient de leur côté aide et collaboration.

Ces sentiments de gratitude, de déférence et de fidélité sont aujourd'hui encore les nôtres.

Au seuil du deuxième siècle de notre République, nous souhaitons que le canton de Neuchâtel, dans une atmosphère de concorde et de paix, contribue toujours mieux par le rayonnement de son activité dans tous les domaines à la grandeur et à la durée de la Confédération suisse. Et comme, au cours de ces cent dernières années, nos communes, au bénéfice déjà de solides traditions, ont acquis quelque expérience dans la conduite de leurs affaires, nous nous plaisons à croire qu'elles ne tendront pas à devenir de simples rouages administratifs. Au contraire, et pour le plus grand bien du pays neuchâtelois, nous comptons bénéficier des libertés aussi précieuses aux collectivités qu'aux individus et qui sont inséparables des responsabilités que nous nous faisons un honneur d'assumer.

C'est dans cet espoir, Messieurs les membres des autorités cantonales que nous vous recommandons avec nous à la Protection divine.

Noiraigue, le 1er mars 1948.

Le Conseil communal :

Le secrétaire, F. Monard

Le président, Jules-F. Joly

G. Perrenoud J. Petitpierre O. Ducommun

COMMUNE DE FLEURIER

Au Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel

Il y a un siècle, l'Assemblée générale de la Commune de Fleurier adressait au Gouvernement provisoire son adhésion au nouvel ordre de choses, sous la forme suivante :

1848

« *Citoyens,*

» *La Commune de Fleurier généralement assemblée, a pris connaissance des événements inattendus qui viennent de s'accomplir d'une manière si spontanée dans notre pays. La joie la plus expansive s'est aussitôt manifestée dans toute la localité, et aux cris mille fois répétés, Vive la Suisse ! Vive la République !*

» *La Communauté de Fleurier s'empresse de donner sa pleine et entière adhésion à toutes les mesures que le Gouvernement provisoire a dû prendre, et lui promet aide, secours et obéissance dans toutes les occasions.*

» *Fleurier, 3 mars 1848.*

Au nom et pour la Commune de Fleurier :

Les gouverneurs et secrétaires :

(signé) Ch.-Ami Leschot, gouverneur, Henri Jecquier, gouverneur,
C. L. Jecquier, secrétaire. »

1948

Les autorités communales et la population de Fleurier réitèrent en tous points les déclarations faites il y a cent ans. A l'occasion de cet heureux anniversaire, elles adressent aux Autorités de la République leurs salutations patriotiques, leurs félicitations et leurs vœux les plus sincères pour la prospérité de notre cher Canton.

Fleurier, le 1er mars 1948.

Au nom de la population et des autorités,

Le Conseil communal :

Le secrétaire, M. Turin — *Le président,* J. Calame

COMMUNE DE BUTTES

Le Conseil communal de Buttes
au Grand Conseil et au Conseil d'Etat de Neuchâtel

Messieurs les Députés,
Messieurs les membres du Conseil d'Etat,

Buttes, toujours accueillant aux idées nouvelles, rêve, au fond de sa verte vallée, aux journées héroïques qui lui apportèrent la liberté et s'enorgueillit d'avoir donné au jeune mouvement révolutionnaire ses premiers et ses plus fervents adeptes. Parmi les héros de la première heure, (1831) dix furent proscrits ; juste récompense d'un si grand zèle pour la cause républicaine, notre village eut l'honneur de voir un de ses enfants, M. Auguste Leuba, accéder au gouvernement provisoire de notre naissante république.

Conscients d'un grand privilège que nous assurèrent nos ancêtres en nous donnant l'indépendance, nous remercions d'un cœur ému le Tout Puissant qui protégea si manifestement l'œuvre et les ouvriers. Puisse Sa main tutélaire soutenir et sauvegarder longtemps encore notre chère Patrie. Puissent nos autorités trouver en Lui la force de persévérer fidèlement dans la voie tracée par nos aïeux.

Que longtemps, et toujours vive la République neuchâteloise !

C'est dans ces sentiments que nous vous présentons, Messieurs les Députés, Messieurs les membres du Conseil d'Etat, l'assurance de notre haute considération.

Au nom du Conseil communal :

Le secrétaire, L. Juvet — *Le président,* A. Zurbuchen

COMMUNE DE LA COTE-AUX-FÉES

Aux Autorités cantonales neuchâteloises,

Messieurs,

En cette année du Centenaire de la République neuchâteloise, en ce premier mars 1948, nous avons l'honneur et le privilège de vous présenter nos hommages respectueux ainsi qu'un chaleureux salut patriotique.

Nous pensons avec reconnaissance aux patriotes qui, il y a un siècle, nous ont libérés de la tutelle étrangère et ont permis l'essor de Neuchâtel dans le cadre de la Confédération Suisse.

La Côte-aux-Fées, petite cellule de notre République neuchâteloise, aux confins du territoire cantonal, éprouve le besoin, en cette année du Centenaire, de resserrer les liens qui l'unissent aux soixante-et-une communes sœurs et qui forment un tout :

La Patrie neuchâteloise

Notre localité dont la population s'élevait en 1891 à 1200 âmes a vu ce chiffre s'abaisser à 530 en 1939, diminution consécutive entre autres aux crises horlogères et au développement des fabriques dans les grands centres, puis heureusement reprendre une courbe légèrement ascendante pour arriver à 610 en 1947. Eloignés des grandes lignes de communication nous désirons cependant que la cellule vive et prospère.

L'agriculture et l'horlogerie constituaient autrefois à peu de chose près nos seules ressources. Nous avons en outre actuellement des employés et ouvriers occupés dans des entreprises de charpente, menuiserie, scierie, fabrication d'articles chromés, maréchallerie, construction, gypserie, peinture, transports, etc. Le tout contribuant au bien de l'ensemble.

L'installation en une première étape d'un réseau d'eau sous pression au village s'achève actuellement et peut être considérée pour nous comme l'œuvre du centenaire. Nous souhaitons pouvoir développer cette action comptant aussi pour y arriver sur la collaboration des pouvoirs supérieurs auxquels nous exprimons nos sentiments de gratitude pour le concours apporté jusqu'ici.

Nous voulons dans les différents domaines qui nous concernent : travail, œuvres sociales et religieuses apporter notre loyale collaboration pour la prospérité de notre chère Patrie neuchâteloise et nous saisissons cette occasion pour vous recommander avec nous à la Protection divine.

Vive le Canton de Neuchâtel.

La Côte-aux-Fées, le 25 février 1948.

Au nom du Conseil général :

Le secrétaire, W. Barbezat. — *Le président,* J. Leuba-Jeanneret.

Au nom du Conseil communal :

Le secrétaire, P.-E. Guye. — *Le président,* J. Piaget.

COMMUNE DE SAINT-SULPICE

Au Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

Monsieur le président, Messieurs les députés,

Le secret désir de dominer
est
en l'homme
corrompant les institutions.
Quel
SULPY
frappera
le monstre à sept têtes
au cœur
pour que soit
libre le champ
et pour
rebâtir
plus beau qu'avant ?

Avec le salut patriotique de la Commune de Saint-Sulpice :

Le secrétaire, C. Divernois. — *Le président,* J. Bourquin.

COMMUNE DES VERRIÈRES

Adresse

Va, messager !

De Meudon, du Bourgeau, de Belle-Perche, commune des Verrières, porte à la capitale, Neuchâtel, l'hommage de la Commune, cellule du pays ! Fais sentir, par ton chant, cet air de liberté que nos ancêtres, déjà, respiraient, quand, sur la noire forêt et le marais brumeux, ils ont arraché quelques poses de terre.

De cette dure terre, mordue par la bise, balayée par le vent, qui s'allonge le long du haut plateau qu'enserrent de ses bornes et la Ronde et Chincul et le Mont et les Baulmes.

Pays, où depuis des siècles déjà, sans héros légendaires et sans grande bataille, dans l'humble dignité de la peine de chaque jour, la liberté — non pas celle des belles phrases, mais la vraie — s'est acquise, chaque jour, par l'opiniâtreté de ses vieux montagnons au rude caractère. Arrachée aux sapins, à la neige, à la glace, ils l'ont acquise, petit à petit, comme l'enseignent nos plus vieilles franchises. Arrachée, chaque jour, dans ce combat de l'homme pour sa dignité, ils ont senti, en eux, qu'elle était aussi nécessaire que la vie ; qu'elle était la vie.

Va, messager, porte le chant de cette nécessité des foyers perdus, là-haut, dans les sapins, les foyards, la bruyère, égrenés le long de cette route qui, de la terre de France vers le Pays Fédéré, à chaque siècle, fut témoin des bouleversements d'Europe.

Cette route qui frissonne encore du cliquetis des armes d'Autriche, de Berne, d'Italie et de France.

Cette route qui s'émeut de la fuite de ceux que la guerre proscrit.

Coin de terre qui comprend, le long de cette route, que sa vie n'est possible que liée par ses plus intimes fibres au pays de Neuchâtel et par lui au vieux pacte de 1291, juré au nom du Dieu, Maître de nos destins.

Va, messager, descends de nos charrières, de nos vieilles demeures, va de Meudon, du Bourgeau, de Belle-Perche, commune des Verrières, donne des ailes à ta course pour apporter à Neuchâtel l'hymne de notre appartenance au pays!

Va, suis la grand-route, porteur de ce chant de notre amour commun de la liberté vraie!

Va, messager!

Les Verrières, le 1er mars 1948.

COMMUNE DES BAYARDS

Message de la Commune des Bayards à la République Neuchâteloise de 1948.

C'est cent ans de bien peu de lustre à t'apporter O, République, pour accomplir notre message. C'est cent années pourtant de gratitude qu'exprimeront les salutations et les vœux de notre village. Nous n'avons guère changé depuis ce 1er mars quarante-huit, accoudés comme autrefois au long de notre plateau de paisible douceur. Les deux Bayards, avec leur air de regarder ailleurs, n'en sont point sortis.

Et pourtant voici leur message, d'une expérience commune. « C'est le triple symbole de leur drapeau: La chaîne qu'on avait tendue au travers des libertés, s'est refermée sur leurs deux mains tendues, enchâssant leur union. Et la Tour ruinée demeurera le roc au-dessus de l'histoire, de haute protection. »

Peut-être que les Bayards ont quelque peu quitté le présent où on lutte; mais ce n'est point désertion. C'est présence pourtant quelque part à l'arrière du pays.

Et le village immobile, voué au seul bruit des vents, attend que son message devienne la promesse et l'engagement de tout ce pays.

Les Bayards, le 1er mars 1948.

Le secrétaire,	*Le président,*
C. Fatton.	L. Bühler.

COMMUNE DE CHÉZARD-SAINT-MARTIN

Message des Autorités communales,
Au Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

Monsieur le président, Messieurs les députés,

Cent ans de régime républicain ont fait de nous un peuple libre. Cette liberté est le fruit de l'effort constant et tenace de nos ancêtres.

Rompre les liens nous unissant à la Maison de Prusse et faire de la Principauté et canton de Neuchâtel une République, était le désir le plus profond de nombreux Neuchâtelois.

La célébration du centenaire de la République donnera lieu à des solennités nombreuses dans tout le pays. Mais ces solennités n'auraient aucun sens si le peuple neuchâtelois omettait de réfléchir au devoir qu'implique de vivre dans un Etat libre et indépendant.

Aussi les Autorités communales de Chézard-Saint-Martin ont estimé, à juste titre, qu'il convenait de rappeler dans le présent message le souvenir et le rôle éminent d'Ami Girard dont l'action énergique a puissamment contribué à la fondation du régime républicain.



Les bannières communales

Né en 1819 et originaire de Saint-Martin, Ami Girard grandit dans l'ambiance protestataire des exilés. Il rencontra fréquemment Fritz Courvoisier et suivait de près les événements. Le premier mars 1848 il prit une part active à la Révolution, à la tête des volontaires de l'Erguel.

Nommé commandant des troupes des Montagnes lors des événements de 1856, il entra le premier dans le château de Neuchâtel reconquis par les républicains.

Ce fut un grand patriote, un vaillant soldat dont nous pouvons être fiers.

Nous n'avons plus besoin aujourd'hui de recourir aux moyens violents. La leçon est grande! Les bienfaits dont nous jouissons peuvent être conservés longtemps encore, avec l'aide de Dieu, si nous savons aimer notre pays et travailler et lutter comme nos ancêtres.

Puissent alors les sentiments éveillés par le centenaire accroître notre attachement à la République dans l'unité et la paix.

Chézard-Saint-Martin, le 1er mars 1948.

Au nom du Conseil communal :

Le secrétaire,	*Le président,*
E. Evard.	W. Dickson.

COMMUNE DE DOMBRESSON

Au Gouvernement de la République et Canton de Neuchâtel

Messieurs les conseillers d'Etat,

Les autorités communales de Dombresson adressent au Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel, un message de félicitations à l'occasion du centenaire de l'indépendance neuchâteloise et de l'entrée définitive de notre Canton dans la Confédération suisse.

Nous sommes heureux de nous joindre aux manifestations organisées et tout particulièrement à celle du 1er mars 1848.

Fiers de nos libertés, nous espérons que les autorités cantonales, appuyées par les Communes neuchâteloises et les différentes associations politiques du pays, poursuivront la tâche de développer toujours davantage l'idéal démocratique du peuple neuchâtelois.

Heureux d'appartenir à la Confédération suisse, nous remercions Dieu d'avoir si bien protégé notre chère Patrie pendant la guerre mondiale qui vient de se terminer.

Nous vous prions de croire, Messieurs les conseillers d'Etat, à nos sentiments patriotiques.

Dombresson, 1er mars 1948.

Au nom du Conseil communal :

Le secrétaire,	*Le président,*
René Kuster.	Alfred Vauthier.

COMMUNE DE VILLIERS

A la République et Canton de Neuchâtel,

A Messieurs les députés du Grand Conseil,

Nous, citoyens de la commune de Villiers, nous associons de tout cœur à la joie générale, en cette journée du premier mars 1948, qui marque le centenaire de notre liberté.

Nous pensons avec gratitude aux pionniers qui, dès et avant 1848, travaillèrent pour que cette liberté nous soit acquise, mettant le bien du pays au-dessus de leur propre intérêt, sans souci du danger qui pouvait en résulter pour leur liberté personnelle, ou même pour leur vie.

Il nous plaît de citer ici les noms des citoyens de notre commune, qui, à l'aube de la jeune République, formèrent le « Comité provisoire administratif et de Police », autrement dit le premier Conseil communal; ce sont: Pierre-Frédéric Amez-Droz, Gouverneur de Commune, Abram L'Epée, Abram-Louis Amez-Droz, Ancien d'Eglise, Jean-David Mosset et Henri Amez-Droz. A ces aïeux de 1848 s'en va notre respectueux souvenir. En cette année 1948, où plusieurs pays d'Europe connaissent à nouveau les malheurs de la servitude étrangère, nous formons le vœu que ces pays retrouvent leur liberté perdue.

Si nous avons pu conserver la nôtre, nous le devons tout d'abord à Dieu, qui nous fut favorable, puis aux citoyens de valeur, Grands Conseillers, Conseillers d'Etat et Magistrats, qui gouvernèrent et conduisirent notre peuple avec sagesse, au cours d'une suite d'années souvent difficiles. A Dieu, à eux tous, ceux d'autrefois et ceux d'aujourd'hui, nous adressons un fervent hommage de reconnaissance.

Villiers, 1er mars 1948.

Au nom de la population et des Autorités communales :

Adolphe Amez-Droz.	Ernest Salchli.
Adrien Nicole.	Emile Perret.

COMMUNE DU PAQUIER

Texte du Message de la Commune du Pâquier à l'adresse du Grand Conseil pour le Centenaire de la République

La Commune du Pâquier au Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

Monsieur le président,
Messieurs les députés,

A l'occasion du Centenaire de notre République neuchâteloise,

Recevez l'expression de vive reconnaissance de citoyens fiers de notre pays neuchâtelois, et de ses belles institutions, en même temps qu'un hommage respectueux à ceux qui ont rendu cette Patrie libre et heureuse. Et cela grâce à Dieu le Tout-Puissant, qui durant ce siècle passé, nous a préservé du terrible fléau de la guerre. A lui toute notre gratitude. Avec cette force-là, ayons confiance dans l'avenir.

Au nom de la population du Pâquier,

Le Conseil communal :

Le secrétaire,	*Le président,*
C. Cuche.	Alex. Cuche.

COMMUNE DE SAVAGNIER

Au Grand Conseil de la République neuchâteloise,

Monsieur le président, Messieurs les députés,

L'esprit de la Révolution française a soufflé sur tout le pays et quoiqu'on ne retrouve rien de particulier aux archives communales, on doit admettre que les événements de 1848 résultent d'un état d'esprit

mûri après plusieurs décades. Honneur à Fritz Courvoisier et Ami Girard qui se sont mis à la tête du mouvement.

Pour Savagnier, les événements sont relatés ainsi: « Le Justicier Gaberel a fait convoquer le 6 mars 1848 à la fois la commune de Savagnier et tous les Neuchâtelois qui y sont domiciliés, dans le but de leur donner connaissance des événements du jour, de la position du pays et de son avenir, en lui proposant qu'une délégation nommée par elle soit chargée de transmettre au gouvernement provisoire qui régit l'Etat un acte d'adhésion et promesse d'appui. Sur quoi une votation par appel nominal ayant eu lieu l'assemblée à l'unanimité (110 votants) a adhéré à la proposition qui a été faite; deux membres seulement auraient désiré au préalable être déliés d'une manière plus formelle de leur serment au Prince. La délégation est composée de 3 membres qui sont: M. le Justicier Gaberel; M. Perrin, instituteur et le gouverneur Abram-Louis Cosandier, lesquels se rendront incessamment auprès de MM. les membres du Conseil actuel.

Les événements qui se sont produits depuis 1848 prouvent que notre commune a eu tout à gagner à entrer dans le régime démocratique. A noter l'heureuse décision prise par le Gouvernement en 1881 concernant la fusion des fonds particuliers du Grand et du Petit Savagnier avec la Générale Commune. Ce n'est pas sans murmures que les Sylvaniens se rallièrent à cette détermination.

Savagnier est heureux d'appartenir à la République et toute la population se fait un devoir de remercier les autorités cantonales de la façon dont elles ont gouverné le pays et forme le vœu que la République Neuchâteloise reste une et indivisible.

Savagnier, le 1er mars 1948.

Au nom du Conseil communal :

Le secrétaire, Georges-Louis Aubert.

Le président, Jules Gaberel.

COMMUNE DE FENIN-VILARS-SAULES

Vilars (Neuchâtel), le 1er mars 1948.

A nos Autorités cantonales,

Le 1er mars 1848, les montagnards de notre canton descendaient sur Neuchâtel, s'emparaient du pouvoir, instauraient la République, rétablissaient nos libertés. Cent ans de cela, un siècle de l'histoire, mais aussi un régime d'œuvres fécondes, régime où pouvait, où peut s'épanouir l'individualisme si cher au cœur des Romands, un régime où nous avons pu, où nous pouvons tendre la main d'égal à égal à nos confédérés, où nous pouvons collaborer avec eux loyalement, sans ressentir ce que l'on appelle aujourd'hui un complexe d'infériorité dans nos relations. Si nos ancêtres ont créé, nos pères ont maintenu. Ces exemples doivent être présents à nos esprits, comme ils sont inscrits dans nos cœurs. Notre reconnaissance ne doit pas exclure l'attention, la surveillance même de toutes nos libertés. Cet héritage de nos pères, nous nous devons de le transmettre intact aux générations qui nous suivent. C'est une tradition vivante dans nos régions rurales, nous ne pouvons point y faillir. Si le libre jeu des règles de la démocratie n'en respecte pas toujours pratiquement l'idéal, nous pouvons néanmoins l'accepter, puisque c'est le peuple qui décide en définitive, mais une emprise administrative ne saurait nous agréer. C'est sur ce point que nous pourrions peut-être rappeler l'attention de nos autorités cantonales.

Il y a plus d'un siècle déjà qu'un maître en science administrative demandait à son Conseil d'Etat qu'autant que cela paraissait juste, il fallait soutenir « le faible contre le fort, car l'autorité ayant la puissance était naturellement envahissante et portée à l'arbitraire ». Nous n'en sommes pas là heureusement. Chez nous ce principe doit être présent à l'esprit de ceux qui, à quelque titre, ont cette autorité. Ce faisant, les générations futures pourront à de nouveaux anniversaires, à de nouveaux centenaires, les

célébrer dans le même esprit de concorde, d'amour de nos institutions, d'attachement à la République, dans lequel nous fêtons ce premier centenaire.

Au nom du Conseil communal de Fenin-Vilars-Saules :

Le secrétaire, R. Desaules. — *Le président,* O. Baumann.

COMMUNE DE FONTAINES

Au Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel,

La Commune de Fontaines s'associe à tous les vœux qui aujourd'hui, s'adressent à la République centenaire.

Posée au centre de l'agreste vallon, notre commune avait été élevée au rang de chef-lieu de district par la jeune république de 1848. Elle le resta durant trente années, jusqu'au jour où un épervier vorace nous ravit à la fois la préfecture, le ramoneur et la sage-femme.

Fontaines ne fait pas mentir son nom, riche qu'elle est en sources intarissables, sinon pures comme le cristal. Les petits batonnets, que contient son eau, sont peut-être cause de l'esprit frondeur de ses habitants jusque dans leurs relations avec la vénérable République. Dans Neuchâtel Suisse *les Challandes de Fontaines se plaignaient déjà avec vigueur du lourd fardeau des impôts perçus par leur seigneur.*

Le coq de l'église, qui fut à l'honneur lors des fêtes du cinquantenaire, ne verra pas les journées glorieuses du centenaire. Il fut foudroyé l'année dernière. La pose du volatile rutilant qui le remplaça ne donna lieu à aucune cérémonie officielle, si ce n'est par un échange de propos sonores entre Monsieur le représentant de l'Etat aux monuments historiques, à l'ombre des marronniers, et le maître-couvreur perdu dans l'azur éclatant d'un ciel d'été.

Le temps, qui efface bien des choses, a déjà patiné notre coq. Il ne regarde plus d'un œil d'envie le chef-lieu nouveau mais, par dessus les montagnes, il contemple le casino du Caire qui dans cent ans deviendra nôtre. Nour pourrons avec la République deux fois centenaire, y célébrer Robert Comtesse qui notaire à Fontaines, quitta notre village pour accéder aux plus hautes charges de la République et de la Confédération.

Fait à Fontaine en l'an de grâce 1948, le 1er mars.

Au nom du Conseil communal :

Le secrétaire, Maurice-Georges Challandes. — *Le président,* Edmond Monnier.

COMMUNE D'ENGOLLON

Au Grand Conseil neuchâtelois,

Monsieur le président et Messieurs,

La voici l'heureuse journée
Où tous nos cœurs reconnaissants
Saluent, joyeux, les cent années
Du plus beau des cantons romands.

Notre message, comme celui de toute la Commune de notre terre neuchâteloise, vous apportera, différente en sa forme, mais identique dans sa réalité, l'expression de notre attachement à ce pays dont le

poète dit qu'elle est la meilleure des patries. Cette patrie qu'ont édifiée les patriotes de 1848, ils nous l'ont également léguée, tel un patrimoine qui n'a de valeur que compte tenu des libertés pour lesquelles ils ont mené un combat victorieux. Mieux que nous-mêmes vous êtes de ceux qui pouvez veiller sur elle avec un soin jaloux. Qu'en vos mains, ce dépôt sacré soit conservé intact. Pour ce faire, comptez sur notre appui constant. Quand viendra notre tour de rejoindre la vieille garde, celle-ci entendra ces mots qui, pour elle, seront l'ultime récompense : « Nous avons maintenu ». C'est dans ces sentiments que nous vous remettons à la Divine Providence en La priant de veiller, comme Elle L'a fait jusqu'à ce jour, sur les destinées de notre République et Canton de Neuchâtel.

Engollon, 1er mars 1948.

Au nom du Conseil communal :

Le secrétaire, Gges Aeschlimann.

Le président, Louis Ruchti.

COMMUNE DE FONTAINEMELON

1848 *1948*

Le Conseil communal
de la Commune de Fontainemelon au Val-de-Ruz

adresse

au Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

siégeant en séance extraordinaire, ce lundi premier mars de l'an mil neuf cent quarante-huit, dans sa salle des délibérations au Château de Neuchâtel, pour commémorer le Centenaire de la République

un témoignage

de fidélité et d'attachement indéfectible aux principes démocratiques adoptés le 1er mars 1848.

Cent années de vie républicaine ont vu Fontainemelon suivre un développement paisible et sûr, lié à la prospérité de la Fabrique d'horlogerie qui porte son nom. Tandis que cette entreprise ajoutait au cours des ans, ailes et annexes à son corps principal, le hameau semait les maisons nécessaires à l'abri des quelque deux cent trente feux nouveaux qui vinrent s'ajouter aux septante anciens, formant ainsi un village robuste, à l'aspect riant.

Sous l'influence du nouveau régime, le dénuement et la misère ont disparu. L'instruction, base d'une démocratie saine et vivante, est en évolution constante, de même que l'orientation, la formation et l'organisation professionnelles. La sécurité sociale est en voie de devenir une réalité.

Pas plus que les hommes qui le créent, un régime politique n'est parfait. Ceux de 1848 ont choisi le meilleur en donnant à l'Etat un statut qui permette au citoyen de jouir des libertés fondamentales attachées à la personne. Il appartient au peuple souverain de conserver ce trésor et à ses élus de le respecter dans leur œuvre de progrès.

De même que ses frères confédérés, le Neuchâtelois reste prêt à défendre son patrimoine ; il ne recherche ni n'accepte la protection, comme il ignore l'ambition.

Son désir est que sa petite Patrie connaisse des jours calmes et prospères, au cours desquels le citoyen trouvera sa tranquillité personnelle, son indépendance et verra se réaliser ses vœux les plus chers : la libération du besoin et la sécurité. En y ajoutant le contentement, l'homme aura découvert le chemin d'une vie digne d'être appelée humaine.

Que notre République neuchâteloise vive !

Au nom du Conseil communal :

Le secrétaire, Léon Perrenoud.

Le président, Eugène Steiger.

COMMUNE DE BOUDEVILLIERS

Au Grand Conseil,
Au Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel,

Messieurs les présidents, Messieurs,

A l'occasion du premier centenaire de notre République et Canton de Neuchâtel, les autorités et la population de la Commune de Boudevilliers adressent aux Assemblées cantonales leur témoignage de profond attachement à la patrie neuchâteloise et suisse.

1848-1948, un siècle dont l'histoire a donné raison à ceux qui voulurent et firent du pays de Neuchâtel, une République et un Canton attaché à la Confédération suisse ; un siècle au cours duquel tous ont pu apprécier et mesurer le bonheur d'être des ressortissants et des citoyens d'un pays libre et neutre.

Par ses sites pittoresques et harmonieux, par sa terre fertile, par l'activité de ses habitants de la campagne et de la ville, le pays de Neuchâtel est aimé et cher à chacun. Puisse le Ciel lui conserver ses attraits, inspirer et diriger ses magistrats, son peuple, pour y maintenir la paix et la liberté que nos ancêtres nous ont léguées.

Que la République et Canton de Neuchâtel vive !

Au nom du Conseil communal :

Le secrétaire,	*Le président,*
René Jeanneret.	Charles Jacot.

COMMUNE DE VALANGIN

1848 *1948*

Au Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

Le premier mars mil huit cent quarante-huit,
la colonne descendant des Montagnes s'empare des canons de Valangin. La République s'installe au Château de Neuchâtel.

Le premier mars mil neuf cent quarante-huit,
centième anniversaire de ces événements mémorables, les autorités et la population de Valangin tout entière tiennent à vous assurer de leur attachement aux institutions républicaines que vous représentez. Elles souhaitent de tout cœur que vos travaux se poursuivent dans la paix et la concorde, pour le plus grand bien du beau pays neuchâtelois.

Au nom du Conseil communal :

Le secrétaire,	*Le président,*
Jean Aiassa.	Aloïs Ineichen.

COMMUNE DE COFFRANE

Message aux Autorités cantonales,

1er mars 1948

En ce jour d'anniversaire solennel, où nous célébrons le centenaire de l'entrée de notre pays neuchâtelois dans la Confédération helvétique, les autorités et la population de notre petite commune rurale, ont l'honneur et le plaisir de présenter leurs hommages aux autorités supérieures de notre canton.

Nos pensées reconnaissantes vont à nos ancêtres qui surent se libérer de la tutelle d'un monarque étranger, évitant ainsi à leurs descendants, les horreurs et les misères de trois guerres successives. Puissions-nous apprécier à sa juste valeur cet héritage précieux, et que le souvenir de nos pères nous incite à le conserver jalousement ; vivant de notre vie, nous gardant des idées extrémistes, et cultivant avec soin les liens qui nous unissent à notre mère patrie : la Suisse, dans un fédéralisme utile et bienfaisant pour tous.

Veillons aussi à conserver l'autorité de nos communes, petites ou grandes ; l'indépendance de nos diverses professions agricoles, industrielles ou artisanales. Défendons toujours les valeurs et les initiatives individuelles, condition de notre développement futur ; la famille, base de la société de demain ainsi que l'esprit de justice et de droiture qui a valu une réputation honorable aux habitants de notre pays dans le monde entier. Après avoir entendu le concert de toutes nos cloches mêlant leur voix pour célébrer ce jour, nos cœurs émus adressent notre reconnaissance et nos remerciements au Dieu Tout Puissant qui a protégé notre Pays. Que la haute conjoncture qui caractérise l'époque actuelle puisse durer longtemps encore, et que ces Fêtes du centenaire soient le point de départ d'une ère de prospérité et de progrès pour ce pays de Neuchâtel qui nous est cher ainsi que pour toute notre Patrie.

Au nom de la population :

Le Conseil communal :

Le secrétaire,	*Le président,*
El. Roulet.	A. Perregaux-Dielf.

COMMUNE DES GENEVEYS-SUR-COFFRANE

Message à la République et Canton de Neuchâtel, à l'occasion de son Centenaire

Ecoute !

La Terre craque sous le soc de la charrue,
Le fouet claque et ranime l'attelage suant ;
Le paysan prépare une terre dont aucune parcelle ne refuse son dû.

Là, dans la côte, la cognée frappe, l'arbre vibre ;
Les coups résonnent et rythment l'ouvrage du bûcheron qui,
Le chapeau sur la nuque, prélève la dîme de la forêt.

Sur l'établi, les balanciers palpitent ;
Une à une, les montres vivent par la main de l'horloger.

L'enclume sonne, la forge rougeoie et dore la face de l'artisan.

L'usine ronfle ; actif, l'ouvrier œuvre près de sa machine.
Il t'offre lui aussi son effort.

Dans leurs travaux variés, animés d'un même idéal,
Celui de servir noblement ta cause, tous unis,
Ils te présentent leurs vœux de prospérité.

Les Geneveys-sur-Coffrane, le 1er mars 1948.

Au nom du Conseil communal :

Le secrétaire,	*Le président,*
Georges Bourquin.	Charles Etter.

COMMUNE DE MONTMOLLIN

Montmollin, Premier mars 1948.

Centenaire 1848-1948

Au Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

Monsieur le président et Messieurs,

Notre petite communauté tout entière fête aujourd'hui à l'unisson et dans l'allégresse le jubilé du centenaire de notre chère République.

A vos prédécesseurs et à vous-mêmes, Messieurs les Grands Conseillers vont nos félicitations et toute notre reconnaissance pour avoir gardé intacte notre liberté acquise par le courage des citoyens de 1848 et pour nous avoir conservé entière l'intégrité de notre petit territoire délimité jadis sur l'instance des Seigneuries de Neuchâtel et Valangin selon acte du dix-sept septembre mil six cent nonante-six signé par Monseigneur le Gouverneur Destanay Montet au Château de Neuchâtel.

Veuillez agréer, Monsieur le président et Messieurs, avec nos hommages, le vœu que Dieu veuille conduire toujours la barque neuchâteloise sur le chemin de la Lumière et de la Justice afin qu'elle ne dérive ni à droite ni à gauche.

Vive la République et vive la Suisse.

Au nom de la Commune de Montmollin :

Le secrétaire, Jean Barbey. — *Le président,* Edouard Stähli.

COMMUNE DES BRENETS

Au Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

1er mars 1948.

Monsieur le président et Messieurs les députés,

En ce jour de fête, Les Brenets qui le 29 février 1848 fournirent un important contingent de patriotes à la colonne républicaine, et qui furent l'une des premières communes à reconnaître le régime républicain, viennent à leur tour témoigner leur reconnaissance aux patriotes de 1848 qui ont proclamé la République, et reniant toute autre dépendance, ont scellé définitivement l'union du Canton de Neuchâtel avec la Suisse.

Les Brenassiers de 1948 reconnaissent toute la valeur de l'œuvre des fondateurs de la République. La constitution et les lois qu'ils ont données au pays ont assuré, dans la paix, l'ordre et la liberté, le développement harmonieux des institutions, l'épanouissement de l'économie et l'amélioration continue des conditions de vie matérielle et spirituelle du peuple neuchâtelois.

S'associant à la joie de tous leurs compatriotes, ils proclament leur indéfectible attachement à l'idéal de liberté qui animait les républicains de 1848 et souhaitent l'union de tous les citoyens neuchâtelois pour assurer, dans le siècle à venir, la prospérité et la grandeur de la République.

Le Conseil communal :

Léon Guinand ; J. Droz ; A. Droz ; Ls. Perret ; G. Jeanquartier ; A. Rufener ; E. Rosselet.

LA VILLE DU LOCLE
au
Grand Conseil
de la
République & Canton de Neuchâtel
le 1er mars 1948.

Il y a eu 100 ans hier que les Loclois ont arboré le drapeau suisse à un réverbère du Crêt-Vaillant. Ce fut le signal de la Révolution neuchâteloise.

Avec fermeté et enthousiasme, sans effusion de sang, ils ont conquis ce jour-là leur indépendance et scellé définitivement leur rattachement à la Patrie suisse.

Le lendemain, les Montagnards sont descendus à Neuchâtel pour partager et affermir leur conquête. Avec ceux des Vallons et du Bas, ils ont créé la République neuchâteloise.

Maintenant que la petite croix blanche du Crêt-Vaillant flotte dans le champ rouge du drapeau cantonal, Le Locle réaffirme son attachement à l'esprit de sa vieille cité, sa foi dans les destinées de la République neuchâteloise et sa fidélité aux principes de la démocratie suisse.

Le Conseil Communal

M. Jeanneret — L. Perret

Henri Jaquet — François Jaccard



La Commune de La Sagne
au
Grand-Conseil
et au
Conseil d'Etat
de la
République et canton de Neuchâtel

Le 1er Mars 1948

Bien qu'en 1848, la majorité des habitants de notre Commune fut fidèle à l'ancien régime, aujourd'hui La Sagne s'associe de tout coeur au peuple neuchâtelois pour commémorer la fondation de la République.

Les Sagnards unanimes expriment leur reconnaissance aux autorités du pays qui ont su maintenir pendant 100 ans un régime de justice et de liberté.

La Sagne est heureuse d'avoir vu au cours de cette période deux de ses enfants parvenir aux postes les plus élevés de la patrie suisse : un Président de la Confédération et un Général.

Par ce message, le Conseil Communal, au nom de toute la population proclame sa fidélité aux principes de la démocratie et forme ses voeux les meilleurs pour l'avenir de la République neuchâteloise et de notre chère patrie Suisse.

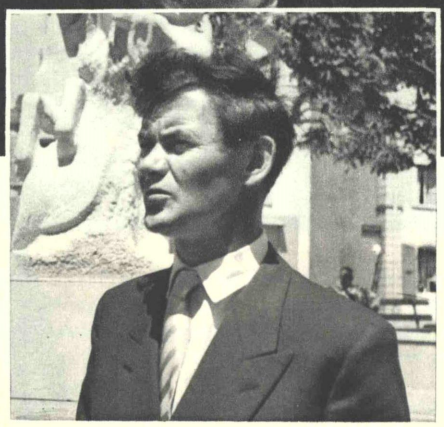
Au nom du Conseil Communal:

LE SECRETAIRE: — LE PRESIDENT:

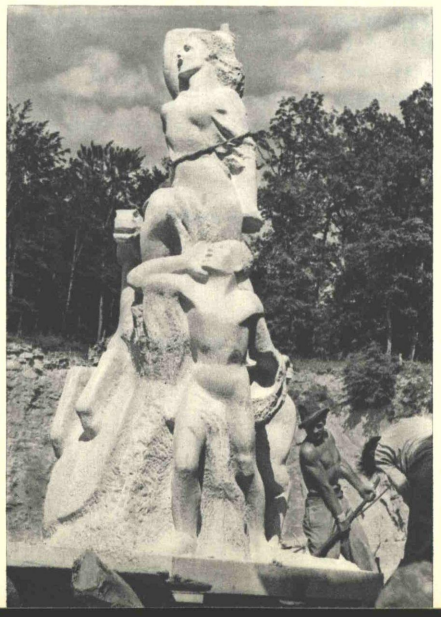


Messages des communes au Grand Conseil

La ville du Locle reçoit le monument
de la République, dimanche 11 juillet 1948



Hubert Queloz, sculpteur



Le monument de la République
quitte la carrière de la Cernia

COMMUNE DU CERNEUX-PÉQUIGNOT

1er mars 1948.

Au Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
Château

Monsieur le président,
Messieurs,

Les citoyens de la Commune du Cerneux-Péquignot tiennent, en cette journée historique du 1er mars 1948, à remercier Dieu de Sa protection, à affirmer leur attachement solide à la République et leur indéfectible fidélité à la Constitution de 1858 et aux lois qui régissent le Canton.

Au nom de tous les citoyens :

Le Conseil communal :

Le secrétaire, — *Le président,*
P. Gauthier. — Alle Vermot.
E. Matthey ; L. Chapatte ; R. Cuenot.

COMMUNE DE LA BRÉVINE

Aux Autorités cantonales neuchâteloises

le 1er mars 1948.

Messieurs,

En ce jour d'anniversaire alors que les cloches de nos Eglises sonnent à toute volée pour fêter le centenaire de la République et Canton de Neuchâtel, celles de La Brévine, électrifiées pour la circonstance, vous adressent, Messieurs les membres des Autorités cantonales le salut patriotique du Conseil communal et de toute la population de la Sibérie neuchâteloise.

Elles vous disent notre attachement à notre chère patrie et à notre beau canton, formant les meilleurs vœux de prospérité pour le pays de Neuchâtel et pour son gouvernement.

Elles souhaitent qu'en tout temps les Autorités cantonales et communales travaillent la main dans la main, tout en conservant leur autonomie, pour le bien, l'indépendance et la liberté du pays et de l'individu.

Que notre République vive, que toujours des hommes intelligents, capables et intègres dirigent notre pays, que notre peuple marche dans les voies de la concorde et de la paix, que cette paix, tant désirée, soit l'apanage de la terre entière.

Ce sont les vœux de La Brévine.

Le Conseil communal :

Edg. Sauser ; J. Matthey ; R. Matthey-Doret ;
André Montandon ; Paul Jersin.

COMMUNE DE LA CHAUX-DU-MILIEU

Message aux Autorités de la République et Canton de Neuchâtel,

Isolés dans les froidures de leur haute vallée, les habitants de La Chaux-du-Milieu furent gagnés difficilement aux idées nouvelles de 1848. C'est que, dans ce pays de tourbières et de somptueuses forêts, on est fidèle, et respectueux de l'autorité. Ces qualités sont encore bien vivantes.

Et, après 100 années, durant lesquelles les Chauliers ont eu le privilège d'évoluer et de s'épanouir librement, ils sont heureux, en ce 1er mars 1948, de témoigner leur attachement à la République neuchâteloise.

Reconnaissants envers leurs autorités cantonales, ils veulent servir et aimer toujours mieux leur petite mais grande Patrie.

La Chaux-du-Milieu, ce Premier Mars 1948.

Le Conseil communal :

Le secrétaire-caissier, Fr. Février.

Le président, Edgar Brunner.

COMMUNE DES PONTS DE MARTEL

Les Autorités Communales des Ponts-de-Martel

A la République et Canton de Neuchâtel

Des marais et du haut des joux,
C'est en pensant à nos pères,
De droits et libertés jaloux
Comme de leurs propres terres,
Que Ponliers te saluons,
En ce jour anniversaire,
Toi que de tout cœur nous aimons,
République centenaire !

Que le Tout-Puissant, prodiguant
A notre peuple ses largesses,
Accorde à tous nos gouvernants
La clairvoyance et la sagesse !
Qu'il nous donne, Neuchâtelois,
De nos pères l'esprit civique,
Pour que restent dignes les lois
De Toi, petite République !

De la campagne à la cité,
Des monts, des vals à la plaine,
Partout amour, fraternité !
Plus de classes, plus de haine !
Que nos descendants, dans cent ans,
Puissent encore sans réplique,
Crier de leurs cœurs pleins d'élan,
Vive, vive la République !

Les Ponts-de-Martel, le 1er mars 1948.

Au nom du Conseil communal,

Le secrétaire, J. Blanc.

Le président, J. Perret.

COMMUNE DE BROT-PLAMBOZ

A Messires les Grands Conseillers
Républicains en ce noble canton de Neufchâtel,

Salut !

Nous, conseillers communaux des Campagnes de Brot-Plamboz, avons l'honneur de vous adresser moult remerciements et sincères congratulations pour la très lourde tâche en ces dernières décades accomplies.

En ces années de disgrâce 1939 à 1945, entourés de furieux combats, vous sûtes là encore guerroyer contre les privations et terrasser moults difficultés.

Grâce soit rendue à Dieu pour la sainte inspiration dont il vous animât en ces sombres années ; pour la sage prévoyance et la belle fermeté, dont vous fîtes preuve, Messieurs, dans vos décrets, vos ordonnances et vos lois.

Nous, donc, Conseillers Communaux des Campagnes de Brot-Plamboz, réitérons nos chaleureux messages, et vous donnons, Messires, assurance de notre très profonde soumission.

Fait ce premier mars de l'an 1948.

Au nom du sis-dit Conseil :

Son secrétaire, Arthur Stauffer — *Son président,* Tell Perrenoud

COMMUNE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Adresse de la Ville de La Chaux-de-Fonds au Grand Conseil neuchâtelois, à l'occasion du premier mars 1948.

Au lucide courage des hommes qui, il y a cent ans, ayant voulu le Pays de Neuchâtel suisse et libre, ont su — de leurs mains sans défaillance et de toute l'énergie de leur volonté — réaliser l'œuvre longtemps méditée et mûrie en leur cœur : fonder une République démocratique et la doter des institutions qui lui ont donné force et durée, la Ville de La Chaux-de-Fonds, en ce premier mars 1948 se plaît à rendre hommage de son admiration.

Mil huit cent quarante huit, date prestigieuse de l'histoire humaine, l'un des moments précieux durant lesquels la pensée entraîne et guide l'action vers de nobles conquêtes, a mis au cœur de l'homme l'espoir en la Liberté, force régénératrice du monde, en la Démocratie, régime politique voué à l'épanouissement de l'Egalité et de la Fraternité. C'est un titre à notre reconnaissance et l'un des motifs de notre légitime fierté que les initiateurs de la Révolution démocratique du Premier Mars aient alors associé notre patrie neuchâteloise au rythme de vie du monde soulevé par ce généreux enthousiasme.

Mais nous savons aussi que rien jamais de durable n'est acquis si l'esprit de persévérance et la volonté de maintenir ce qu'il a d'abord fallu gagner ne succèdent à l'ardeur du départ.

C'est pourquoi la Ville de La Chaux-de-Fonds, après avoir rappelé le souvenir des fondateurs de la République neuchâteloise, affirme sa reconnaissance aux générations laborieuses qui, depuis cent ans, se sont succédé, ont développé, défendu, affermi nos institutions républicaines, ont fait prospérer le patrimoine commun des Neuchâtelois.

C'est aux uns et aux autres que nous devons ce que nous avons aujourd'hui, c'est dans un sentiment de respect et d'affection envers eux que nous nous engageons à conserver et à perfectionner ce qu'ils nous ont transmis, car nous voulons le Pays de nos enfants digne du Pays de nos pères.

La Chaux-de-Fonds, le premier mars 1948.

Le Conseil communal

COMMUNE DES PLANCHETTES

Les Planchettes, le 1er mars 1948.

Au Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
en séance extraordinaire le 1er mars 1948.
Château de Neuchâtel

Monsieur le président et Messieurs,

Au nom de toute la population, le Conseil communal des Planchettes a l'honneur de vous adresser, en ce jour anniversaire, un message tout spécial pour vous assurer de son attachement et de sa reconnaissance envers la République Neuchâteloise.

Bien que notre commune soit isolée du reste du Canton par sa situation sur le versant nord du Jura, bien que son horizon soit fermé par les montagnes et les plaines de France, elle n'en est pas moins fière d'appartenir au beau et riche Canton de Neuchâtel. Si ses fils n'ont pas été des héros dont parle l'histoire, ils ont toujours travaillé durement, sans éclat et sans gloire, pour le bien et la prospérité de la République.

Pendant ces dernières années de guerre, le citoyen des Planchettes, promenant son regard sur le grand pays voisin, blessé et humilié, a plus d'une fois béni le Ciel qui a fait, du Canton de Neuchâtel, un pays suisse, un pays de travail, de liberté et de paix.

C'est en souhaitant à nos autorités de pouvoir maintenir toujours notre Patrie dans la paix et la prospérité et en les remerciant de l'avoir fait jusqu'à aujourd'hui, que nous vous prions d'agréer, Monsieur le président et Messieurs, nos salutations patriotiques.

Au nom du Conseil communal :

Le secrétaire, G. Montandon.

Le président, Justin Jacot.

LES AUTRES MANIFESTATIONS

Avant d'aborder le récit des journées du mois de juillet, il convient d'évoquer les quatre manifestations prévues pour ces journées, soit le monument, le festival, le cortège et l'exposition.

LE MONUMENT

La révolution de 1848 a débuté au Locle. Le 29 février, un drapeau suisse y était arboré et quelques heures plus tard, le comité de défense, soutien de l'autorité, abdiquait et renonçait à la mission dont il était chargé. Un comité patriotique prenait en main les pouvoirs civils et militaires et, à 9 h. 30 déjà, il affichait son programme. Le mouvement gagna La Chaux-de-Fonds et le lendemain, 1er mars, une colonne descendait sur Neuchâtel où le Conseil d'Etat royaliste renonçait à toute résistance. Ainsi prit fin le régime monarchique tandis que s'ouvrait celui de la démocratie.

Ce bref rappel des événements a certainement inspiré la décision de placer le monument commémoratif de la révolution au berceau de celle-ci.

Le règlement du concours de projets, du 31 janvier 1947, indique que sont admis à concourir les architectes, sculpteurs et artistes originaires de com-

munes neuchâteloises, quel que soit leur domicile, et les architectes, sculpteurs et artistes suisses établis dans le canton de Neuchâtel depuis deux ans au moins.

Le programme du concours donne toutes indications utiles.

Le monument du centenaire symbolisera l'insurrection ou la libération. Le terrain à disposition est situé au Locle au nord du Temple. Il est limité par la rue M.-A. Calame, l'Hôtel des service judiciaires, la Grande rue, la cure. Une partie de la route située à l'ouest de la cure peut être attribuée aux dégagements du monument; toutefois un passage de 4 m au minimum restera réservé pour les piétons. Les concurrents pourront prévoir le niveau de la place à leur convenance. La fontaine pourra être conservée, déplacée, abaissée ou supprimée. Les arbres au nord de la place seront conservés. Le monument sera conçu de façon à résister aux intempéries (pluies, neiges et glaces). Les concurrents limiteront le coût du monument (sans les fondations et sans l'aménagement des abords) à 60 000 fr. au maximum.

Le jury est formé de MM. Léo DuPasquier, conseiller d'Etat, président; Maurice Ponnaz, conseiller communal, Le Locle, vice-président ; Denis Honegger, architecte, Fribourg ; Jacques Probst, sculpteur, Genève ; Casimir Reymond, sculpteur, Genève ; les suppléants sont MM. Charles Borel, professeur, La Chaux-de-Fonds ; Luc Jaggi, sculpteur, Genève ; Alphonse Laverrière, architecte, Lausanne. Réuni le 9 juillet 1947 au Locle, le jury constate que treize projets sont parvenus dans le délai prescrit. Il retient cinq projets qui sont classés comme suit :

1er rang : M. Hubert Queloz, à La Chaux-de-Fonds ;
2e » MM. André Ramseyer et Maurice Billeter, à Neuchâtel ;
3e » M. Léon Perrin, à La Chaux-de-Fonds ;
4e » MM. Paul Roethlisberger et Claude Jeannet, à Neuchâtel ;
5e » M. Fritz Jeanneret, aux Brenets.

L'exposition des projets ouverte à la salle du Musée au Locle attire un très nombreux public vivement intéressé.

Le Conseil d'Etat charge M. Hubert Queloz de la réalisation de son projet. Malheureusement le temps matériel — une année — est trop court pour l'exécution de l'œuvre définitive en pierre, aussi l'artiste est-il chargé de prévoir pour l'inauguration une maquette en plâtre, grandeur d'exécution, qui pourrait être recouverte d'une patine de protection et rester en place jusqu'aux premières chutes de neige.

Le Conseil fédéral accorde une subvention qui s'élève au 25 % des honoraires de l'artiste et requiert l'attestation que le monument sera entretenu

en bon état, sans engagement financier de la Confédération. Cette garantie est donnée en plein accord avec la commune du Locle qui assume la responsabilité de l'entretien. Après plusieurs examens, le comité et l'artiste choisirent un bloc de pierre de Fenin, de trente tonnes, extrait de la carrière de la Cernia appartenant aux frères Aloé sur la route de Neuchâtel-Fenin. Ce bloc, façonné pendant une année dans cette carrière, est transporté sans incident au Locle; l'artiste met la dernière main à son œuvre sur l'emplacement préparé par la commune du Locle qui assume les frais des travaux de fondation et ceux de l'aménagement des abords.

Le monument conçu par M. Hubert Queloz, un jeune sculpteur chaux-de-fonnier, est d'une belle venue, vigoureux, simple de ligne, évocateur de l'idée dominante : l'émancipation du pays. Dressé à quelques pas du vieux moutier, c'est-à-dire au centre de la ville, ce monument est pour Le Locle un enrichissement artistique ainsi qu'un rappel glorieux d'un des beaux faits de son passé.

La stèle du monument porte l'inscription suivante taillée dans la pierre :

« Le 1er mars 1848 le peuple neuchâtelois proclame la république et unit définitivement son sort à celui de la Suisse. »

Le comité du monument est également chargé de la réalisation de monuments dans les districts.

LE FESTIVAL

Premier des comités à se mettre à l'ouvrage, celui du festival se réunit déjà le 12 juin 1946. Le temps dont il dispose se révèle d'emblée très mesuré.

Avec l'autorisation du Conseil d'Etat, il décide d'ouvrir un concours pour la rédaction d'une pièce destinée à être jouée à la scène. Il élabore aussi un règlement en vertu duquel peuvent présenter leur œuvre les Neuchâtelois d'origine et les Confédérés ayant habité le canton pendant dix ans au moins. Les candidats doivent s'abstenir de reprendre les thèmes historiques du *Neuchâtel Suisse* de 1898, et un délai expirant le 30 septembre 1946 leur est imparti pour le dépôt des projets. On leur demande de présenter le scénario et un morceau achevé d'une certaine importance pour permettre de préjuger les qualités littéraires, dramatiques et scéniques de la pièce.

L'auteur choisi a un délai de quatre mois pour livrer le texte définitif. On fera choix ensuite d'un compositeur de musique. La désignation de ce dernier appartient au comité du festival, mais d'entente avec l'auteur du livret.

Cinq projets parviennent à la chancellerie d'Etat dans le délai fixé, et, à l'unanimité, le jury formé de MM. Paul DuBois, président, Hermann Guinand, Charly Guyot, Jean Pellaton et Francis Bourquin, se prononce pour celui de Jules Baillods, bibliothécaire à La Chaux-de-Fonds.

L'idée maîtresse de l'œuvre choisie est celle-ci : « Le Peuple neuchâtelois fête en famille le centenaire de la République. Il évoque ses souvenirs, dissipe ses malentendus, renouvelle l'union de ses membres, celle de la Confédération, et, se haussant sur ses frontières, appelle et glorifie la paix du Monde ».

De son côté, le rapport du jury s'exprime ainsi :

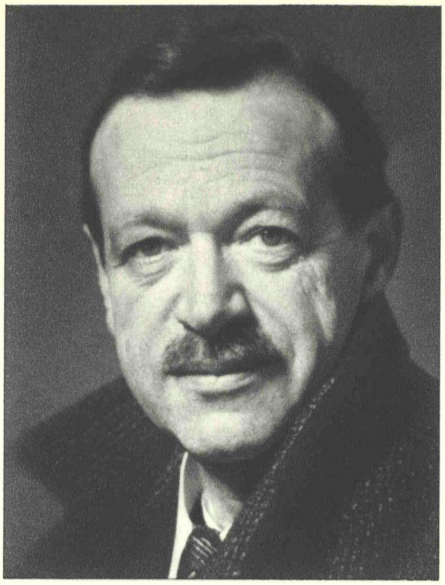
« Il s'agit véritablement d'un festival, œuvre qui atteste d'indiscutables qualités littéraires et scéniques. Le style est poétique, imagé. L'auteur a su trouver l'unité de l'action et a été particulièrement heureux dans le choix du lieu. On sent qu'il a une grande expérience de la scène et son texte laisse pressentir une intéressante collaboration musicale. Il s'agit là certainement d'une œuvre qui répondra aux sentiments de notre population ».

Le budget initial prévoyait 100 000 francs de dépenses et 50 000 fr. de recettes. Le comité avait tenu à insister sur le caractère provisoire d'un budget établi sans connaître ni le livret, ni le musicien, ni le metteur en scène, ni le décorateur, ni le nombre des acteurs, ni l'importance de la figuration, de l'orchestre ou de la fanfare, ni le local. Lorsque le budget définitif peut être établi, à fin 1947, on constate que les chiffres prévus sont nettement insuffisants. Le déficit envisagé est de 97 500 fr. Le prix des places est fixé à 3, 5, 8, 11 et 14 francs. Le Conseil d'Etat accepte ce nouveau budget et engage le comité à réaliser ses projets.

Le festival intitulé « Pays de Neuchâtel », comprend trois actes, avec chœurs et fanfare. L'action se passe à Montmollin. Le décor représente le Creux-du-Van vu de Montmollin.

Il est décidé que les représentations se donneront à La Chaux-de-Fonds.

M. Bernard Reichel, ancien Loclois, est chargé de la partie musicale et M. Jo Baeriswyl de la mise en scène. Tous deux habitent Genève. Pour les décors, les maquettes des costumes et accessoires on fait appel à M. Paul Seylaz, conservateur du Musée des Beaux-Arts de La Chaux-de-Fonds. La fanfare choisie est celle des Armes-Réunies. Pour les chœurs, on peut constituer une masse de 250 exécutants par la « Société chorale », et la « Chorale de Beau-Site » de La Chaux-de-Fonds, par la « Chorale mixte », le « Chœur mixte de



† JULES BAILLODS

LES AUTEURS DU FESTIVAL



M. BERNARD REICHEL



M. PAUL SEYLAZ



M. JO BAERISWYL



Deux scènes du Festival « Pays de Neuchâtel »



joué à La Chaux-de-Fonds, en juillet 1948



Scène du festival

l'Eglise réformée » et le « Chœur mixte de l'Eglise catholique romaine » du Locle. La figuration demande le concours de 120 enfants, de dames et de messieurs pour former le groupe des heures. D'autre part, l'auteur a prévu des groupes historiques, des bannerets, des délégués des communes, ce qui augmente considérablement le nombre des figurants. Au total, chanteurs, musiciens, auteurs, danseurs et figurants forment un ensemble de 750 personnes.

Les répétitions des choristes du Locle sont dirigées par M. A. Bourquin, organiste dans cette ville, celles de La Chaux-de-Fonds par M. Ch. Faller. Les acteurs s'exercent sous la direction de M. Jacques Cornu, avocat, qui tient lui-même un rôle. La figuration fut difficile à assurer, car elle exigeait 400 participants. C'est grâce à une collaboration massive du Technicum et à un important contingent de Loclois que la figuration fût assurée.

La halle est érigée à proximité de la gare, en bordure de l'avenue Léopold-Robert, sur un terrain communal, à l'ouest de l'immeuble portant le no 73. Elle mesure 80 mètres de long et contient 2800 places assises toutes numérotées. La location coûte 35 000 francs pour la période du 25 juin au 19 juillet. L'aménagement de la scène s'élève à 26 000 fr. Cette scène est constituée par trois plateaux étagés représentant les trois régions du canton, l'ouverture est de 16 mètres et la profondeur de 12 m 50.

La répétition générale a lieu jeudi 8 juillet, et les représentations se succèdent les 9, 10, 11, 13, 14, 15, 17 et 18 juillet, le soir en raison des jeux de lumière. Malgré la pluie, malgré une température peu clémente — on asssita au spectacle avec des couvertures — le festival connut un plein succès. 15 000 personnes applaudissent l'œuvre de Jules Baillods.

Pays de Neuchâtel n'est pas seulement un brillant spectacle dont le souvenir restera. Il est encore une manifestation vibrante d'amour du pays et de la liberté.

Le texte de *Pays de Neuchâtel* a été édité dans une brochure officielle vendue principalement au cours des représentations.

LE CORTÈGE

Le cortège constitue aux yeux de chacun l'élément principal des fêtes. Ce sera le point culminant de ce centenaire, car il permettra à tous ceux qui le désirent d'assister à un remarquable défilé évocateur de l'histoire neuchâteloise et de l'activité du canton. Pour réaliser ce programme, le comité comprend les

dirigeants de la Fête des vendanges de Neuchâtel qui possèdent une grande expérience auxquels sont adjoints des représentants des districts. Les comités des districts sont chargés d'organiser leurs groupes ; les frais incombent aux communes, tandis que le transport des participants et leur entretien à Neuchâtel sont à la charge du canton.

On trouvera dans le compte-rendu des journées officielles et dans celui des comités de districts des renseignements sur l'ampleur du cortège et sur la participation des communes.

Nous nous bornons donc à relever ici la précieuse collaboration de toutes les localités du canton, le succès éclatant de ce défilé par la seule journée ensoleillée de cette période anormalement pluvieuse.

Le commandant du cortège est désigné en la personne du colonel commandant de corps Jules Borel assisté des majors André Boss et Bertrand Grandjean. Le nombre des participants est de 5000. Leur entretien à midi pose de grands problèmes et une commission spéciale est formée pour assurer la subsistance des personnes et des chevaux, certains groupes étant transportés par train spécial jusqu'à Colombier.

Le cortège défile dans les rues de la ville. Aucune finance n'est perçue. Seules quelques places assises numérotées payantes sont installées au faubourg de l'hôpital et à l'avenue du 1er-Mars. Les officiels et invités faisant partie du premier groupe du cortège prennent place au nord du dernier tronçon de l'avenue du 1er-Mars pour voir défiler les autres groupes du cortège.

Le parcours est le suivant : avenue de la Gare – Terreaux – rue de l'Hôpital – rue du Seyon – place Pury – place des Halles – quai Godet – place Pury – rue de la Place-d'Armes – place Numa-Droz – rue de l'Hôtel-de-Ville – faubourg de l'Hôpital – faubourg du Crêt – avenue du 1er-Mars – place A.-M.-Piaget. Sur la place Piaget, les diverses colonnes se groupent face au monument de la République. Une immense tribune tubulaire de près de mille places est érigée au nord de la place pour les invités.

L'EXPOSITION

Parmi les manifestations envisagées pour commémorer le centenaire de la République, le Conseil d'Etat proposait une « exposition cantonale qui fournirait l'occasion de présenter une synthèse harmonieuse et complète de l'effort neuchâtelois dans ses activités les plus diverses ».

Cette exposition, qui doit prendre une place toute spéciale dans les manifestations jubilaires, a lieu du 30 juin au 19 juillet, à Neuchâtel. Le choix de cette ville a été dicté par le fait que depuis 1925 un Comptoir de l'industrie et du commerce y est ouvert tous les deux ans, afin de permettre aux industriels, artisans et commerçants du canton et des régions voisines de présenter leurs produits et leurs marchandises. Ce comptoir a son organisation propre, capable d'assumer la charge de l'exposition que l'on se propose de mettre sur pied.

A vrai dire, l'exposition du Centenaire, si elle veut être un reflet fidèle de l'activité passée et présente des Neuchâtelois, doit déborder le cadre d'une manifestation économique. C'est ainsi que lui sont rattachées :

a) une section historique, destinée à montrer le rôle tenu par le canton dans le sein de la Confédération suisse aux points de vue militaire, politique, diplomatique, économique et culturel ;
b) une section artistique, chargée de grouper les meilleures œuvres exécutées par nos artistes au cours des 150 dernières années.

La section économique est confiée au comité du Comptoir de Neuchâtel. La section historique se met au travail sous la présidence de M. Georges Béguin, conseiller communal, et la section artistique sous la présidence de M. Jean Liniger, conseiller communal.

Le bâtiment qui abrite le musée des Beaux-Arts et les collections historiques est mis à la disposition de ces deux dernières sections. On y fait d'importants travaux d'aménagement. Le Musée d'histoire évacue une partie de ses salles qu'occupe la section historique.

Quant à la section économique, elle est installée dans une bonne partie de l'espace disponible entre le bâtiment des Postes, l'Université et l'Ecole supérieure de commerce. Elle occupe une surface de 28 000 m² avec 22 halles représentant 9300 m² de surface couverte.

La section historique présente une collection d'objets typiques des périodes préhistoriques : néolithique, âge du bronze, âge du fer.

L'idée directrice qui préside à l'installation des périodes plus récentes : moyen-âge et temps modernes, tend à mettre en évidence :

1) les relations étroites et fort anciennes de Neuchâtel avec les cantons suisses ;
2) les particularités locales dans la construction des maisons et des bateaux, dans la culture de la vigne, dans les instruments de pêche ;

3) le rôle des trois lacs de Neuchâtel, de Bienne et de Morat comme agents civilisateurs et comme voie de communication ;
4) la dispersion des Neuchâtelois dans le monde et leur rôle de militaires, d'horlogers, de conducteurs spirituels, de savants.

La section, enfin, groupe des objets se rapportant à la Réforme, à l'enseignement, à l'imprimerie, ainsi que, sur le plan militaire, à l'armement et à l'équipement. La section artistique réussit à former un ensemble de 400 tableaux, à l'huile, au pastel, à l'aquarelle, représentatifs de la peinture neuchâteloise pendant les 150 dernières années. Ils sont prêtés par des musées suisses ou par des particuliers. Le musée du Louvre consent même à envoyer deux des principaux tableaux de Léopold Robert.

Toutes ces œuvres sont celles d'artistes décédés. Une seule exception est faite en faveur de M. Louis de Meuron, le doyen des peintres neuchâtelois. C'est La Chaux-de-Fonds qui a l'honneur de présenter au public la production des artistes neuchâtelois vivants.

La partie économique dépasse de beaucoup les dimensions et le cadre de l'habituel comptoir biennal. Elle groupe 600 exposants, parmi lesquels plusieurs services cantonaux et communaux, la Chambre de commerce et de l'industrie, l'Eglise évangélique réformée, les banques, la Société neuchâteloise d'utilité publique. Le groupe de l'horlogerie mérite une mention spéciale, de même que la Foire suisse de la chasse, de la pêche et de la pisciculture, ainsi que le salon des beaux-arts, où 51 artistes exposent des œuvres inédites.

Dans le quartier de la dégustation, on reconstitue un pittoresque village neuchâtelois, avec ses maisons basses, aux portes cintrées, avec ses balcons, ses fenêtres fleuries ou pavoisées. Une fontaine et une horloge de clocher complètent un ensemble rustique que chacun admira.

L'inauguration de l'exposition, premier acte des fêtes du centenaire, a lieu le 30 juin. Au cours d'une manifestation officielle, on entend successivement MM. Ernest Béguin, président du comité directeur du centenaire, Gaston Amez-Droz, Président du comité de l'exposition, Jean Humbert, conseiller d'Etat, chef du département de l'Industrie.

Le succès de l'exposition du Centenaire fut très grand. Du premier au dernier jour, il règne une activité intense dans les pavillons. On vend 130 000 billets d'entrée. Les visiteurs viennent nombreux, non seulement de toutes les régions du canton et de l'ensemble de la Suisse, mais aussi de France et même d'outre-mer.

Le Grand Conseil avait autorisé le Conseil d'Etat à souscrire un montant maximum de 50 000 fr. au capital de garantie (art. 5 du décret du 24 février



District de Boudry : la vendange

1947). Les comptes des sections historique et artistique enregistrent un déficit de 13 832 fr. 20 ; la part de l'Etat est fixée au 50 %, soit 6916 fr. 10, l'autre moitié étant supportée par la ville de Neuchâtel. Quant à la section économique, elle enregistre également un découvert de 10 670 fr. 81, mais le Comptoir renonce à faire appel au capital de garantie et prend ce montant à sa charge.

LES NEUCHATELOIS DE L'ÉTRANGER

Inviter les Neuchâtelois résidant à l'étranger à participer au centenaire de la République en organisant en leur honneur une journée spéciale ou à revenir dans leur canton d'origine durant l'année 1948, en les informant du programme des manifestations prévues tout au long de l'année, telle est la tâche dévolue au comité des Neuchâtelois à l'étranger. Cette tâche est étendue, par la suite, à la liaison avec les nombreux cercles de Neuchâtelois existant en Suisse, hors du canton, cercles dont les membres assistent en grand nombre aux journées officielles et dont une délégation, avec bannières, participe au cortège du 12 juillet.

Pour les Neuchâtelois résidant à l'étranger, une propagande étendue se révélait nécessaire, mais elle était difficile à réaliser. Avec l'approbation du chef du département politique fédéral M. le conseiller fédéral Max Petitpierre, le comité s'adressa par l'entremise de la chancellerie d'Etat, aux légations et consulats de Suisse à l'étranger, pour leur demander de lui communiquer les noms et adresses de nos compatriotes dépendant de leurs services.

2374 noms et adresses furent ainsi connus, soit 1597 en Europe, 358 en Amérique, 337 en Afrique, 67 en Asie, 15 en Australie. Les légations et consulats de Paris, Besançon, Strasbourg et New York déclarèrent ne pouvoir établir la liste demandée en raison du très grand nombre de Neuchâtelois inscrits dans leurs registres, mais s'engagèrent à les renseigner, en particulier par l'intermédiaire des cercles suisses. Au début de 1948, une invitation personnelle était adressée à tous ceux dont les noms étaient connus.

La journée des Neuchâtelois à l'étranger fut fixée au samedi 10 juillet et nous en relatons les détails dans le récit des journées officielles. Bornons-nous à signaler ici qu'après un cortège et une cérémonie devant le monument de la République à Neuchâtel, groupant plusieurs centaines de compatriotes, un banquet fut offert à la Rotonde à 347 participants. L'enthousiasme ne cessa de régner au cours de cette journée qui se termina par la visite de l'exposition du centenaire. Aux Neuchâtelois qui avaient exprimé le regret de ne pouvoir répondre à l'appel du comité, ce dernier adressa un message signé du président du Conseil d'Etat. Ils étaient une cinquantaine.

LES GRANDES JOURNÉES

3 juillet : Journée des écoles

Le Conseil d'Etat avait tenu à ce que les élèves de nos écoles soient associés aux fêtes du centenaire. C'est la journée du samedi 3 juillet qui leur est réservée, fête de la jeunesse marquant le début des vacances. Chaque commune organisa cette journée à sa convenance ; il y eut beaucoup de diversité et d'ingéniosité dans chacune de nos communes. Cette journée fut partout marquée par une gaîté et une fraternité débordantes.

Le matin est consacré au rappel de l'événement historique que commémore le canton. Tous les élèves reçoivent la brochure du centenaire « Histoire du pays de Neuchâtel » de Louis Thévenaz, tirage à part.

12 265 brochures sont distribuées ainsi que 15 400 médailles.

L'après-midi est réservé aux jeux et autres plaisirs au gré des décisions des autorités communales.

*

Cette ambiance de joie n'a pas troublé les moments de pieux recueillement et de fervente reconnaissance patriotique qui accompagnent le soir la sonnerie des cloches et l'embrasement des grands feux dans chaque commune, soirée inoubliable qui ouvre brillamment la série des journées officielles.

Les Eglises s'associent au jubilé et organisent dans chaque paroisse des cultes d'actions de grâce pour remercier la Providence de tout ce qu'Elle a fait pour notre canton, pour ses autorités et ses habitants. Tous ces cultes sont suivis par une très nombreuse assistance qui manifeste ainsi sa reconnaissance au cours de cérémonies émouvantes.

*

Cette journée est réservée aux communes qui peuvent se grouper par district pour l'inauguration du monument commémoratif. Une somme de 2000 fr. est attribuée à chaque district, sauf à celui du Locle, sous le contrôle du comité du monument.

District de Neuchâtel

A l'unanimité, le comité de district décide de ne pas élever un souvenir durable du centenaire à Neuchâtel seulement qui possède déjà le monument du cinquantenaire, mais de laisser à chaque commune le soin d'inaugurer un souvenir local.

Au cours de la journée, d'impressionnantes cérémonies président à l'inauguration de ces souvenirs.

Neuchâtel :	Transfert du cimetière du Mail sur la terrasse de la Collégiale du monument élevé à la mémoire des martyrs de la révolution de 1831 : Dr Alphonse Petitpierre et Henri-Louis Dubois. Monument aux morts des mobilisations 1914-1918 et 1939-1945.
Hauterive :	Fresque, sur la façade du bâtiment communal, représentant les travaux de la vigne et l'exploitation des carrières.
Saint-Blaise :	Deux statues placées sur des fontaines du village et symbolisant « le pêcheur » et « le vigneron ». Amenée de l'eau et construction d'une fontaine sur le plateau des Fourches au nord-est de la localité.
Marin-Epagnier :	Plaque de pierre jaune sculptée et placée sur la façade du collège.
Thielle-Wavre :	Plaque de bronze (armoiries communales) sur la façade du collège.

Cornaux : Plaque de marbre sur la façade du collège.
Cressier : Pierre angulaire de la future grande salle avec les dates 1848-1948.
Enges : Plaque de bronze (armoiries communales) sur la façade du collège.
Le Landeron : Plaque de bronze sous le porche du cimetière.
Lignières : Plaque de marbre sur la façade de l'Hôtel de Commune.

Dans certains cas, les communes ont fourni un gros effort financier afin de doter leur village de véritables œuvres d'art.

District de Boudry

Les conseils communaux décident d'ériger le souvenir durable à Boudry chef-lieu du district. Il s'agit d'une fontaine placée dans un bosquet, à l'extrémité Est de la pelouse bordant la route cantonale, près de la cour du collège. Elle est en pierre du pays et porte les écussons des quinze communes du district. Une plaque de bronze porte l'inscription suivante :

« Souvenir du centenaire de la République —
Les communes du district — 4 juillet 1948 »

Un cortège parti du haut de la ville conduit les participants autour de la fontaine où, par un temps splendide, se déroule une cérémonie à laquelle participent des milliers de personnes. La partie officielle est présidée par M. Marcel Courvoisier, de Boudry, qui donne successivement la parole à MM. Edmond Sunier, président du comité de district, Pierre Hess, président du Conseil communal de Boudry et Jean Humbert, conseiller d'Etat. La manifestation se termine par une agape dans le jardin public où les musiques de Colombier et Boudry donnent un concert très apprécié.

District du Val-de-Travers

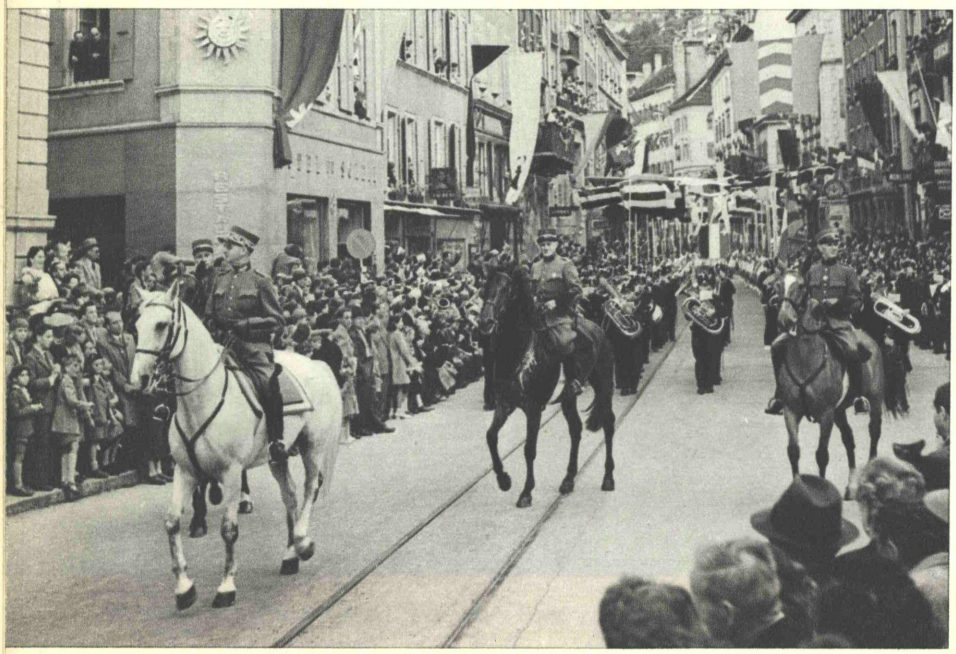
C'est à Môtiers, chef-lieu du district, que les onze communes du district décident de confier l'organisation de la manifestation du district. Une plaque de bronze est apposée sous les arcades de l'Hôtel de ville des six communes. Elle est l'œuvre d'un jeune artiste, M. André Montandon, de Fleurier, et porte l'inscription suivante :

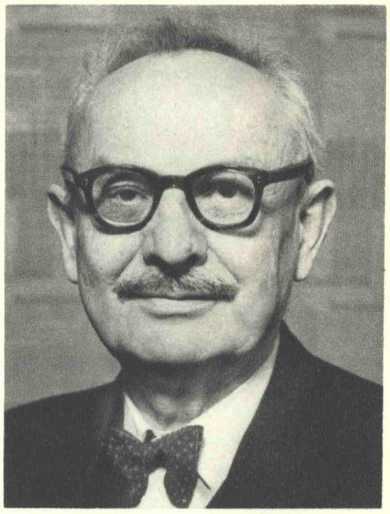
Hommage de reconnaissance à nos artisans de la
Révolution neuchâteloise — Les communes du Val-de-Travers



Scène du festival







M. ERNEST BÉGUIN
président du comité directeur du Centenaire



Le Conseil d'Etat

Le colonel commandant de corps
Jules Borel,
commandant du cortège

Le comité directeur du Centenaire

LE CORTÈGE OFFICIEL







Les conseillers fédéraux
Celio et Petitpierre

Délégués des Cantons

Le Grand Conseil neuchâtelois

Le préfet des Montagnes (à gauche)
et les autorités judiciaires
neuchâteloises







LE GÉNÉRAL GUISAN





Officiers supérieurs neuchâtelois

Les recteurs des universités suisses

Les délégués des sociétés neuchâteloises en Suisse

L'inauguration n'a pas lieu le 4 juillet, mais le 18 juillet. Le comité de district tient à faire défiler à la fête du district la participation du Val-de-Travers au cortège du centenaire du 12 juillet et le comité directeur accepte ce renvoi. Malgré un temps pluvieux, la manifestation connaît un beau succès puisque plus de 6000 personnes se réunissent à Môtiers. MM. les conseillers d'Etat Jean-Louis Barrelet et Pierre-Auguste Leuba, assistent à cette journée réussie en tous points.

District du Val-de-Ruz :

Pour marquer le centenaire de la République, les communes estiment de leur devoir de fournir un effort en faveur de l'hôpital de Landeyeux qui est l'hôpital du district. Une inscription figure dans le hall d'entrée de l'hôpital pour marquer la création d'un service de maternité.

La journée du 4 juillet est marquée par une grande réunion populaire organisée à la lisière du bois d'Engollon. Toute la population du vallon s'y retrouve avec enthousiasme et cette manifestation obtient le succès le plus complet. M. Charles Wuthier notaire, président du comité de district, et M. le conseiller d'Etat Pierre-Auguste Leuba prononcent des discours qui alternent avec les chants et les accents sonores des fanfares.

District du Locle :

La ville du Locle recevant le monument du Centenaire, le comité se borne à organiser une réunion de district à la Grande-Joux, manifestation destinée à grouper la population du district et à lui permettre de fraterniser dans le meilleur esprit. M. le conseiller d'Etat Edgar Renaud doit y prendre la parole au nom du gouvernement. Malheureusement, la pluie oblige le comité à renoncer à cette réunion sur un terrain détrempé et, à la première heure de la matinée, il doit annoncer la suppression de cette manifestation.

District de La Chaux-de-Fonds :

Le district renonce à une manifestation d'ensemble difficile à organiser.

A La Chaux-de-Fonds, la commune inaugure un monument sur la tombe de Fritz Courvoisier. Au cours de la cérémonie, prennent la parole

MM. Tell Jacot, président du comité de district, Gaston Schelling, président de la ville de La Chaux-de-Fonds, et Courvoisier, petit-fils de Fritz Courvoisier.

La commune des Planchettes appose, au mur de son collège, une plaque commémorative.

La commune de La Sagne marque le centenaire par un nouveau vitrail placé dans l'église.

10 juillet : les Neuchâtelois de l'étranger

Nous englobons cette journée au nombre des journées officielles car elle précède immédiatement les deux grandes dates des 11 et 12 juillet. D'autre part, elle a pris une ampleur qui n'était pas prévue mais qui, par la participation d'un conseiller fédéral et de deux ministres, a revêtu un caractère officiel qui lui a donné un éclat tout particulier.

Une propagande bien ordonnée a permis de faire connaître aux compatriotes établis dans les pays voisins et même au loin, dans d'autres continents, ce que prépare leur canton pour commémorer le premier centenaire de la République. L'appel ne reste pas sans écho. Le samedi 10 juillet, 370 compatriotes se trouvent réunis sur la place de la gare, à Neuchâtel, et en cortège, conduit par la Musique militaire, ils se rendent devant le Monument de la République. Ils y sont salués par M. Pierre-Auguste Leuba, conseiller d'Etat, qui conclut en ces termes :

« Chers compatriotes neuchâtelois, que ces journées de fête, que ce séjour au pays en liesse, que cette reprise de contact avec les lieux et les êtres qui vous sont chers soient, pour vous comme pour nous, un véritable enrichissement, et, par la suite, un lumineux souvenir. »

M. Etienne Lardy, ministre de Suisse en Belgique, se faisant l'interprète des invités, rend un vibrant hommage aux autorités et au pays. Rappelant les événements d'il y a un siècle, il ajoute : « Ceux qui ont vu les ruines de Belgique et de France frémissent à la pensée de ce qui serait arrivé si nous avions choisi la mauvaise route. C'est pourquoi notre gratitude, nos pensées émues vont aujourd'hui à ceux qui, par une initiative audacieuse, saisissant l'occasion propice, firent de nous, le 1er mars 1848, des Suisses, rien que des Suisses, et, par là, nous donnèrent pour toujours la démocratie et la liberté ».

Le Conseil d'Etat offre aux invités du peuple neuchâtelois un dîner de 400 couverts à la Rotonde, M. Max Petitpierre, conseiller fédéral, y participe. La bienvenue leur est souhaitée par M. Auguste Romang, président du comité des Neuchâtelois à l'étranger : « C'est vous, leur dit-il, qui faites aimer la Suisse

à l'étranger par votre loyalisme, par le travail opiniâtre, intelligent et honnête dont vous donnez l'exemple, par la fidélité de votre patriotisme ».

Un discours du chef du département politique fédéral est attendu avec impatience, aussi lorsque M. Petitpierre se lève pour prendre la parole, est-il salué par une ovation enthousiaste. L'orateur dit tout d'abord sa joie de se trouver à Neuchâtel au milieu de compatriotes de l'étranger venus célébrer avec ceux demeurés au pays le centenaire de la révolution de 1848. Il définit ensuite, en termes heureux, la patrie, en insistant sur les liens que crée la communauté entre hommes d'un même pays : « J'ai toujours considéré que la patrie n'est pas seulement un sol, un territoire ; elle est aussi une communauté vivante que forment entre eux les hommes attachés à une terre, qui a ses limites, son histoire. Ces hommes, à côté de leur destinée individuelle, sont liés par un destin commun, qui est celui de leur pays. Les uns, les plus nombreux sont restés et ont passé leur vie dans les paysages familiers qu'ils connaissent depuis leur enfance. D'autres sont partis, ils ont répondu à un appel du dehors, leur existence se déroule ailleurs, mais leur cœur est resté fidèle ; ils restent attachés malgré l'absence, souvent en pensée ils sont présents, et, dans les grandes occasions, ils reviennent. C'est pourquoi aujourd'hui vous êtes ici, venus de partout, et ces heures pures où l'on célèbre la patrie, où l'on se retourne vers le passé pour trouver en lui des raisons d'avoir foi en l'avenir, nous les passerons ensemble, ceux d'ici et ceux d'ailleurs, fraternellement réunis, formant ensemble un même peuple ».

M. Petitpierre dit aussi sa reconnaissance aux Neuchâtelois fixés à l'étranger qui ont su garder la mémoire de la terre natale, puis, évoquant ce qui s'est passé il y a cent ans, il déclare que la révolution de 1848 était nécessaire : « Le mérite des hommes qui l'ont faite est d'avoir été hardis dans leurs projets, d'avoir su saisir le moment opportun pour les réaliser, de s'être montrés décidés et audacieux dans l'action et modérés dans leur victoire. Le régime créé par la révolution a évolué au cours du siècle, mais sans que le cadre des institutions politiques se soit modifié, et, pendant cette période, le canton a connu une existence heureuse. Aujourd'hui encore il est prospère, mais qu'on ne s'y trompe pas, la prospérité matérielle est précaire, elle ne suffit pas à faire le bonheur d'un peuple : elle ne lui donne pas la force. Cette force, il la trouve dans la solidarité, qui est la forme supérieure et parfaite de la liberté, qui est la liberté elle-même mise au service du bien commun. Non pas l'assujettissement de l'individu à l'Etat, mais la libre et consciente acceptation par le citoyen de ses responsabilités envers les autres, sa volonté de contribuer avec eux à ce que la patrie — si modeste qu'elle soit, si étroites que soient ses frontières — soit forte, heureuse, et qu'il y règne la paix ».

Au chef du département politique fédéral succèdent M. René Gouzy, délégué du secrétariat des Suisses à l'étranger, M. Charles Redard, ministre de Suisse au Brésil, M. Paul de Perregaux, président de la Chambre suisse de commerce en France, M. Heimerdinger, de Londres, MM. Gindraux et Robert, de Bruxelles. M. Charles Piaget, venu de Lima, remet au Conseil d'Etat un magnifique plateau en argent de la part des Neuchâtelois fixés au Pérou. Tous les orateurs tiennent à remercier les organisateurs du centenaire et à apporter aux Neuchâtelois du pays l'hommage de leurs compatriotes de l'extérieur.

Venus de divers pays d'Europe, notamment de France, d'Angleterre, de Belgique, de Roumanie et de Turquie, venus d'autres continents, c'est-à-dire d'Amérique et d'Océanie, ceux qui expriment leurs sentiments patriotiques, de même que leurs nombreux accompagnants témoignent par leur présence de leur attachement au pays natal et de leur joie à participer au jubilé de la République. Aux autorités qui les reçoivent, auxquelles ils disent leur reconnaissance, ils associent la population entière du pays.

Nos compatriotes de l'étranger ont eu, au cours de l'après-midi du 10 juillet, par la visite de l'exposition, la satisfaction et le plaisir de reprendre contact avec leur canton et d'avoir sous les yeux, en un raccourci vivant et suggestif, une image de leur pays natal dans ses diverses activités : économiques, artistiques et culturelles. Cette manifestation revêt pour eux, comme pour chacun, le caractère d'un enseignement, et d'un acte de confiance dans les destinées de notre petit Etat.

11 juillet : aux Montagnes

Le Conseil d'Etat s'est réservé tout ce qui concerne le programme des journées des 11 et 12 juillet et n'a donc pas eu besoin de constituer un comité de réception, le chancelier d'Etat assurant la liaison avec le comité directeur.

Un train spécial parti de Neuchâtel amène tous les officiels et invités au Locle peu après 15 heures. Salués par les accents rythmés de la Musique militaire et de l'Union instrumentale, les participants forment le cortège au sud de la gare. Les cloches du moutier sonnent de 15 h. 20 à 15 h. 35 et à 15 h. 30 s'ébranle le cortège.

Derrière la bannière cantonale et le gouvernement, on salue la présence de M. Max Petitpierre, conseiller fédéral, du général Henri Guisan, de M. Albert Picot, président du Conseil national accompagné de M. le conseiller national Boner, de M. Gustave Wenk, vice-président du Conseil des Etats, qu'accom-



District de Boudry : la pêche

pagne M. le conseiller aux Etats Walter Ackermann, de M. Georges Leuch, président du Tribunal fédéral, auquel s'est joint M. Albert Rais, juge fédéral, de MM. Lauber et Prod'hom, juges au Tribunal fédéral des assurances, des colonels commandants de corps Louis de Montmollin et Jules Borel, des délégués des Etats confédérés avec leurs huissiers, des recteurs des universités suisses et de celle de Besançon, ainsi que de l'Ecole polytechnique fédérale, des ministres de Suisse à Bruxelles et à Rio de Janeiro, du préfet du département du Doubs, M. Louis Ottaviani, représentant le gouvernement français, du préfet de la Haute-Saône, des maires de Besançon, de Lons-le-Saunier, de Saint-Claude et d'autres.

Le canton est représenté par ses députés au Grand Conseil, les magistrats de l'ordre judiciaire, les délégués des communes accompagnant leur bannière, le comité directeur du centenaire et les divers comités spéciaux, les représentants des Eglises réformée, catholique romaine et catholique chrétienne. Les autorités du Locle sont également là au complet.

Le cortège, dont chaque groupe est conduit par un corps de musique, parcourt les principales rues de la ville entre deux haies de spectateurs vibrants et sympathiques. Il débouche sur la place du moutier, face au monument du centenaire, encore recouvert de voiles.

La cérémonie est ouverte peu après 16 heures par un morceau de la Musique militaire. Puis M. Ernest Béguin, président du comité directeur du centenaire, monte à la tribune. Evoquant le peuple unanime à proclamer à nouveau son attachement indéfectible à l'œuvre des libérateurs de 1848, à glorifier la persévérance des hommes de courage et de foi dont l'intrépidité a vaincu tous les obstacles, il déclare notamment :

Fruit d'une tradition aux lointaines origines, expression du dessein de renouveau d'un peuple éclairé, ouvert aux larges horizons, la révolution neuchâteloise de 1848, fut — l'inoubliable pièce historique du Cinquantenaire de 1848 l'a rappelé — le triomphe pacifique du droit, de la liberté, de la justice. Puis émancipée, devenue exclusivement suisse, la jeune République a eu le privilège de posséder, dès ses premiers pas, des conducteurs d'hommes ayant su la diriger avec maîtrise vers ses véritables destinées, dans les voies de la modération, de la tolérance, du progrès dans la solidarité, sur le chemin d'une sûre adaptation. Aussi, convenait-il que la grande commémoration dont nous nous réjouissons, soit le reflet, le symbole, des événements qui, dans tous les siècles, ont jalonné l'histoire de ce cher pays, le pays de Neuchâtel.

En associant étroitement les Montagnes neuchâteloises, à la célébration de 1848, avec ses épisodes annonciateurs d'un changement de régime, nous concrétisons une volonté commune : conserver pieusement le souvenir de ceux qui nous ont donné la République et nous ont fait entrer pour toujours dans la grande famille des Confédérés.

Dû au talent d'un jeune sculpteur de La Chaux-de-Fonds, Hubert Queloz, le monument du Centenaire exalte avec lyrisme l'idée de libération. Notre patrimoine d'art public sera enrichi d'un travail durable, de grande classe. Agissant au nom de l'Etat de Neuchâtel, le comité directeur du centenaire remet avec satisfaction, joie et confiance, à la ville du Locle, à ses autorités, à sa population, ce témoignage de gratitude à l'égard des artisans de notre indépendance, de l'incorporation définitive de Neuchâtel

à la Confédération suisse. Vivant hommage d'une République centenaire, ce monument attestera à perpétuité la résolution des Neuchâtelois d'être fidèles à la mémoire des fondateurs de leur liberté, de poursuivre leur action généreuse, féconde, jamais achevée, par la réalisation de conquêtes nouvelles, dans l'union de tous pour le bien de tous, avec l'affermissement de l'état moral et politique du Canton de Neuchâtel et de la Patrie Suisse.

Le monument est alors découvert par deux jeunes filles en costume neuchâtelois, avec écharpe vert-blanc-rouge, aux acclamations de l'assistance, cependant que la Chorale du Locle entonne l'hymne neuchâtelois.

Au président du comité du centenaire succède le président de la ville du Locle, M. René Fallet.

Au nom de la Mère commune des Montagnes, M. Fallet salue les autorités et les invités de l'Etat ainsi que les nombreux participants à la cérémonie, puis, après avoir rappelé les événements de la journée du 29 février 1848, il déclare, au nom de la ville du Locle et de sa population, recevoir avec joie, fierté, et reconnaissance le monument du centenaire de la République neuchâteloise. Il conclut par ces mots :

Le Locle, dans la vie de notre canton, joua un rôle de premier plan tant au point de vue politique, économique que social. Il y eut de tout temps des hommes prêts à travailler pour le bien de la collectivité de la cité et de notre patrie. Un pays libre doit apporter l'indépendance à chaque citoyen et doit lui permettre d'élever convenablement sa famille. Le citoyen, à son tour, a des devoirs à remplir. Il doit lutter contre son égoïsme et s'intéresser dans un esprit constructif à la chose publique. Conservons la situation privilégiée dont nous sommes bénéficiaires. Poursuivons notre œuvre de solidarité envers les autres peuples anéantis, ruinés, meurtris par les conséquences de cette terrible guerre. Restons unis et disciplinés. Travaillons à assurer la paix sociale et apportons à nos autorités l'aide nécessaire afin qu'elle assurent une existence normale et sociale à chacun.

Après un dernier morceau de l'Union instrumentale, la cérémonie prend fin, la foule s'écoule lentement tandis que les invités se rendent soit à l'Hôtel des Trois-Rois, soit à la salle Dixi pour le banquet officiel. Dans le premier de ces établissements, ils sont salués par M. Pierre-Auguste Leuba, au nom du Conseil d'Etat, et par M. Maurice Ponnaz, au nom des autorités communales. Dans le second, il appartient à M. Gaston Schelling, président de la ville de La Chaux-de-Fonds, de parler au nom de celle-ci et du Locle.

Le repas ne se prolonge pas car il faut se rendre à La Chaux-de-Fonds pour assister à la représentation officielle du festival de Jules Baillods : Pays *de Neuchâtel*. La représentation se déroule dans l'enthousiasme malgré la pluie et le froid qui n'est pas de saison !

Tôt après la fin de la représentation, un train spécial ramène les Neuchâtelois du bas au chef-lieu. Les invités venant d'autres cantons et de l'étranger passent la nuit dans les hôtels de La Chaux-de-Fonds, tandis que les journalistes sont logés à Chaumont.

La pluie tombe pendant toute la nuit...

Au petit matin, la pluie renonce à tomber. Le ciel est gris, mais il se découvre lentement et lorsque le cortège s'ébranle le soleil est aussi de la fête. Quelle surprise agréable en cette période pluvieuse !

La mise sur pied d'un cortège long de plus de trois kilomètres, comptant cinq mille participants, plus de 30 corps de musique, les innombrables démarches à faire pour provoquer les bonnes volontés, obtenir l'adhésion des sociétés, de groupements d'artistes, avec la multitude des mesures générales à prendre, la masse des questions de détail à régler pour constituer les nombreux groupes, leur procurer les costumes et les attributs indispensables, et assurer leur transport, placer, le moment venu, les participants et veiller à leur ravitaillement, s'occuper des invités, tout cela a exigé des organisateurs un travail précis et bien ordonné. Ils en furent récompensés par le succès du cortège auquel un public vibrant et sympathique ne ménagea pas les applaudissements.

Les spectateurs sont accourus nombreux ce lundi matin, un peu fiévreux, mais gais et contents par avance, venus de toutes les régions du canton, venus des cantons proches ou lointains. Les trains, ordinaires et spéciaux, remplis jusqu'aux marchepieds, ne cessent d'entrer en gare de Neuchâtel, cependant que, sans interruption, les tramways vident littéralement la banlieue au profit du chef-lieu. On utilise également le bateau à vapeur, l'automobile et l'autocar. Bref, on a estimé que cent mille personnes se trouvaient sur le parcours du cortège le 12 juillet. Est-il possible que chacun puisse trouver une place convenable ? Assurément pas, mais la nécessité rend ingénieux et, pour une fois, l'on oublie le respect dû à la propriété d'autrui. Que d'enfants, que d'adultes, hommes et femmes, ont pénétré chez le voisin, se sont installés sur les murs ou dans tout autre endroit propice dans l'espoir de ne rien manquer du défilé. On n'a même pas reculé devant l'escalade d'une voiture de tramways à l'arrêt. Cette foule compacte, massée sur les trottoirs, devant les vitrines des magasins, sur les bornes et les murs, aux fenêtres, aux balcons et aux terrasses des maisons, sinon sur les toits, offrait au figurant du cortège un spectacle qui ne manquait pas de grandeur.

Le cortège se forme devant la gare, trop lentement au gré du public, qui attend avec impatience le coup de canon annonciateur du départ. Enfin le cortège s'ébranle sous la conduite du colonel commandant de corps Jules Borel. Tel un long serpent, il va dérouler ses anneaux dans les rues de la ville, soulevant les acclamations ou les rires d'un public enthousiaste, offrant un coup d'œil varié, riche de couleurs, d'imprévu et d'ingéniosité, évocateur du passé, illustrateur du temps présent, annonciateur de l'avenir. Devant la foule des spectateurs

et tout au long du parcours, des enfants ont été placés. Porteurs de drapeaux vert-blanc-rouge avec les deux dates 1848-1948, ils encadrent d'un double cordon frais et clair la longue théorie des participants. La trouvaille est appréciée et l'effet des plus heureux. La vivacité des enfants, le chatoiement des couleurs ne tardent pas à entraîner le public à manifester son allégresse.

Trois groupes composent le cortège. Le premier est celui des « officiels », c'est-à-dire des représentants des autorités cantonales et fédérales, des invités et des représentants de différents corps constitués. Ce sont, dans l'ensemble, les mêmes personnes qui se trouvaient au Locle la veille. Il faut toutefois signaler que quelques personnages de marque sont venus les rejoindre, ainsi M. Enrico Celio, président de la Confédération suisse, et Mgr Charrière, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg. Le groupe s'ouvre par un énorme dais multicolore formé des drapeaux des 62 communes du canton, que portent les estafettes du 1er mars. Prélude heureux et prometteur d'un spectacle vivement attendu. Après les emblèmes communaux viennent un écu neuchâtelois et le drapeau fédéral. La bannière cantonale se trouve à la place d'honneur. Elle est immédiatement suivie du Conseil d'Etat, puis des délégations des autorités civiles et judiciaires de la Confédération, auxquels succèdent les représentants des cantons avec leurs huissiers. Les 24 Etats confédérés ont répondu à l'invitation. Le Grand Conseil les suit, puis défilent les officiers supérieurs du canton, les recteurs des Universités, les délégués des sociétés neuchâteloises en Suisse, et pour terminer les comités d'organisation.

On acclame le gouvernement cantonal, on fait une ovation aux deux conseillers fédéraux, M. Celio président, et M. Petitpierre. Tous ont fort à faire à répondre aux applaudissements de la foule.

Dans le deuxième groupe, consacré au passé, on a tenu à faire revivre quelques périodes particulièrement marquantes de la vie du pays. Lié par des traités de combourgeoisie aux quatre villes de Berne, de Soleure, de Fribourg et de Lucerne, le comte et le peuple de Neuchâtel ne pouvaient rester indifférents aux entreprises de l'étranger menaçant l'existence du Corps helvétique. C'est ainsi que des contingents neuchâtelois participèrent aux batailles de Saint-Jacques sur la Birse, de Grandson, de Morat et de Dornach. Au temps des guerres de Bourgogne, des pillards venus de l'autre côté du Doubs furent assez hardis pour s'avancer jusqu'au Locle et faire main basse sur un butin abondant. Ils profitaient de l'absence des hommes occupés aux champs, mais ils avaient compté sans les femmes, sans la Marianne du Crêt-Vaillant surtout, et sans le taureau qu'elle lâcha à leurs trousses.

Plus près de nous, lors de la Révolution française, la population des Montagnes s'agita sous l'influence des idées nouvelles. On planta des arbres de

QUELQUES GROUPES DU CORTÈGE







La participation des Neuchâtelois aux batailles suisses

Tambours de Travers



La Marianne du Crêt-Vaillant









Rétrospectives militaires





Fritz Courvoisier du Centenaire

Groupe de Républicains

L'arbre de la liberté





Le Landeron : Vase du Centenaire



Vieux pressoir



Les moissonneurs (Val-de-Ruz)



Les cavistes (fanfares de Cressier, le Landeron et Lignières)

liberté, on dansa la Carmagnole. Puis le calme revint, non sans laisser au cœur des Montagnons l'ardent désir de voir leur petite patrie secouer l'autorité du roi de Prusse. Ce désir devint une réalité le 1er mars 1848, après la descente des patriotes des Montagnes sur Neuchâtel. Un soubresaut des royalistes en 1856 n'eut pas de lendemain. La prompte réaction des républicains eut tôt fait de réprimer cette tentative de soulèvement. Partout en Suisse, on applaudit à l'énergie patriotique des Neuchâtelois, à la vigueur de leurs sentiments. Des cadeaux et des félicitations leur parvinrent des cantons voisins, des délégations accoururent à Neuchâtel, venues, avec bannières, de Fribourg, du canton de Vaud et de Genève. Cette manifestation spontanée de solidarité a pris nom de « Journée des drapeaux ». En un certain sens, on peut dire qu'elle a mis le point final à l'histoire héroïque du pays.

Ces diverses étapes de la vie neuchâteloise ont fait l'objet de beaux ensembles costumés ; guerriers couverts d'armure, femmes du peuple dansant devant l'arbre de liberté, patriotes sous la conduite de Fritz Courvoisier, notamment. Ils ont conquis d'emblée le public qui n'a pas été avare de ses marques d'approbation.

La déroute des pillards bourguignons aurait mérité qu'on la rappelât par un taureau puissant, bien vivant. L'envie n'en a pas manqué aux Loclois, mais il parut plus sage de ne pas s'exposer aux sautes d'humeur de la bête.

On l'a remplacé par son effigie en carton pâte. Ce fut tout de même une réussite, tant cet animal, tout en force, prêt à s'élancer, devait ressembler à son ancêtre des guerres de Bourgogne. L'admiration des spectateurs ne lui fit pas défaut. Plus long, plus nuancé, plus varié, plus près de nous aussi, le groupe consacré à la vie du pays attire tous les regards, provoque l'intérêt et la curiosité. Les uns après les autres, les districts défilent, montrant en de multiples et suggestifs tableaux l'activité de leurs habitants. Il est ouvert par les étendards des chefs-lieux de districts, puis dans la partie réservée à chacun de ceux-ci, défilent en tête, les bannières communales que suivent les autorités locales et le comité de district.

Voici celui de Neuchâtel, où l'on se livre à l'encavage de la vendange, à la conservation du vin ; on y chasse, on y fabrique du chocolat, sans oublier que l'enseignement public est très développé au chef-lieu.

Dans le district de Boudry, la vigne et ses divers travaux sont à l'honneur. On n'ignore pas ce que représente la pêche pour les villages du littoral, on sait aussi que l'on y cultive le tabac et la cerise.

Le Val-de-Travers se livre à la métallurgie, il travaille et transporte le bois, il creuse des mines car son sol recèle de l'asphalte et du ciment ; il

est parcouru par une rivière dont on utilise la force hydraulique pour produire l'électricité.

Au Val-de-Ruz, région agricole par excellence, on a magnifié la culture du sol avec ses saisons et ses travaux variés.

Les deux districts de la Montagne se sont unis sous le signe de l'horlogerie. Ne lui doivent-ils pas leur prospérité ? Aussi feront-ils défiler devant un public curieux, amusé ou interrogateur, l'horlogerie sous le signe des astres, avec ses astronomes, premiers témoins du temps, arpenteurs du ciel, aux bonnets pointus et à la longue chevelure ; les horlogers en visière, le char de l'écliptique portant les signes du zodiaque. Voisine de l'horlogerie, une fée à longue traine, suivie de techniciens et de produits terminés : modèles, pièces fondues, creusets, presses à colonnes, à étampage ; pièces d'usinage ; engrenages, fraises, cames, etc.

Le Locle et La Chaux-de-Fonds ne sont pas toute la Montagne. On cultive aussi la terre, on y élève du bétail, on y fabrique du fromage, on y exploite la tourbe. On ne pouvait ignorer ces activités au cortège. Et dans les vastes pâturages paisibles, parsemés de hautes gentianes, voisinant avec les pives tombées des sapins, fleurissent au printemps la perce-neige, la gentiane bleue, la fritillaire, auxquelles succédera la délicieuse fraise des bois. Ces fleurs du Jura, ces activités, autant de sujets à évoquer en des tableaux charmants et frais.

Le cortège a défilé sous les yeux charmés, disons même émerveillés du public, déroulant en un tableau magnifique, somptueux, sévère parfois, pittoresque souvent, le présent et le passé du pays, illustrant sous une forme suggestive les occupations multiples des habitants du canton, sur le sol, à l'atelier ou à l'usine, cultivant la vigne ou le blé, et fabriquant des objets de luxe et de haute précision. Pour le tisser, il a fallu un enthousiasme juvénile, la foi dans la réussite et un labeur acharné. Les uns et les autres n'ont pas manqué à nos populations.

Le cortège aboutit à la place Alexis-Marie-Piaget, en face du monument de la République.

La foule innombrable donne l'impression d'une mer de têtes qui s'étale jusqu'au fond de la place Numa-Droz. Elle attend l'ultime phase de la commémoration du centenaire, les discours des représentants autorisés du Conseil d'Etat et de la Confédération.

Cette cérémonie finale est d'une émouvante sobriété, La musique Les Armes-Réunies joue la Marche du centenaire, de Reichel, puis M. Camille Brandt, président du Conseil d'Etat, monte à la tribune. Son discours a la teneur suivante :

Monsieur le président de la Confédération,
Monsieur le conseiller fédéral,
Messieurs les représentants des Chambres fédérales,
Messieurs les représentants des autorités judiciaires fédérales,
Messieurs les représentants des Etats confédérés,
Messieurs les invités,
Mesdames et Messieurs,
Chers concitoyens,

A vous tous, qui êtes accourus à Neuchâtel afin de partager notre joie, je souhaite, au nom des autorités de la République et Canton de Neuchâtel, la plus chaleureuse bienvenue.

Mon salut s'adresse en particulier aux citoyens de notre canton qui résident dans d'autres régions du pays ou à l'étranger et qui sont venus aujourd'hui pour témoigner leur attachement à leur petite patrie.

Le peuple neuchâtelois est ici réuni en une foule innombrable pour célébrer, par une fête empreinte de dignité et de ferveur, le premier centenaire de l'événement le plus marquant de son histoire.

En 1898, il y a 50 ans presque jour pour jour, la population de notre canton, rassemblée en ce même lieu, avait déjà, d'un cœur unanime, témoigné sa reconnaissance aux hommes de 1848 et affirmé sa volonté de continuer leur œuvre.

La manifestation de 1898, celle d'aujourd'hui, sont la preuve que les républiques ne sont pas toujours ingrates envers leurs grands hommes.

*

Mais si nos pensées vont tout naturellement aux révolutionnaires victorieux de 1848, nous devons leur associer, dans notre gratitude, leurs précurseurs malheureux. Inclinons-nous avec émotion devant le souvenir des martyrs de 1831 : Constant Bourquin, Roessinger, Petitpierre, Auguste Bille et tant d'autres patriotes qui connurent la prison ou l'exil pour avoir voulu libérer leur pays de la domination d'un prince étranger.

L'histoire nous enseigne que, dans la vie des peuples comme dans celle des individus, les victoires sont souvent le résultat de milliers d'humbles sacrifices et d'échecs successifs. 1848 est le fruit de 1831 et de toute la période d'agitation révolutionnaire de la première moitié du XIX^e siècle.

Car l'idée de liberté avait pris racine, depuis longtemps déjà, dans le pays de Neuchâtel. Le souffle de la France qui tant de fois au cours de l'histoire a allumé au cœur des opprimés la flamme de l'espérance, avait passé sur notre peuple. Chez nous aussi, 1789 avait vu s'élever des arbres de la liberté. Et c'est encore la France qui, en février 1848, sonna pour les patriotes neuchâtelois, le signal de l'action. Mais le mouvement insurrectionnel devait connaître une fortune diverse dans les deux pays voisins.

A Paris, la révolution de février était trois mois plus tard née dans le sang et aboutissait en 1851 à la dictature bonapartiste.

Chez nous, un régime stable s'instaura, qui ne fit que s'affermir au cours des années. Et si notre révolution se fit sans effusion de sang, elle n'en changea pas moins pour toujours le cours de nos destinées. Tant il est vrai qu'il ne faut pas mesurer l'importance d'un fait historique aux hécatombes qu'il engendre.

*

A quoi la révolution neuchâteloise du 1^er mars 1848 doit-elle son succès ?

Elle le doit d'abord au désintéressement de ceux qui l'ont conduite. Les chefs révolutionnaires, qui pensaient avoir « tout à perdre et rien à gagner » à leur entreprise, n'ont jamais caressé l'ambition du pouvoir personnel.

A ce seul titre déjà, Alexis-Marie Piaget, Fritz Courvoisier, Ami Girard, Henri Grandjean, Louis Brandt-Stauffer, doivent être salués comme nos héros.

Car ces hommes — c'est là le second gage du succès de leur entreprise — avaient une foi inébranlable dans le régime républicain.

Ce n'est pas par un hasard si les constituants de 1848, ont appelé « République et Canton de Neuchâtel » l'Etat auquel ils donnaient sa loi fondamentale.

Les « immortels principes » de la Révolution française avaient fortement marqué de leur empreinte l'âme des hommes de 1848. Ces industriels, ces avocats, ces ouvriers qui assurèrent les premiers pas de la jeune République, lui donnèrent tout de suite un souffle généreux, un visage audacieux et même une allure quelque peu jacobine. Et l'on est saisi d'admiration, cent ans plus tard, devant la hardiesse des conceptions politiques et sociales d'Alexis-Marie Piaget et de ses amis.

Enfin et surtout, les révolutionnaires ont su engager l'Etat qu'ils venaient de libérer dans la seule voie qui assurât sa perennité, celle du rattachement complet à la Confédération. C'est là le miracle de notre Révolution, c'est ce qui a fait sa force et sa durée. « Nous voulons être Suisses et rien que Suisses », telle était l'idée maîtresse de la Révolution. Ce fut encore ce que proclamaient les 8000 républicains réunis à Valangin en 1854 pour manifester contre les royalistes séparatistes.

Au reste, en liant le sort de notre canton à celui de la Confédération, les hommes de 1848 n'ont fait que consacrer les données de l'histoire.

La position géographique de notre région, ses frontières naturelles, la manière de vivre et de penser de sa population, l'amitié séculaire qui l'unissait aux cantons helvétiques, tout montrait que notre destin devait se confondre avec celui de la Suisse.

Les avantages que le pays de Neuchâtel a tirés de son incorporation à la Confédération ne sont plus à compter. L'extraordinaire développement économique de notre canton après 1848, le maintien de son intégrité au travers des périodes troublées qui ont suivi, sont autant de titres à notre reconnaissance éternelle envers la mère-patrie.

Nul de nous ne le conteste, nous avons contracté à l'égard de la Confédération une dette de gratitude imprescriptible. Nous avons déjà su et nous saurons encore la reconnaître en lui prouvant notre attachement par nos actes.

Mais, nous sommes en droit de le dire avec quelque fierté, les bienfaits que nous a valus notre alliance avec les autres cantons ne sont pas sans contrepartie.

Cette maladie infantile qu'a été pour la jeune République neuchâteloise la tentative de contre-révolution de 1856 a eu de profondes répercussions sur le plan fédéral. Comme une famille unie se groupe autour de son dernier enfant que la maladie risque d'emporter, tous les Etats confédérés se levèrent comme un seul homme afin de défendre notre patrie contre les exigences du Roi de Prusse.

Devant la menace de l'étranger, la Confédération a manifesté sa volonté d'indépendance. En dépit des dissensions de l'époque du Sonderbund, le sentiment de solidarité entre les cantons s'est fait jour avec force.

L'occupation des frontières, la marche de l'armée suisse sur le Rhin, en décembre 1856 ont été la mise à l'épreuve du nouvel Etat fédératif, la prise de conscience de son unité. A ce moment-là, la Suisse de 1848 s'est révélée à elle-même.

*

Dès lors notre évolution a été liée étroitement à celle du pays. De même que la Constitution fédérale apporta au pays tout entier la base sur laquelle un Etat politique et économique nouveau s'élabora sagement et sans trop de heurts, de même notre Constitution républicaine donna aux Neuchâtelois des libertés civiques nouvelles et leur permit d'adapter leur économie aux exigences modernes.

Avec nos Confédérés, nous avons traversé des années prospères et des années difficiles. Aux sombres heures de 1914 et de 1939, alors que notre pays semblait devoir être emporté comme un fétu de paille dans la tourmente universelle, les soldats neuchâtelois, mêlés fraternellement à ceux de toutes les régions de la Suisse, ont gardé nos frontières.

Et maintenant, en cette période de convalescence où lentement l'humanité s'achemine vers un état de paix qui paraît encore singulièrement précaire, le peuple neuchâtelois garde sa confiance filiale dans les destinées du pays suisse, dont il continuera à partager les soucis et les espoirs. N'avons-nous pas, entre autres liens avec la Confédération, l'honneur de voir confier depuis quatre ans les affaires étrangères de notre pays à l'un des plus distingués de nos concitoyens, Monsieur Max Petitpierre, qui dirige ce département avec une autorité universellement reconnue ?



Le taureau du Crêt-Vaillant

Neuchâtelois,
Neuchâteloises,

Nous avons à nous interroger, hommes et femmes de 1948, en cette journée de fête. Nous avons à nous demander comment nous pouvons, par nos actes et par toute notre vie, témoigner notre fidélité et notre reconnaissance à ceux qui fondèrent la République.

Notre petit pays n'a pas, n'aura jamais d'ambition territoriale et nous ne concevons pas que la grandeur de notre patrie doive résider dans l'étendue de son territoire. Pour reprendre l'image du poète, si nous voulons grandir, c'est vers le ciel et les sommets.

Montesquieu disait : « La vertu, dans une république, est une chose très simple : c'est l'amour de la République ; c'est un sentiment et non une suite de connaissances ; le dernier homme de l'Etat peut avoir ce sentiment comme le premier ».

Il disait aussi : « L'amour de la République, dans une démocratie, est celui de la démocratie ; l'amour de la démocratie est celui de l'égalité ».

*Ce que les hommes du XVIII*e *siècle appelaient avec un peu d'emphase la vertu, nous le dénommons plus simplement le sentiment du devoir et le vrai patriotisme.*

Sur le terrain politique, nous avons le devoir de veiller jalousement à respecter les droits sacrés de la personnalité humaine, d'étendre la notion des droits politiques, non encore appliqués intégralement dans notre pays. Nous devons continuer à poser en principe que le choc des idées et la grande diversité des opinions politiques pourront toujours s'exprimer librement.

Nous tournant vers la jeunesse, vers nos adolescents, vers nos enfants, ces hommes de demain, nous devons non seulement leur témoigner notre amour, mais aussi notre compréhension. Nous devons préparer à la jeune génération une place dans la direction des affaires de la République et admettre que ses idées ne soient pas toujours conformes aux nôtres.

Dans la vie économique et sociale, ceux de nos concitoyens qui sont favorisés par le sort devront continuer à faire joyeusement les sacrifices qu'exige la solidarité envers les classes économiquement les plus faibles. L'Etat lui-même devra donner le meilleur de ses forces et de sa sollicitude à garantir un minimum d'existence à ceux que le sort a privés des moyens de l'assurer par leurs propres forces. C'est ainsi que nous aurons le mieux pratiqué la vertu, prouvé notre amour de la République, témoigné notre attachement à la patrie suisse.

Chère terre neuchâteloise, nous aimons ton visage familier, si harmonieux dans sa diversité. Terre hospitalière où tant de milliers de nos ancêtres reposent et sont retournés en ton sein après avoir apporté leur effort pour que tu vives, nous voulons continuer à te servir de notre mieux. Nous voulons, nous aussi, à l'image des héros de 1848, apporter notre pierre à l'édifice. Nous voulons tout faire, Pays de Neuchâtel, Canton de la Confédération suisse, pour que tu continues à être une patrie où il fait bon vivre.

Vive la République et Canton de Neuchâtel,
Vive la Suisse, notre Patrie !

Ces fortes paroles sont saluées par de chaleureux applaudissements, tandis que l'Union instrumentale exécute l'hymne neuchâtelois, repris en chœur par toute l'assistance.

De nouvelles acclamations saluent M. Enrico Celio à la tribune. Voici le texte du discours du président de la Confédération, auquel les applaudissements ne sont pas ménagés.

Autorités fédérales et cantonales,
Chers concitoyens,

Il n'y a pas très longtemps encore qu'on reprochait au Conseil fédéral de s'isoler du peuple suisse en se cantonnant sous la coupole bernoise ; aujourd'hui, d'aucuns lui font grief de la quitter trop fréquemment pour maintenir avec le peuple des contacts plus directs ! Je ne sais pas ce qu'il y avait alors,

ou ce qu'il y a aujourd'hui de juste ou d'arbitraire dans ces appréciations extrêmes. Ce que je puis déclarer, en revanche, c'est que me trouver aujourd'hui avec le peuple et les autorités du canton de Neuchâtel pour célébrer avec eux une des dates les plus sacrées de leur histoire est pour moi, Président de la Confédération, une des joies et un des devoirs les plus purs et les plus virils.

Pays d'harmonie et de contrastes, que celui de Neuchâtel, avec sa capitale où les témoignages d'austérité du passé se fondent et se confondent avec ceux plus accueillants du présent; avec ses vignes au bord de l'eau, ses campagnes de la Béroche, sa colline de Vaumarcus, ses forêts aussi. — La Chaux-de-Fonds, Le Locle, jusqu'à cette Sagne, jusqu'à cette Brévine où les rigueurs de l'hiver n'ont pas éloigné l'indigène; Val-de-Travers, rude, opiniâtre, industrieux; Val-de-Ruz aux délicieuses églises de Valangin et d'Engollon! Je t'ai vu, pays de Neuchâtel, lors de mes inspections officielles ou lors de mes visites de pélerin solitaire. Et je suis heureux de pouvoir te dire aujourd'hui ce que je pensais alors en te parcourant. Si, en 1848, la terre et les habitants de Neuchâtel ne s'étaient pas donné librement, complètement, définitivement à la Confédération suisse, grâce à l'esprit de décision de Fritz Courvoisier, d'Ami Girard, d'Alexis-Marie Piaget, celle-ci aurait été privée d'un bien précieux et indispensable pour achever l'œuvre de son unité politique, et le canton de Neuchâtel de son côté aurait été privé lui aussi de la jouissance de l'égalité parfaite avec tous les autres cantons confédérés.

Et il me plaît à cette heure de mettre en évidence un des apports particulièrement heureux que l'indépendance de Neuchâtel a donné à l'Etat fédératif suisse issu de la constitution fédérale de 1848: de sa propre initiative, Neuchâtel en cette même année a pu faire disparaître l'anachronisme de son allégeance au roi de Prusse et de son appartenance à la Confédération suisse. Ce faisant, il a anticipé et illustré un des principes fondamentaux du nouveau droit constitutionnel suisse d'après lequel les cantons n'auraient pu maintenir ou conclure des alliances politiques et des capitulations militaires avec des puissances étrangères. Ayant rompu le dernier et mince fil qui le retenait encore au dehors, Neuchâtel proclamait et mettait solennellement en pratique cet aphorisme politique que nul pays, même ceux qui font partie d'un Etat fédératif, ne peut être vraiment libre et indépendant, tant qu'il est politiquement attaché, ne fut-ce que par des liens purement formels, à une influence étrangère.

C'est pourquoi la célébration de cet événement dépasse de beaucoup les frontières de votre canton, pour s'insérer dans les fêtes du centenaire de la Charte fédérale de 1848, qui fait de la Suisse ce petit Etat privilégié que d'autres nations plus grandes et plus puissantes respectent et admirent.

La Suisse, dégagée depuis 1848 de toute alliance secrète ou publique avec des puissances étrangères, en a-t-elle souffert dans son évolution d'Etat moderne ? Nullement, elle a au contraire réalisé des progrès qui l'ont placée et la maintiennent à un niveau élevé dans tous les domaines de la culture et de l'économie. Quel autre exemple plus frappant ne pourrais-je citer que celui que vous avez donné vous-mêmes, Neuchâtelois, par la renommée de vos instituts scolaires, par la création et le développement de vos nombreuses industries, par la pléiade de vos artistes dont les noms ont un écho au-delà de votre canton, au-delà de la Suisse même ? Les Pourtalès, les Pury, les Girardet, les Calame, les Robert, les Daniel Jean-Richard — et je ne cite, vous le voyez bien, que ceux qui ont franchi les limites de vos frontières — ne sont-ils pas le témoignage vivant des possibilités qu'un petit pays a de s'affirmer victorieusement dans toute activité humaine, en dehors de toute alliance politique ou militaire ? Ce qui est vrai pour vous, l'est aussi, sous divers aspects, pour tous les autres cantons suisses. Notre pays, vu en remontant le cours de ce dernier siècle est presque méconnaissable, grâce aux progrès qu'il a réalisés. Et il en est ainsi non seulement à l'intérieur, mais sur le plan international aussi: la Suisse, en effet, n'a jamais entretenu de meilleures relations avec l'extérieur sinon depuis qu'elle a suivi et poursuivi une règle politique et diplomatique de neutralité loyale, dont le corollaire de son indépendance est sa défense nationale, et son complément, la charité.

Permettez-moi alors, puisque je me trouve dans son canton, de vous dire combien l'exécutif fédéral apprécie et seconde les efforts de M. le Conseiller fédéral Max Petitpierre pour que cette règle, éprouvée par un siècle, continue. Votre éminent concitoyen, digne successeur des conseillers fédéraux que vous avez donnés au pays, a su, par son cœur et par son talent, non seulement garder, mais développer, dans une des périodes les plus délicates et les plus complexes de l'histoire, les relations de la Suisse avec tous les autres Etats. Honneur à lui et à son canton !

Mais n'oublions toutefois jamais que la force de résistance d'un pays à l'intérieur, de son prestige à l'extérieur ne relève, en tout cas pas dans une mesure prépondérante, des qualités personnelles de ceux

qui le gouvernent, ni même de la vertu de ses lois, mais de la somme des valeurs morales et civiques constantes de son peuple. Dans un petit Etat, à régime fédéraliste et démocratique comme le nôtre, plus qu'ailleurs. En Suisse, chaque citoyen et chaque parti possèdent tant de liberté, qu'elle leur suffit pour influencer le cours de la vie publique. Dès lors, tout relâchement comme tout abus de cette liberté pourraient lui être fatal. Dans notre pays, bien que chaque canton soit un élément indépendant de l'Etat fédératif, il lui est toutefois si intimement lié que l'un ne saurait ni agir, ni vivre sans l'autre. Dès lors, tout affaiblissement de l'indépendance des cantons ainsi que toute atteinte aux liens fédératifs pourraient compromettre la cohésion et le destin du pays tout entier. Enfin, la coexistence de confessions diverses confère à notre patrie un privilège et une servitude : privilège bienfaisant lorsque les croyants de l'une ou l'autre confession se respectent au nom du Divin Père commun ; servitude néfaste lorsque l'intolérance religieuse se glisse entre eux. Savoir se comprendre et s'estimer, même là où se rencontrent des professions de foi différentes, c'est rejoindre une forme supérieure d'éducation politique.

Tout ceci est plus facile à énoncer qu'à réaliser, car être Suisses dans la plénitude du terme, cela présuppose un effort continu de conciliation, d'ordre et d'équilibre. Et si parmi les objets, petits et précieux, qui tombent quotidiennement sous nos yeux, il en est un qui peut être choisi comme symbole de la structure helvétique, aucun, me semble-t-il ne s'y prête mieux que la montre dont vous êtes, Neuchâtelois, les maîtres experts et imbattus. Petit mécanisme, la montre, formé d'innombrables petites choses dont aucune n'a en soi un grand prix, aucune pourtant n'est superflue. Petites choses qui dispersées, donnent l'image de l'inertie et du chaos, réunies, le miracle de la mesure du temps. Ce petit objet est vraiment le symbole de ce qu'a été et de ce que doit rester la Suisse, pour son bien et pour son honneur, un instrument, politique et moral, de précision et d'harmonie.

La cérémonie se termine sur l'hymne national chanté par la foule émue et recueillie, avec le concours des musiques militaires.

La masse des participants se disloque lentement, tandis que les invités se rendent au restaurant de l'exposition ou à celui de la Rotonde. Dans le premier de ces établissements, quelques discours sont encore prononcés, par M. Albert Picot, président du Conseil national, par M. G. Wenk, vice-président du Conseil des Etats, et par M. Louis Ottaviani, préfet du Doubs, parlant au nom du gouvernement français.

Ils mettent fin à la partie officielle.

Les invités visitent ensuite avec intérêt l'exposition avant de se retrouver à 17 h. 30 au restaurant de celle-ci pour prendre officiellement congé dans une atmosphère fort sympathique qui met un brillant point final à ces journées. Et la soirée se termine dans les rues du village neuchâtelois.

Le comité des transports peut annoncer que les chemins de fer, qui ont organisé 48 trains spéciaux, ont transporté 35 000 personnes, les bateaux à vapeur 600 et les tramways 40 000.

Les journées officielles du centenaire sont terminées. Elles ont marqué dignement le jubilé de 1848 et laissent à tous ceux qui les ont vécues un lumineux souvenir.

LE TIR CANTONAL DU CENTENAIRE

Le Tir Cantonal du Centenaire se déroula sous la pluie du 9 au 19 juillet 1948, au Stand de Tir de La Chaux-de-Fonds, aux Eplatures.

Dans notre pays, tout enfant naît soldat, dit-on. Le Neuchâtelois du vingtième siècle veut-il absolument participer à cette définition, nous n'en voudrions pas jurer, mais il est certain qu'il tient le noble sport du tir en très haute estime. Exercice qui exige une patience exemplaire, une ténacité à toute épreuve, de l'intelligence enfin, une absolue maîtrise de soi, du caractère : c'est donc un art, une science et une morale ! On n'est bon tireur qu'à force d'efforts et aussi de sacrifices, les chevaliers du guidon le savent bien !

Aussi les fêtes de tir que sont les tirs cantonaux — après le tir fédéral, bien entendu, à tout seigneur tout honneur ! — voient-elles arriver l'un après l'autre toutes les « vedettes » du pays, qui y sont cordialement invitées, alors que les « Journées cantonales de tir » sont en général réservées aux tireurs du canton. Le Pays de Neuchâtel, malgré le désir qu'il en a, ne peut organiser souvent de si importantes manifestations, qui exigent d'assez gros capitaux, des pavillons de prix somptueux, et un état-major de spécialistes qu'on ne peut mobiliser à tout coup dans un Etat à densité de population relativement faible. Vaud, Berne, Zurich se lancent plus souvent dans la bagarre, pour le plus grand plaisir des tireurs, et pour le meilleur renom du pays, qui peut ainsi déceler les talents à envoyer à l'étranger illustrer ce sport national suisse par excellence.

Les quatre derniers tirs cantonaux neuchâtelois avaient eu lieu en 1886 à La Chaux-de-Fonds, en 1902 à Fleurier, en 1913 à La Chaux-de-Fonds, en 1926 à Neuchâtel. Il fallait bien qu'il y en eût un pour les fêtes du Centenaire de la République, et s'il ne fut pas admis dans les festivités officielles du Centenaire, il bénéficia de tout l'appui moral de la République jubilaire ! C'est là aussi que nos tireurs neuchâtelois et suisses peuvent obtenir la médaille de maîtrise cantonale, et ceux qui les collectionnent (le suprême honneur de posséder celles des vingt-cinq Etats confédérés !) ne voudraient en aucun cas manquer un tir cantonal.

L'on conçoit bien qu'il faut, surtout à l'heure actuelle, posséder des installations nombreuses et parfaitement au point, et un stand permettant de recevoir plusieurs milliers de tireurs ; pour faire acte de candidature, seules les places de Neuchâtel (au Mail) et de La Chaux-de-Fonds (Les Eplatures) le pouvaient. C'est l'ancienne et glorieuse Société de Tir des Armes-Réunies, de La Chaux-de-Fonds, à qui la République doit beaucoup, avant et après 1848,



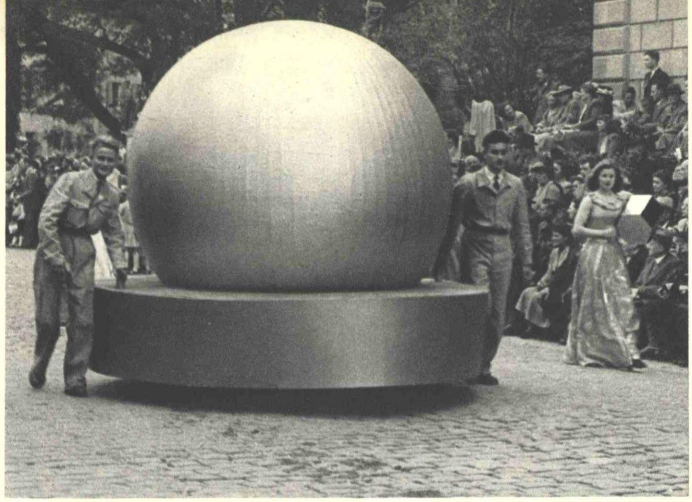




La mécanique : les techniciens-dessinateurs

Le transport des bois

Cérès, déesse de l'agriculture







Le roulement à billes

Le bétail

Usinage

qui s'avisa de fêter le Centenaire de « sa » révolution de la meilleure manière qui convenait à sa nature : en organisant le « Tir cantonal du Centenaire ». Le 6 février 1946, le 20 février et le 20 mars, des assemblées eurent lieu, groupant d'abord le Comité des Armes-Réunies, puis les diverses sociétés de tir de la Métropole horlogère, les autorités cantonales et communales, les représentants des sociétés locales et un certain nombre de personnalités, enfin tous les membres des Armes-Réunies, qui acceptèrent d'enthousiasme la proposition du comité. Le 7 avril, d'un mouvement unanime, l'assemblée des délégués de la Société cantonale neuchâteloise de tir, réunie à Auvernier, donna l'autorisation sollicitée par les Chaux-de-Fonniers.

UN HONNEUR MÉRITÉ

Un noble passé s'il en fût, que celui de la Société de Tir « Les Armes-Réunies » ! Et qui doit demeurer mémorable ! Jugez plutôt la description que nous en fait le rédacteur en chef de *L'Impartial*, M. Paul Bourquin, dans le numéro spécial consacré à notre tir par ce quotidien, le 9 juillet 1948 :

A La Chaux-de-Fonds, nous dit Arnold Robert dans son excellente plaquette éditée à l'occasion du Tir cantonal de 1913, la « Compagnie de tir à la fleur » s'était constituée en 1610 ; elle prit, sous le régime prussien, la dénomination de « Compagnie des mousquetaires du prix du roi » ; son stand se trouvait dès l'année 1688, au haut de la rue du Stand actuelle ; des raisons de sécurité publique la contraignirent en 1845 à abandonner cet antique emplacement ; la révolution de 1848 lui enleva toute importance, de sorte que les membres survivants prononcèrent la dissolution de la Compagnie le 8 mars 1858 ; elle avait eu, pendant la période des luttes pour l'émancipation, un caractère nettement royaliste.

Quant à la Société de tir les Armes-Réunies de La Chaux-de-Fonds, fondée le 12 juin 1820, par 56 patriotes montagnards, elle réunissait au contraire les partisans des idées républicaines et fut pour ainsi dire, avec la fanfare du même nom, le berceau de la Révolution en terre neuchâteloise. Ses tirs annuels n'étaient autorisés « que pour une journée seulement » et jusqu'en 1848, le gouvernement royaliste n'épargna aucune chicane, aucune avanie, aucune petite ou grande persécution à ses membres. Il fallait un réel courage civique pour en faire partie et l'on sait comment, à la suite d'un léger incident (on avait joué la marche de Soleure et crié « Vive la Suisse »), la Société fut dissoute, en 1840, pour se reconstituer cinq ans plus tard, avec le consentement plus ou moins arraché des autorités.

On a déjà évoqué cette « période historique » qui précède de peu la Révolution du 1er mars 1848. Des Cornes-Morel (1821), aux Eplatures (1837), puis des Eplatures à l'ancien Stand, et enfin la Bonne-Fontaine, où elle se trouve actuellement, installée de la façon la plus moderne, la Société de tir les Armes-Réunies connut bien des aventures et bien des domiciles. Cela n'empêcha jamais ses membres de briller aux premiers rangs des tirs cantonaux et fédéraux, et de former, comme le dit le procès-verbal du 19 avril 1870, « d'habiles défenseurs de la patrie et des institutions républicaines ».

Et quels furent les grands tirs célébrés dans la Métropole horlogère, de 1848 à 1948 ? Le même auteur nous le dit :

1. *Le Tir des Armes-Réunies de 1850* (21 au 27 juillet), en marge de, ou en collaboration avec, la Fête fédérale de gymnastique, à La Chaux-de-Fonds.
2. *Le Tir fédéral de 1863* (12 au 21 juillet), qui porta le nom de « Tir fédéral de La Chaux-de-Fonds, canton de Neuchâtel » pour faire taire toutes susceptibilités...
3. *Le Tir cantonal neuchâtelois de 1886* (25 juillet au 2 août), à l'occasion du transfert de la rue Léopold-Robert à la rue Alexis-Marie-Piaget.
4. *Le Tir cantonal neuchâtelois de 1913* (du 10 au 18 août), cinquantenaire du Tir fédéral de 1863.
5. *Le Grand Tir du Centenaire (1820-1920)* (21, 22 et 23 août 1920), où trente cibles furent utilisées.

Généralement ces festivités, qui exigeaient des organisateurs un dévouement exemplaire, eurent pour la société organisatrice des résultats financiers heureux. On ignore le boni de 1850.
Celui du Tir fédéral fut de 15 000 fr. et les 1500 actions de garantie de 100 fr. purent être remboursées à 110 fr... Le bénéfice net du Tir de 1886 laissa 20 000 fr. versés au compte de construction du nouveau bâtiment du Stand du Petit-Château. En 1913, 14 417 fr. purent être versés pour la construction de la nouvelle ciblerie. Et en 1920, le boni ne fut que de 1687 fr.

C'est pour bien rappeler qu'elles avaient un titre particulier à l'honneur d'organiser le Tir cantonal du Centenaire puisqu'elles furent présidées de 1849 à 1850 par Fritz-Courvoisier lui-même que « Les Armes-Réunies » ornèrent de l'effigie du chef de la révolution, les distinctions, médailles et prix de tir.

COMITÉ D'HONNEUR, COMITÉS ET COMMISSIONS

Le lt-colonel Edmond Guinand, alors préfet des Montagnes neuchâteloises, fut immédiatement mis à la tête de cette vaste organisation, qui devait être menée tambour battant, c'est le cas de le dire, pour aboutir à temps.

Le Comité d'honneur était particulièrement brillant, puisqu'il comptait parmi ses membres :

MM. Max Petitpierre, conseiller fédéral,
Le président du Conseil d'Etat,
Jean-Louis Barrelet, conseiller d'Etat, chef du département Militaire,
Tell Perrin, conseiller national ; Fritz Eymann, conseiller aux Etats ; Albert Rais, juge fédéral ; le colonel cdt de Corps Jules Borel, Cdt. 1er Corps d'armée ; le président de la ville de La

Chaux-de-Fonds ; le président de la ville du Locle ; le président de la ville de Neuchâtel ; Charles Schild, président de la Société cantonale de tir.

Mais voici les nouveaux « hommes de 48 » qui firent don de leur personne au Tir cantonal :

a) Bureau

Président : Edmond Guinand ; *Vice-présidents :* Charles Juillard, Bernard Ledermann ; *Secrétaire :* Alfred Aubert ; *Membres :* Willy Perrenoud, Jacques Bernheim, Marcel Delévaux, Frédéric Spring.

b) Présidents des commissions :

Finances : Willy Perrenoud ; *Tir :* Charles Juillard ; *Réception et divertissements :* Guillaume Nusslé ; *Prix :* Jacques Bernheim ; *Subsistance :* Henri Bloch ; *Logements :* René Bolliger ; *Construction :* Georges Galli ; *Presse :* Guido Essig ; *Police :* Walther Russbach ; *Santé :* Dr Grosjean.

La commission à laquelle incombait le plus gros travail, gage du succès de la manifestation, est sans conteste la commission de tir, sous la direction du président des Armes-Réunies, M. Charles Juillard. Grâce au dévouement, souvent ignoré, de très nombreux fervents du tir, elle réussit superbement dans la tâche qui lui était dévolue.

L'organisation technique du tir fut parfaite et la fête se déroula sans le moindre ennui.

Le plan de tir — base et règlement de la participation des tireurs — fut étudié très minutieusement et comportait certaines innovations qui furent très appréciées. Il prévoyait le tir au fusil ou à la carabine à 300 m et au pistolet à 50 m. A chaque distance, plusieurs possibilités permettaient à tous les tireurs de faire preuve de leurs talents, entre autres de tirer la « maîtrise cantonale ».

Un concours de sections, réservé aux sociétés neuchâteloises et un concours de groupes donnaient lieu à des joutes qui font du sport national suisse non seulement une épreuve individuelle, mais aussi une compétition d'équipe.

La somme totale exposée se montait à 120 000 fr., selon la formule en vigueur dans toutes les fêtes de tir, et qui correspond à l'estimation de la vente des estampilles, dont la grosse partie est ensuite répartie, sous forme de prix, aux tireurs. Les dons d'honneur, en nature ou en espèce, complètent les prix répartis.

En outre, et c'est la récompense la plus appréciée et la plus recherchée, les bons résultats — pas toujours faciles à atteindre — donnent droit à une distinction ou couronne.

Voici la récapitulation du « Plan de tir » :

A. 300 mètres

Cibles	Prix de la passe Fr.	Coups	Estimation Fr.	Dons d'honneur en espèces environ	Distinctions
Exercice	1.—	5	8 000.—	—	—
Tournantes	2.50, 5.—	5	14 000.—	—	—
Maîtrise	30.—, 60.—	60	4 500.—	—	495 ou 46 cart.
Art-La Chaux-de-Fonds	8.—	5	8 000.—	20 %	420
Militaire	8.—, 5.—	6	15 000.—	25 %	49
Bonheur	8.—	3	7 000.—	10 %	—
Centenaire-Dons d'honneur	3.—	3	3 000.—	4 %	—
Honorifique	3.—	6	1 500.—	—	52
Fritz Courvoisier	8.—	6	15 000.—	15 %	52
Premiers Mars	3.—	2	16 000.—	—	—
Concours de groupes	20.—	5	7 000.—	—	44
Concours de sections et cible cantonale		6	6 000.—	10 %	51
Concours d'unités	2.—	6	2 000.—	5 %	Cumulé avec Militaire
			107 000.—	89 %	

B. 50 mètres

Exercice	1.—	5	800.—	—	—
Tournantes	5.—, 10.—	10	2 500.—	—	—
Maîtrise	30.—, 60.—	60	1 500.—	—	495 ou 46 cart.
Art-La Chaux-de-Fonds	8.—	5	1 000.—	2 %	205
Militaire	8.—, 5.—	8	1 000.—	3 %	59
Bonheur	8.—	32	700.—	1 %	—
Centenaire-Dons d'honneur	3.—	3	300.—	1 %	—
Honorifique	3.—	6	100.—	—	50
Ami Girard	8.—	6	1 500.—	2 %	50
Vue des Alpes	3.—	2	2 600.—	—	—
Concours de groupes	20.—	5	1 000.—	—	42
Concours de sections		10		2 %	81
			13 000.—	11 %	

Dotation totale 120 000 fr. 100 %

La commission des finances, présidée par M. Willy Perrenoud, avait la délicate mission de coordonner les dépenses et de les laisser, autant que faire se peut, dans le cadre des recettes. Sa tâche fut loin d'être facile et se trouva encore entravée par le temps froid et pluvieux qui dura pendant toute la manifestation, ou peu s'en faut. La participation s'en ressentit et, surtout, la fréquentation de la cantine.





Le jardin de l'exposition du Centenaire

L'entrée

Image d'un canton au travail





Le Salon des Beaux-Arts





La mode

Le pavillon de l'horlogerie



Exposition de bétail



L'affiche du tir cantonal

Mais les efforts incessants et les incomparables dons, et l'imagination des membres de la commission des finances et de celle des prix, permirent finalement d'équilibrer, quasiment miraculeusement, les comptes, grâce à la compréhension et à la générosité des soucripteurs du fonds de garantie. Il est cependant certain que si le temps avait été meilleur, aucun déficit du compte d'exploitation n'eût été enregistré.

Le pavillon des prix était magnifiquement doté et la commission des prix, présidée par M. Jacques Bernheim, rencontra un appui véritablement patriotique dans les milieux neuchâtelois les plus étendus.

Des montres, des pendules, des objets d'art, des armes, permirent de récompenser dignement les tireurs les mieux classés à chaque cible.

De son côté, le comité des sports des fêtes du centenaire mit à disposition du Tir cantonal quelques grandes médailles attribuées au concours de maîtrise et une petite médaille pour chaque participant au concours cantonal de sections.

Les constructions, sous le contrôle de M. Georges Galli, purent être réduites à leur plus simple expression, grâce aux installations existant au stand de la Bonne-Fontaine, aux Eplatures. Une vaste cantine fut cependant élevée, qui permit de servir de nombreux repas (et des consommations chaudes !) pour compenser l'inclémence du temps. La commission des subsistances, présidée par M. Henri Bloch, regretta amèrement cette ingratitude de l'été, mais elle n'y peut rien !

La propagande avait été judicieusement menée par la commission de presse, conduite par M. Guido Essig.

Elle édita en particulier une affiche fort réussie, choisie par concours, lequel permit au jury de s'arrêter finalement au projet présenté par M. G. Froidevaux, de La Chaux-de-Fonds, qui reçut pour récompense un prix de 700 fr.

Cette œuvre de belle allure revèle autant d'art que de compréhension de l'affiche de propagande. Sur un fond bleu, un soldat noir, blanc et rouge, son fusil et sa cocarde représentent, dans un style digne de lui, un fier et énergique Neuchâtelois de 1848. Cette affiche valut à son auteur un prix du département fédéral de l'Intérieur.

QUESTIONS... MÉTÉOROLOGIQUES

Si le roi de Prusse avait voulu, du haut du ciel, jouer un bon tour à ses anciens administrés neuchâtelois fêtant, avec une insolente joie, le centenaire

de leur divorce un peu brutal d'avec leur gentil souverain, il n'eût pas mieux fait ! Dès le mardi 6 juillet, il sembla que les écluses, au contraire du fameux rideau de fer qui se leva à cette époque à l'autre bout de l'Europe, eussent reçu permission plénière de se lever et de laisser les cataractes glacées se précipiter sur la tête étonnée, marrie, désolée, furieuse et bientôt désespérée des Neuchâtelois centenaires. On avait décidé de fêter en juillet pour éviter en mars de brasser la neige comme nos valeureux pères, et c'est par une température hivernale (on chauffa dans tous les appartements durant ce sépulcral et nordique juillet) que les festivités se déroulèrent.

A la Cantine du Tir, on vendit 513 bouteilles de Neuchâtel, alors qu'on croyait en liquider 5000, pour pallier la mévente des vins ! En revanche, on but force thés, quelque cinq à six milles : cela ne fit ni l'affaire du tenancier, ni celle des vignerons ! Sous la tente du Festival, ballerins et ballerines grelottaient dans leurs habits légers, et l'on ne trouva rien de mieux, pour réchauffer acteurs, musiciens, choristes, figurants et... public que d'allumer des braseros plus ou moins espagnols, et de préparer mille et un grogs brûlants ! Néanmoins, on peut affirmer que le Centenaire de la République finit dans un rhume général et des éternuements aussi généreux que collectifs.

Ce ne fut pas un four, loin de là, car le Tir remplit à la perfection son noble dessein : faire de La Chaux-de-Fonds et du canton de Neuchâtel, durant huit jours, la capitale du tir helvétique. Mais ce fut en tout cas un frigidaire !

JOURNÉES DE PRESSE ET D'INAUGURATION

Tout était prêt, les fusils fourbis jusqu'au dernier, les tire-bouchons alignés, les spécialistes, le personnel au garde-à-vous, les cibles sur le qui vive: il n'y avait pas un bouton de guêtre qui manquait ! Le mardi 6 juillet, sur le coup de 15 heures toute la presse suisse, ses envoyés spéciaux et ses chroniqueurs, arrivait sur les lieux, accueillie par une pluie battante et marchant sur un moelleux tapis de boue. Elle fut reçue par le président Guinand, par M. René Braichet, président de la Commission de presse et de propagande, et par M. Pierre Court, secrétaire du Comité central. Un tir des journalistes fut aussitôt organisé, qui battit son plein durant une bonne heure. Les chevaliers de la plume se révélèrent moins brillants au guidon, et l'on vit des rédacteurs en chef et anciens présidents de fédérations nationales et même internationale des journalistes n'oser se risquer à presser sur la détente. Pierre Court, chancelier d'Etat, ancien journaliste, gagna... radicalement la journée en recevant

avec émotion et plaisir la montre, premier prix, tous ses confrères se voyant offrir qui une assiette, qui une médaille, ou un diplôme.

Le vendredi à 7 h., le Tir cantonal du Centenaire fut solennellement ouvert par le chef du département Militaire en personne, M. Jean-Louis Barrelet, fin guidon s'il en fût, qui reçut la première couronne délivrée, au 300 m ! On vit M. Jan, président de la Société de tir des Carabiniers... « Tout est parfait, dit-il, mais il fait un peu froid ! » Le fait est que, pour les tireurs, doigts fermement attachés à la gachette, le froid est un ennemi mortel : pourtant, il faut s'habituer à tout, dans ce noble sport ! On sut que les Neuchâtelois de Bruxelles venaient d'envoyer deux splendides vases de porcelaine, en don d'honneur au Tir : et cela ne devait pas arrêter toute la semaine.

Samedi à midi, c'était la toute grande fête : la fanfare Les Armes-Réunies, comme toujours compagne fidèle de sa consœur et aînée la société de tir, était aux honneurs, tirant après elle la section de Neuchâtel qui apportait le drapeau du Tir cantonal, les cibarres vêtus de rouge et portant la palette des cinq, le colonel Ulrich dirigeant avec une maîtrise consommée la cérémonie. L'éloquence fut militaire, le président Guinand répondant au porteur de la bannière F. Krebs en criant « Vive le Tir et vivent les Armes-Réunies ! ». Mais laissons la parole au chroniqueur de service, le rédacteur à *L'Impartial* J.-M. Nussbaum, qui raconte la cérémonie en ces termes :

Puis le cortège se forme, qui va défiler tout au long de la rue Léopold-Robert, les Armes-Réunies en tête, au milieu d'un brillant concours de population. On remarque en particulier le petit-fils de Fritz-Courvoisier, M. Ernest Courvoisier, ancien chef de la Police de sûreté, dont le succès est considérable. Après cette belle exhibition de tireurs et d'officiels au milieu d'un peuple attendri, après aussi un apéritif d'honneur bienvenu au Buffet de la Gare, un gentil train emmène tout ce petit monde vers la vaste cantine de Tir, à la Bonne-Fontaine, pour goûter à un fort remarquable repas préparé par les maîtres du lieu.

Là, du haut d'une tribune décorée comme chacun et chacune, M. Guillaume Nusslé, grand maître des cérémonies, salue ses hôtes avec une éloquence aimable qui réjouit le cœur. Outre ceux que nous avons nommés, il dit son plaisir d'avoir à souhaiter la bienvenue à M. Marcel Itten, premier magistrat de la République puisqu'il est président du Grand Conseil, à M. Henri Borel, président du Conseil général, aux colonels Carbonnier et Jules Turin, au maire de Villers-le-Lac, enfin au vénérable M. Léon Vaucher, vieux tireur âgé de 94 ans.

M. Edmond Guinand, notre préfet de jour en jour plus populaire, remarqua ensuite spirituellement que si les discours de cantine, spécialement ceux de tir, étaient généralement l'objet de plaisanteries plus ou moins fines, ils n'en avaient pas moins eu une importance énorme dans l'histoire de ce pays. Ceux d'avant 48 surtout ! M. J.-L. Barrelet, chef du département militaire, prouva qu'il était aussi bon historien du tir que tireur en relatant l'histoire de nos sociétés de tir, ceci par des anecdotes adéquates, qui remontaient jusqu'à la bataille de Saint-Jacques sur la Birse. C'est d'ailleurs en 1406 que la Société des Arbalétriers s'est fondée à Neuchâtel : le saviez-vous ?

M. Gaston Schelling, président de notre ville, remercie les organisateurs de l'honneur qu'ils ont fait à la plus grande ville du canton, la Métropole de l'horlogerie, en la choisissant comme siège du Tir cantonal du Centenaire, auquel il souhaite plein succès. Enfin M. Charles Schild, président de la Société cantonale des tireurs, rappelle à juste titre qu'un bon tireur garde toujours son importance dans la stratégie moderne, malgré les armes nouvelles, et que la défense nationale suisse est toujours basée sur la valeur individuelle : et où la forme-t-on mieux que dans les stands ?

Tout cela entrecoupé de productions de la « Mélodie neuchâteloise » dirigée par M. G.-L. Pantillon, et des Armes-Réunies, par M. de Ceuninck.

Mais la surprise, le bouquet final, était réservé pour la fin. En effet, l'on entendit tout à coup, vers cinq heures, le vrombissement d'une puissante voiture et l'on vit, entre une haie d'honneur formée par les gendarmes et les gardiens de la paix, pénétrer dans la cantine le Conseiller fédéral Max Petitpierre, entouré des quatre membres du Conseil d'Etat, MM. Camille Brandt, Edgar Renaud, Jean Humbert et P.-A. Leuba.

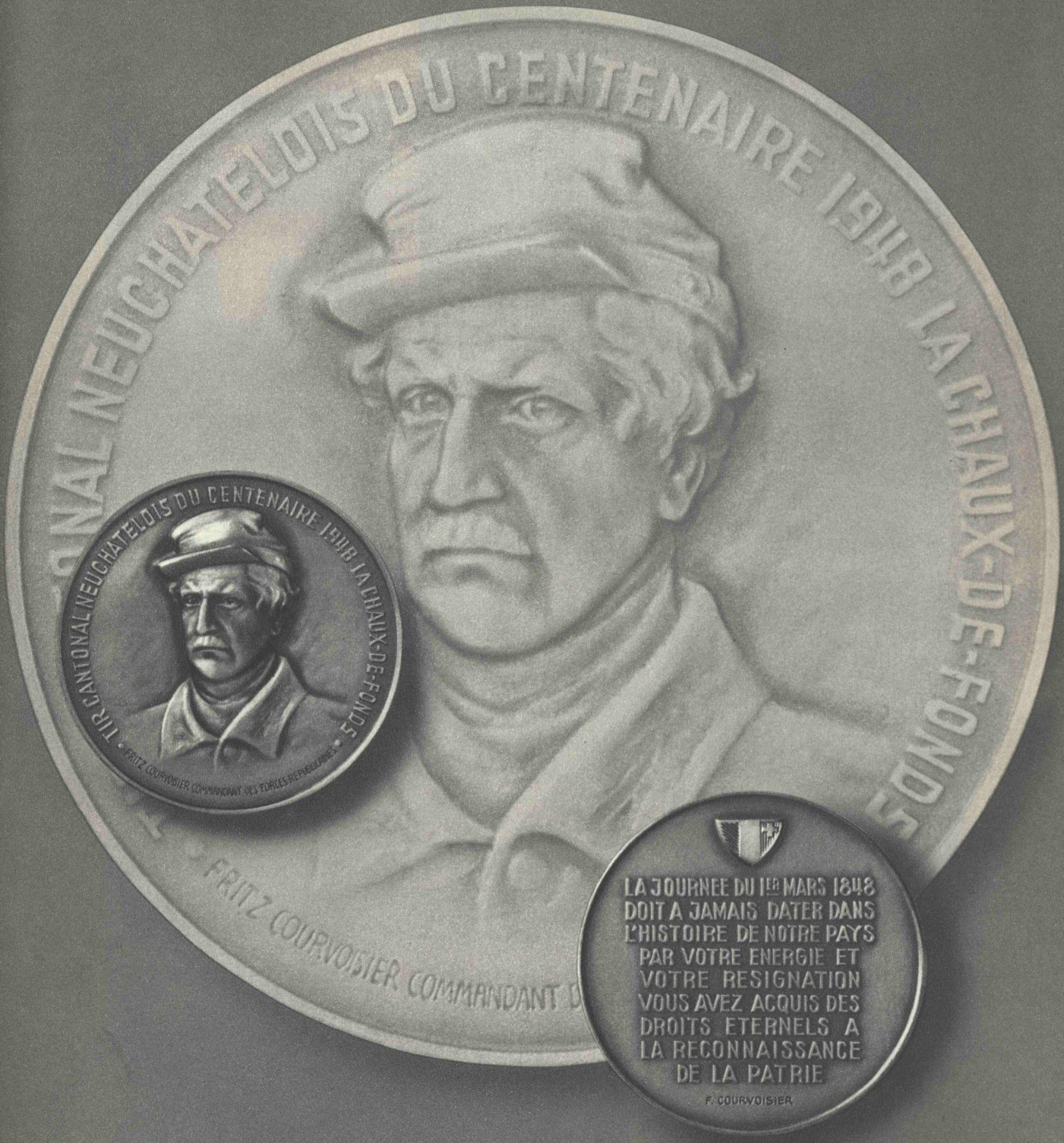
Applaudis comme il convenait, nos distingués visiteurs s'étaient dérangés exprès, et, partant de la journée des Neuchâtelois de l'étranger qui avait lieu à Neuchâtel, avaient gravi nos montagnes pour apporter le salut du Conseil fédéral aux vaillants tireurs du Centenaire. Assis démocratiquement autour d'une table de la cantine, ces Messieurs buvaient bientôt, entourés de leurs hôtes et de l'attention respectueuse des assistants, le verre de l'amitié...

Durant ce temps-là, on ferraillait ferme au stand d'à côté ! Nul doute que des succès considérables ont été réalisés alors ; nos lecteurs en prendront connaissance dans une autre page. Et d'ici lundi prochain, beau succès au Tir cantonal du Centenaire. Il paraît d'ailleurs qu'il y a une participation record depuis samedi : tant mieux et continuez !

IL Y EUT DIX JOURS, IL Y EUT DIX NUITS : CE FUT LE 19 JUILLET !

Tout a une fin, les grands moments historiques aussi ! Le lundi 19 juillet, on clôtura officiellement le Tir cantonal du Centenaire, renvoyant au dimanche 25 la remise des prix. Elle eut lieu au Cercle du Sapin à 14 heures, au milieu de la plus dense foule de tireurs qui se soit jamais vue. M. Edmond Guinand préside ; la « médaille des organisateurs » est remise aux héros purs et sans reproche qui ont créé le tir de 48, le président Schild distribue prix et cadeaux, M. Gygi lisant le palmarès. On peut lire sans fausse modestie une lettre élogieuse du rédacteur en chef de la *Nouvelle Gazette de Zurich*, qui félicite nos maîtres d'armes pour la parfaite tenue de leur manifestation ; de l'autre bout de la Suisse, les mêmes compliments sont décernés : il n'y a plus qu'à s'incliner et recevoir humblement les félicitations de tous.

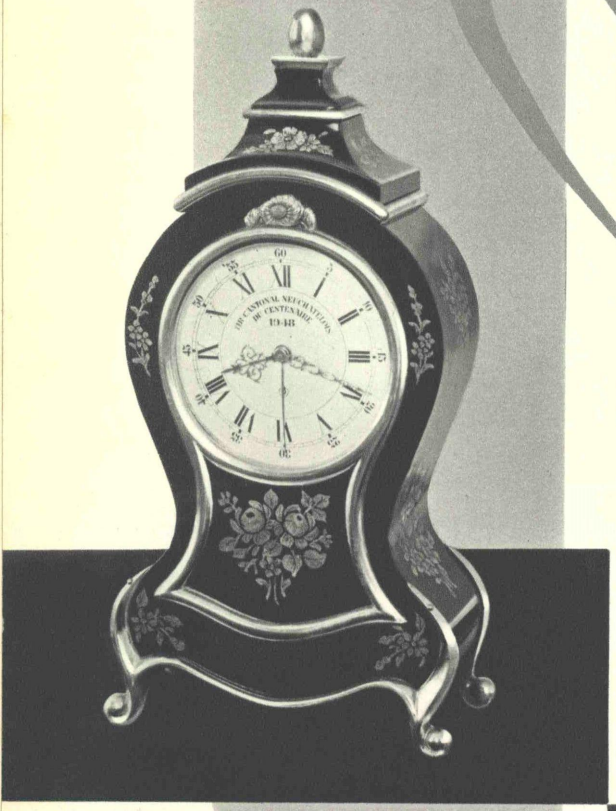
Voici, pour terminer cette rapide esquisse du Tir cantonal neuchâtelois du centenaire, quelques renseignements d'ordre statistique et quelques extraits du palmarès.



La médaille du tir cantonal









Quelques prix du Tir Cantonal

Dotation 300 mètres (fusil et carabine) 107 000 fr ; montant atteint 133 350 fr ; pistolet 13 000 fr., resp. 23 950 fr. Dons d'honneur en nature estimés à 26 000 fr. en espèces, 19 000 fr., soit au total 45 000 fr.

300 mètres : 3318 tireurs, 170 000 cartouches vendues, soit 51,2 par tireur, 1309 distinctions individuelles délivrées. Concours cantonal de section : 1515 tireurs. Concours de maîtrise 309 participants, avec 108 médailles de maîtrise délivrées.

PALMARÈS

Cible Maîtrise

1 Burchler Robert, Zurich, 545 pts et 58 cartons ; 2 Brönimann Walter, Bümpliz, 543 pts et 59 cartons ; 3 Hollenstein Aug., Bettwiesen 542 pts et 58 cartons ; 4 Schwarz André, Zurich 541 pts et 57 cartons ; 5 Ciocco Mario, Zurich 535 pts et 55 cartons.

Cible Art-Chaux-de-Fonds

Catégorie A

1 Besson Maurice, Lausanne 477 pts ; Ciocco Mario, Zurich 470 pts ; 3 Wenger Ernest, Villeneuve 466 pts ; 4 Gut Hans, Berne 465 pts ; 5 Vogt Emile, Zurich 464 pts.

Catégorie B

1 Lamon François, Lens 476 pts ; 2 Barbey Jean, Vevey 467 pts ; 3 Fontana Joseph, Fribourg 464 pts ; 4 Lauener Alfred, Neunegg 463 pts ; 5 Maurer G., Le Locle 463 pts.

Cible Militaire

1 Cavin Alfred, Genève 57/53 pts ; 2 Ceresola Giacomo, Lugano 57/52 pts ; 3 Vetterli Hans, Weingarten 57/46 pts ; 4 Krummer Hans, Rosshäusern 57/44 pts ; 5 Hadorn Fritz, La Chaux-de-Fonds 57/43 pts.

Concours d'unité

1 Cp. mitr. fr. IV/225 48,75 pts ; 2 Cp. fr. car. V/226 45,25 pts ; 3 Bat. fus. 20, 44,83 pts ; 4 E. M. Bat. car 2, 44,75 pts ; 5 Dét. destruct. 5, 44,50 pts.

Meilleurs résultats individuels

1 Stamm Robert, Landeron, Bat. fus. 20, 53 pts ; 2 Switalski Robert, Travers, Bat. des. 5, 52 pts ; 3 Hemmer Emile, Neuchâtel, dét. des. 6, 52 pts ; 4 Bernard Eugène, Les Brenets, cp. car. fr. II/225, 52 pts ; 5 Grüning Bernard, Le Locle, cp. mitr. fr. IV/225, 51 pts.

Cible Bonheur

1 Holzhauer Charles, La Chaux-de-Fonds 600 pts ; 2 Buhler Emile, Lucerne 930 pts ; Calame Georges, Le Locle 960 pts ; Ruffieux Louis, Fribourg 1510 pts ; 5 Buttikofer Walter, Mett/Biel 1720 pts.

Cible Centenaire — Dons d'honneur

1 Kramer Ernest, Frenkendorf 289 pts ; 2 Progin Albert, Pensier 286 pts ; 3 Barde Bertrand, Zurich 285 pts ; 4 Hammer F., Egerkinden 284/98 pts ; 5 Kubler Edgar, Tavannes 284/97/96 pts.

Cible Fritz Courvoisier

1 Burchler Robert, Zurich 60 pts ; 2 Favre Robert, Morges 60 pts ; 3 Gaberel Jacques, Dombresson 60 pts ; 4 Schlechten Gott., Carouge 59 pts ; 5 Jaggi Walter, Gossliwil 59 pts.

Concours de groupes

1 Albisgütli, Schützenges. Zurh. Pr. 236 pts ; 2 Behalp, Standschützenges, Neumünster 234 pts ; 3 Les Zibelettes, Amis du tir, Morges 231 pts ; 4 Krattenturm, Oberstrs. Zurich 230 pts ; 5 Morgensonne, Fluntern/Zurich 230 pts.

CONCOURS DE SECTIONS

Catégorie I

1 Les Vengeurs, La Chaux-de-Fonds 51,828 pts ; 2 Noble Cie des Mousquetaires, Neuchâtel 51,701 pts ; 3 Armes de guerre, Peseux 51,241 pts ; 4 Armes-Réunies, Colombier 50,873 ; 5 Cie des Mousquetaires, Boudry 50,588.

Catégorie 2

1 Carabiniers du Stand, Le Locle 54,335 pts ; 2 La Carabine, Couvet 52,748 pts ; 3 Armes de guerre, Saint-Blaise 52,148 ; 4 La Défense, Le Locle 51,800 pts ; 5 Le Grütli, Neuchâtel 50,185 pts.

Catégorie 3

1 Cie des Mousquetaires, Le Landeron 52,644 pts ; 2 Sous-Officiers, La Chaux-de-Fonds 52,246 pts ; 3 Cie des Mousquetaires, Cortaillod 52,201 pts ; 4 L'Avant-Garde, Travers 52,142 pts ; 5 Les Armes-Réunies, La Chaux-de-Fonds 51,847 pts.

Catégorie 4

1 Armes de guerre, Lignières 47,837 pts ; 2 Armes de guerre, Geneveys s/Cof., 46,547 pts ; 3 Armes de guerre, Anges et Lordel 46,402 pts ; 4 Armes de guerre, Gorgier 46,007 pts ; 5 Les Patriotes, Le Pâquier 45,665 pts.

Cible Cantonale

1 Carbonier Louis, Neuchâtel 57 pts ; 2 Quartier-la-Tente, La Chaux-de-Fonds 57 pts ; 3 Burgunder Denis, Fleurier 57 pts ; 4 Sermet Ariste, Cernier 56 pts ; 5 Duperrez Adrien, Le Locle 56 pts.

Pistolet : 541 tireurs, 35 400 cartouches vendues (pistolet 24 200, revolver 200, pistolet de match 11 000) ; soit 65,4 par tireur ; 176 couronnes ou 32,5 % ; concours de maîtrise : 213 participants avec 84 grandes maîtrises ou 39,4 %.

PALMARÈS

Cible tournante et maîtrise

1 Bächi Ferdinand, Lucerne 546 pts et 58 cartons ; 2 Burgin Emile, Gelterkinden 545 pts et 56 cartons ; 3 Naegelin Georges, Bâle 537 pts et 57 cartons ; 4 Switalski Robert, Travers 531 pts et 57 cartons ; 5 Bachmann Hans, Zurich 531 pts et 56 cartons.

Cible Art-La Chaux-de-Fonds

1 Hähnle Otto, Zurich 243 pts ; 2 Burgin Emile, Gelterkinden 233 pts ; 3 Oertli Paul, Munchwilen 230 pts ; 4 Cavin Alfred, Genève 228 pts ; 4 Glauser Fritz, Oberdiesbach 225 pts.

Cible Militaire

1 Cavin Alfred, Genève 73 pts ; 2 Sonderegger Paul, Bâle 70 pts ; Otz Hermann, Travers 68 pts ; 4 Naegelin Georges, Bâle 67 pts ; 5 Bögli Robert, Berne 67 pts.

Cible Bonheur

1 Hefti Franz, Luchsingen 920 pts ; 2 Noirjean Pierre, Delémont 1400 pts ; 3 Beaussire Louis, Ependes 1650 pts ; 4 Nicoulaz Marcel, Montreux 1700 pts ; 5 Bieri Werner, Ammansegg 1750 pts.

Cible Centenaire — Dons d'honneur

1 Perret René, Neuchâtel 142 pts ; 2 Rebsamen Erwin, Zurich 139 pts ; 3 Kallen Nans, Thoune 138 pts ; Schreiner Werner, Morges 137/47 pts ; 5 Diener Heinrich, Wetzikon 137/46 pts.

Cible Ami Girard

1 Otz Hermann, Travers 60 pts ; 2 Doerig Jakob, Saint-Gall 57 pts ; 3 Bögli Robert, Berne 56 pts ; Nägelin Georges, Bâle 55 pts ; Roniller Auguste, Lausanne 55 pts.

Concours de groupes

1 Pistolenschützen am Bachtel, Gibswil 213 pts ; 2 Standschützenges. Zurich, Rehalp 212 pts ; 3 Standschützenges. Zurich, Wehrenbach 212 pts ; 4 Schützenkorporation O. U. V., Bienne 205/45 pts; 5 Pistolet et Revolver, Le Locle 205/44 pts.

Concours de Sections

1 Arquebuse et Navigation, Genève 83,129 pts ; 2 Armes-Réunies, Pistolet, La Chaux-de-Fonds 82,957 pts ; 3 Pistolet et Revolver, Le Locle 82,658 pts ; 4 Infanterie, pistolet, Neuchâtel 81,276 pts ; 5. Carabiniers, Pistolet, Yverdon 79,507 pts.

LA « MAISON DES JEUNES »

La population neuchâteloise a tenu à marquer le centenaire de la République par des manifestations solennelles, auxquelles tous, hommes et femmes, jeunes et vieux, se sont associés d'un seul cœur ; mais elle a voulu, en même temps, qu'une œuvre permanente fixe le souvenir de ce premier centenaire pour être transmis aux générations qui nous suivront.

Le Conseil d'Etat, dans son rapport au Grand Conseil du 11 février 1947 a lui-même exprimé son avis très clairement en prévoyant, dans ses propositions, deux chapitres distincts pour la célébration du centenaire de la République ; le premier concernait la création d'une œuvre sociale, le second traitait plus spécialement des festivités de commémoration du centenaire.

Il n'était pas aisé de trouver un projet susceptible de grouper l'unanimité de nos concitoyens. Effectivement, quand le Conseil d'Etat se présente devant le Grand Conseil avec la proposition de créer l'œuvre sociale du centenaire, sous la forme de deux « Maisons des jeunes », l'une à Neuchâtel, l'autre à La Chaux-de-Fonds, il se heurte à pas mal de scepticisme et même à des oppositions. Pourtant, il a fait au préalable un examen minutieux de toutes les possibilités d'œuvre sociale durable, dans les différents domaines où s'exerce l'entraide et la solidarité collective ; mais il a été contraint d'abandonner de nombreuses propositions, certes généreuses, mais irréalisables, soit parce que leur utilité est discutable, soit parce que trop onéreuses.

Le Grand Conseil, après une large discussion, fait confiance au gouvernement et vote le décret accordant en particulier une participation de l'Etat de 400 000 fr. à l'œuvre de la Maison de jeunes. En même temps, on fait appel à la générosité de notre population et on se fixe comme objectif de recueillir des fonds des particuliers et des communes pour un montant supplémentaire de 600 000 fr. La collecte publique, sans atteindre ce montant, est cependant la démonstration réjouissante de la générosité du peuple neuchâtelois, puisque nous avons recueilli les sommes suivantes :

Collecte par les enfants des écoles	Fr.	43 706.65
Dons des particuliers, sociétés, banques, associations, entreprises commerciales, etc..	»	176 676.76
Souscription de 54 communes (8 refusèrent leur apport)	»	123 996.—
Prélèvement dans le fonds cantonal en faveur d'œuvres de bienfaisance et d'utilité publique avec l'accord de la délégation à la Loterie romande	»	150 000.—
Total	Fr.	494 379.41

L'affaire est lancée ; il ne s'agit plus que de la mener à bien.

C'est à quoi s'employa le département de l'Intérieur. Aidé d'une commission extra-parlementaire, il juge préférable de mettre à exécution le plan général par étapes successives, en créant tout d'abord une Maison des jeunes à La Chaux-de-Fonds et en remettant à un proche avenir la création d'une maison semblable à Neuchâtel. Nous reviendrons plus loin sur ce dernier point.

Nous avons la chance de pouvoir acquérir à La Chaux-de-Fonds, pour un prix avantageux, l'immeuble qui avait abrité, jusqu'il y a peu, le contrôle fédéral des matières d'or et d'argent et d'autres institutions horlogères. Nous y apportons des transformations importantes qui permettent la mise en exploitation de notre projet dans des conditions idéales et avec un minimum de frais. Les dépenses de construction se sont trouvées ainsi largement compensées par une diminution des dépenses annuelles. Les déficits d'exploitation se trouvent du reste couverts par un versement de la contribution aux charges sociales de l'Etat.

Pendant le temps où se poursuivent laborieusement les travaux de transformation et d'installation de l'immeuble de La Chaux-de-Fonds, le Grand Conseil vote, en date du 14 mars 1949, le statut juridique de l'œuvre de la Maison des jeunes. Il en fixe le caractère, qui est celui d'une fondation régie par les articles 80 et suivants du code civil suisse, les organes de direction et l'administration.

Nous avons ensuite à faire appel au couple directeur en mains duquel nous avons à remettre les destinées de la première maison. Notre choix se porte sur M. et Mme Claude Darbre qui sont en fonctions actuellement à La Chaux-de-Fonds et qui ont donné une impulsion et un essor magnifiques à notre première tentative.

La direction, aidée des organes de surveillance, s'est efforcée de réaliser progressivement les trois buts que nous nous étions assignés dans le projet

du 11 février 1947, à savoir : un foyer d'apprentis, un restaurant des jeunes et un centre de ralliement.

On peut dire que le départ a été une réussite parfaite, qui a dépassé notre attente et que, pour ce qui concerne la région des montagnes, les deux premiers buts sont intégralement réalisés. Le foyer pour apprentis compte, depuis plusieurs mois, 36 jeunes gens, soit l'effectif complet. Ces jeunes gens sont hébergés totalement pour un prix de pension modeste et dans des conditions idéales. Ils se recrutent essentiellement dans les apprentis de métiers et les familles de conditions modestes. Ils sont tous âgés, conformément au règlement, de 16 à 22 ans.

Le restaurant sert chaque jour 40 déjeuners, 120 dîners et 60 soupers. C'est là aussi un maximum qui ne saurait être dépassé et c'est beaucoup plus que nous n'aurions osé l'espérer.

Il reste à atteindre le troisième objectif. Le centre de ralliement doit grouper non seulement les pensionnaires de la Maison des jeunes, mais encore d'autres jeunes gens des deux sexes qui peuvent venir librement dans notre maison s'instruire et se distraire. Nous avons déjà créé un groupe d'échecs une chorale, un cinéma, une bibliothèque. La direction de la Maison des jeunes a encore d'autres ambitions pour un proche avenir, comme par exemple l'ouverture d'une salle de culture physique, d'un atelier de loisirs, etc. Les jeunes gens de La Chaux-de-Fonds ont ainsi à leur disposition un véritable centre d'accueil, en dehors de toute tendance politique ou confessionnelle, comme nous nous étions engagé lorsque nous avons fait nos propositions.

Les éloges nombreux que reçoit le directeur, M. Darbre, des milieux les plus divers, sont pour lui et pour nous le plus précieux encouragement.

Aux fonds mis à notre disposition au moment du lancement, l'Etat a ajouté encore quelques subventions supplémentaires pour un montant de 110 000 fr ; avec les intérêts des capitaux, nous avons eu à notre disposition un capital total de 1 084 000 fr. La transformation de la Maison des jeunes de La Chaux-de-Fonds nous a coûté 470 000 fr., somme à laquelle s'ajoute l'achat de mobilier et d'installations 150 000 fr. et le prix de l'immeuble 250 000 fr. Il nous reste à disposition un capital liquide d'environ 150 000 fr. qu'il s'agira maintenant de compléter, en vue de la création de la maison de Neuchâtel, par des versements supplémentaires de l'Etat et en particulier par des prélèvements sur les bénéfices de la Loterie romande. Nous croyons qu'il y a là un effort à faire sans plus tarder parce que la Maison des jeunes de Neuchâtel est aussi nécessaire que celle des Montagnes ; c'est une œuvre qui attend impatiemment son heure. Nous la réaliserons très prochainement tout en mettant à profit l'expérience fructueuse de La Chaux-de-Fonds.

Le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil, du 11 février 1947, disait en particulier :

> Dans un monde qui a subi un grave fléchissement moral et cherche sa voie, la jeunesse préoccupe chacun. C'est le problème de toujours, spécialement d'aujourd'hui.
>
> Les Maisons des jeunes seront une institution tangible ; elles auront un visage qui leur sera propre et parleront un langage plus direct aux générations qui nous suivront.
>
> Nous écarterons l'objection que les Maisons des jeunes ont la prétention de se substituer à la famille. Celle-ci doit rester le centre d'attraction et le foyer spirituel et moral où se déroule la vie des jeunes gens et des jeunes filles.
>
> Mais un grand nombre de jeunes gens sont livrés à eux-mêmes et doivent vivre loin du foyer sans contrôle, sans soutien, trop souvent sans affection. C'est à ces derniers que les Maisons des jeunes seront ouvertes.

En 1953, riches de l'expérience déjà faite, nous pouvons dire que nous n'avons trahi en rien les intentions du législateur de 1947. Au contraire, cette idée généreuse s'est fortifiée au feu de l'expérience et nous nous réjouissons de parfaire notre œuvre par la création de la Maison de Neuchâtel, certain de rendre un service précieux à la jeunesse de notre pays.

LES FINANCES

Le comité des finances du Centenaire, composé de dix-neuf membres, était présidé par M. Julien Dubois, de La Chaux-de-Fonds.

La tâche qui lui était dévolue ainsi que l'étendue de ses compétences avaient été fixées par le comité directeur.

Il était chargé en particulier du règlement de l'ensemble des factures et de la tenue de la comptabilité générale des manifestations prévues. Le paiement des factures ne devait intervenir que dans les limites fixées au préalable à chaque comité et selon le budget arrêté par le Conseil d'Etat.

Cette organisation assez complexe fonctionna à la satisfaction des intéressés et, dans son rapport final du 6 décembre 1948, le comité des finances déclare entre autres :

Nous avons reçu de l'Etat, sous forme d'avances, une somme totale de	Fr. 380.000.—
à laquelle il y a lieu d'ajouter de menues recettes pour	Fr. 163.15
	Fr. 380.163,15
moins le total des paiements	Fr. 377.196,15
de telle sorte qu'il revient à l'Etat une somme de	Fr. 2.967.—

sur un budget arrêté à Fr. 400.000.—.

En date du 25 avril 1949, le contrôleur financier de l'Etat écrit au Conseil d'Etat pour l'informer que son rapport de contrôle souligne « la correction en tous points de la tenue parfaite de la comptabilité » et lui proposer d'en donner décharge avec remerciements au comité des finances.

Le 3 mai 1949, le Conseil d'Etat transmettait ces conclusions au comité directeur en lui donnant décharge entière avec reconnaissance.

Dès le début de 1949, toute la comptabilité a été tenue par la comptabilité de l'Etat.

L'ORGANISATION ET SES A-COTÉS

L'organisation d'une manifestation aussi importante exige la collaboration d'un très grand nombre de personnes. On ne peut que se féliciter du travail et du dévouement de tous ceux qui ont répondu à l'appel qui leur a été adressé :

Le Conseil d'Etat a tenu à être déchargé des soucis de l'organisation et a alors constitué le comité directeur qui, sous la compétente présidence de M. Ernest Béguin, ancien conseiller d'Etat, suit de près le travail de tous les comités.

La liaison entre le gouvernement et le comité directeur est assurée par le secrétaire général, M. Pierre Court, chancelier d'Etat. Ce dernier assiste à toutes les séances des comités, à Neuchâtel, aussi bien que dans les districts, établissant ainsi le contact nécessaire entre tous les organes. Cette formule est certainement heureuse puisque toutes les manifestations se sont déroulées sans accroc, à la satisfaction générale croyons-nous pouvoir dire.

Nous tenons à remercier ici tous ceux — et ils sont nombreux — qui ont apporté leur contribution à l'effort fourni par tout le canton pour marquer dignement ce centenaire. Ce fut vraiment la fête de tout un peuple heureux et fier de son passé, confiant en son avenir.

*

Le comité directeur a obtenu de la direction générale des postes la confection d'un timbre consacré au canton de Neuchâtel. La direction des postes décide de réserver le timbre de 10 centimes à notre jubilé. Il représente le château de Neuchâtel ; l'impression est noire. Ce geste a été très apprécié par tous les Neuchâtelois.

L'on a regretté que malgré de nombreuses démarches, la direction générale des CFF n'ait pu accorder le billet simple course valable pour le retour, pendant la durée du festival et de l'exposition.

Le Conseil d'Etat organise, à l'occasion du centenaire de la République, un concours international de réglage de chronomètres. Le règlement du concours est adopté par le Conseil d'Etat le 9 juillet 1946 et le jury, nommé par arrêté du 15 mars 1948, est présidé par M. Jean Humbert, conseiller d'Etat, chef du département de l'Industrie et président de la commission de l'observatoire.

229 chronomètres ont été présentés au concours par 32 déposants.

Une brochure spéciale est consacrée à ce concours et contient le rapport du jury, celui du directeur de l'observatoire ainsi que les résultats complets et détaillés.

Le comité directeur édite un programme très complet relatant la manifestation du 1er mars et donnant tous les détails sur l'activité des comités. La couverture de ce programme est due à M. P. Jacopin, premier prix du concours de l'affiche.

Radio-Lausanne et Radio-Beromünster suivent les journées officielles et collaborent avec succès à la diffusion des manifestations.

*

Une journée de la presse se déroule le mardi 6 juillet à La Chaux-de-Fonds. Les journalistes participent à un tir qui leur est réservé puis, le soir, à la présentation du festival.

Les journalistes participent également à l'ouverture de l'exposition à Neuchâtel le 30 juin.

Le lundi 12 juillet ayant été décrété jour férié par le Grand Conseil, le chef de l'instruction militaire a décidé que les militaires du canton en service seront mis en congé, s'ils en font la demande, pour cette journée et que ceux convoqués le 12 juillet n'entreront en service que le lendemain.

*

Quelques manifestations intéressantes sont organisées en dehors du comité du centenaire :

Salon romand du livre à Neuchâtel.
Exposition de l'art vivant à La Chaux-de-Fonds.
Exposition des Girardet au Locle.
Fête de nuit à La Chaux-de-Fonds.
Fête des vendanges à Neuchâtel avec la participation de la musique de la Garde républicaine de Paris.

CONCLUSION

Célébré avec allégresse, dans la douceur calme de l'époque, le cinquantenaire de 1898 a créé dans le pays de Neuchâtel, un rapprochement civique réel, fructueux, fécond et durable. Rassemblés dans un même patriotisme, éclairés par la mise en valeur d'épisodes lointains, unis dans un même esprit de solidarité confédérale, les Neuchâtelois ont poursuivi leurs destinées ; ils ont ainsi pu faire face avec lucidité et courage aux difficultés qui les attendaient dès le début de la première guerre mondiale (1914-1918).

Célébré, lui aussi, avec enthousiasme et euphorie, le centenaire de 1948 a été l'occasion, magnifiquement utilisée, de fortifier l'idée nationale, exclusivement suisse, de tendre à élever le sentiment communautaire, de développer nos richesses matérielles et intellectuelles. Toutes les phases de cette très vivante commémoration devaient y contribuer. La mission assignée à chacun — acceptée avec empressement et reconnaissance — était de pur idéalisme : relier les temps anciens au présent pour mieux préparer l'avenir, déterminer une prise de conscience réfléchie dans l'exaltation d'une évolution jamais achevée. Les pensées créatrices engendrées sous les auspices du Centenaire devaient aboutir à une apothéose finale de la permanence du cher pays de Neuchâtel. Ce résultat fut obtenu.

Statut suprême de l'Etat fédératif, notre Constitution fédérale a été écrite puis mise en vigueur « au nom du Dieu Tout Puissant ». Aussi voulons-nous rappeler ici, avec l'une des brochures officielles du Centenaire «*Vie civique et politique*», que la valeur de la démocratie dépend de la valeur personnelle, hommes et femmes, de ceux qui la composent. La révolution permanente qui doit nous conduire à la vraie justice ne s'opérera que selon le mot d'ordre de l'apôtre Paul : « Là où est l'esprit du Seigneur, là est la liberté ».

E. B.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

AVANT-PROPOS

LA PRÉPARATION DU JUBILÉ 9
La Commission du centenaire 10
Comités 16

1948 — L'ANNÉE DU CENTENAIRE 22
La médaille 23
Les publications 24
Les congrès 27
Les sports 28
La presse et la propagande 30

Le 1er MARS. 33
La séance du Grand Conseil 34
Le déjeuner officiel 53
Les messages des communes 61

LES AUTRES MANIFESTATIONS 93
Le monument 93
Le festival 95
Le cortège 97
L'exposition 98
Les Neuchâtelois de l'étranger 101

LES GRANDES JOURNÉES 102
Le tir cantonal du centenaire 120
Un honneur mérité 121
Comité d'honneur, comités et commissions 122
Questions météorologiques 125
Journées de presse et d'inauguration 126
Il y eut dix jours, il y eut dix nuits : ce fut le 19 juillet ! . 128
La « Maison des Jeunes » 131
Les finances 134
L'organisation et ses à-côtés 135

CONCLUSION 137

CE LIVRE ÉDITÉ
PAR LE
CONSEIL D'ÉTAT DE
LA RÉPUBLIQUE ET CANTON
DE NEUCHATEL EST SORTI
DES PRESSES DE L'ÉTA-
BLISSEMENT D'ART
ET D'INDUSTRIES
GRAPHIQUES
HAEFELI
ET CO
LA CHAUX-DE-FONDS
LE 30 NOVEMBRE 1954

Photographies en couleurs: Max F. Chiffele, Lausanne. *Photographies en noir:* A. T. P. Bilderdienst, Zurich; Max F. Chiffele, Lausanne; Haefeli & Co, La Chaux-de-Fonds; Illustrations & Photopress AG., Zurich et Berne; Hermann Kohli, Photo Binn, La Chaux-de-Fonds; C. Nicolet, Le Locle; Fernand Perret, La Chaux-de-Fonds; Pressediffusion, Lausanne; Alfred Rohrer, Berne; Jean Schœpflin, Neuchâtel.